

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES
LIVRES DE GAZIFÈRE INC. POUR LA PÉRIODE DU
1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017, DEMANDE
D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS DE
GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

DOSSIER : R-4032-2018 Phase 4

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Mme FRANÇOISE GAGNON et
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 15 AVRIL 2019

VOLUME 3

CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE RONDEAU
avocat de la Régie

DEMANDERESSE :

Me ADINA GEORGESCU
avocate de Gazifère inc. (Gazifère)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE GAZIFÈRE	
JULIE-CHRISTINE LACOMBE	
JEAN-BENOÎT TRAHAN	
MARTIN BOISCLAIR	
INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU	12
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	26
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	58
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	78
INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU	91
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	119
PREUVE DE L'ACEFO	
JEAN-FRANÇOIS BLAIN	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	129
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	155
PREUVE DE LA FCEI	165
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	166
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	176

PREUVE DE SÉ-AQLPA

JACQUES FONTAINE

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 179

INTERROGÉS PAR LA FORMATION 189

RÉINTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 192

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (GI) : Fournir les données réelles (volumes normalisés) apparaissant au tableau 2.2 (demandé par la formation)	100
E-2 (GI) : Confirmer les chiffres présentés au tableau distribué par la Régie sous la cote A-0047 (demandé par la Régie)	103

LISTE DES PIÈCES

PAGE

A-0047 :	Tableau des écarts entre l'année historique et l'année témoin, entre les années deux mille treize (2013) et deux mille dix-huit (2018).	95
----------	---	----

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quinzième (15e)
2 jour du mois d'avril :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quinze (15)
8 avril deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4032-
9 2018 Phase 4. Demande pour la fermeture
10 réglementaire des livres de Gazifère inc. pour la
11 période du 1er janvier au 31 décembre 2017, demande
12 d'approbation du plan d'approvisionnement et
13 demande de modification des tarifs de Gazifère inc.
14 à compter du 1er janvier 2020.

15 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
16 Simon Turmel, président de la formation, ainsi que
17 madame Françoise Gagnon et monsieur François Émond.
18 Le procureur de la Régie est maître Pierre Rondeau.
19 La demanderesse est Gazifère inc. représentée par
20 maître Adina Georgescu.

21 Les intervenants qui participent à la présente
22 audience sont :

23 Association coopérative d'économie familiale de
24 l'Outaouais représentée par maître Steve Cadrin;
25 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

1 (Section Québec) représentée par maître Pierre-
2 Olivier Charlebois;
3 Stratégies énergétiques et Association québécoise
4 de lutte contre la pollution atmosphérique
5 représentées par maître Dominique Neuman;

6 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
7 qui désirent présenter une demande ou faire des
8 représentations au sujet de ce dossier?

9 Nous demandons aux participants de bien vouloir
10 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
11 les fins de l'enregistrement et de s'assurer que
12 leur cellulaire est fermé durant la tenue de
13 l'audience.

14 Prenez note qu'aucun breuvage autre que de
15 l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la
16 salle d'audience. Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Alors, merci, Madame la Greffière. Bonjour,
19 Monsieur le Sténographe, Monsieur Morin. Et au nom
20 de mes collègues et de l'équipe de la Régie, nous
21 vous souhaitons tous bienvenus en cette quatrième
22 phase du dossier de Gazifère. Je viens de parler de
23 l'équipe de la Régie, alors cette équipe est
24 composée des personnes qui sont à votre gauche.

25 Alors, je l'appelle souvent la maître

1 d'orchestre, la dame qui est beige au deuxième à
2 gauche, madame Patricia Dépot, assistée de maître
3 Pierre Rondeau avocat, et à la droite de madame
4 Dépôt, vous avez Martin Parent, Emmanuelle Picher
5 et Yacine Toulait. Alors, c'est l'équipe de la
6 Régie. Oui, c'est lundi matin, alors ça se peut que
7 j'aie des secondes de retard dans mon cerveau. Mon
8 arrimage n'est pas synchronisé avec l'heure réelle.

9 Donc, et vous avez quelqu'un d'autre. C'est
10 pas qu'il manque de place, peut-être que oui. Vous
11 avez au fond monsieur Cyril, Cyril... Cyril
12 Michaud. Excusez-moi, je l'ai taquiné ce matin
13 parce que j'ai VU son nom parce que c'était sa fête
14 hier et j'aurais dû me souvenir que c'était
15 Michaud. Alors, Cyril, bonne fête et bonne écoute.

16 Alors, aujourd'hui, comme je l'ai souligné,
17 on est à la phase 4 de 6. Ça avance lentement, mais
18 ça avant bien. Ce dossier tarifaire qui couvre deux
19 ans. C'est une première, si je me rappelle bien, ce
20 qu'on nous avait dit. Oui. Vous me faites signe,
21 Maître Georgescu, que c'est une première pour vous
22 et moi également, en fait, pour toute la formation.

23 Vous avez reçu la semaine dernière un
24 calendrier d'audience et, afin que tout se déroule
25 bien, on rappelle les mêmes règles. On vous invite

1 à respecter le temps annoncé pour la présentation
2 de votre preuve, les contre-interrogatoires et les
3 plaidoiries.

4 On vous rappelle également, et j'insiste
5 là-dessus, que nous avons lu attentivement la
6 preuve et nous vous prions de cibler vos
7 interventions sur les principaux sujets ou les
8 points sur lesquels vous désirez attirer notre
9 attention. Alors, ça couvre l'ensemble des règles
10 de départ. À moins que vous ayez des remarques
11 préliminaires, on est prêt à entamer la preuve en
12 chef avec vous, Maître Georgescu. Alors, bonjour.

13

14 PREUVE DE GAZIFÈRE

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur
17 les Régisseurs. Adina Georgescu pour Gazifère.
18 Alors, oui, peut-être quelques commentaires
19 préliminaires. Simplement des petites questions
20 d'intendance à régler pour commencer.

21 Tout d'abord, je voulais mentionner que les
22 affidavits pour l'adoption de la preuve ont déjà
23 été déposés au dossier, les originaux ont été remis
24 à madame la greffière ce matin. Les réponses à la
25 DDR numéro 6 de la Régie ont également été déposées

1 MARTIN BOISCLAIR, superviseur, Conformité
2 financière et rapport, ayant une place d'affaires
3 au 706, boulevard Gréber, Gatineau (Québec);

4
5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7
8 (9 h 36)

9 INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU :

10 Q. **[1]** Une petite question introductive. Monsieur
11 Trahan, au-delà de la preuve documentaire qui a
12 déjà été déposée par Gazifère dans le cadre de la
13 Phase 4 du présent dossier, est-ce qu'il y a
14 d'autres sujets que vous souhaitez aborder dans le
15 cadre de votre témoignage de ce matin?

16 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

17 R. Oui, j'aurais quelques commentaires à formuler à la
18 formation. Bonjour, Monsieur le Président, Madame
19 le Régisseur, Monsieur le Régisseur et à tous.
20 Aujourd'hui, on est très content d'être à la
21 quatrième étape de notre dossier tarifaire de six
22 phases. J'ai eu quelques commentaires récemment
23 disant six phases, ça semble beaucoup. Mais
24 j'aimerais juste préciser un peu l'encadrement.
25 Il faut se souvenir qu'on a la première phase qui

1 est une phase de mise en place du concept du
2 dossier tarifaire sur deux ans. Donc, c'est une
3 phase qui, techniquement, ne reviendrait pas dans
4 le futur.

5 Également, il y a deux dossiers de
6 fermeture, donc qui éliminent deux autres phases.
7 Donc, on est rendu à trois phases. Et il y a une
8 troisième phase également qui était la Phase 3 qui
9 était une phase préliminaire étant donné qu'on ne
10 pouvait avoir des tarifs au premier (1er) janvier
11 deux mille dix-neuf (2019). L'objectif du dossier
12 tarifaire deux ans, un des objectifs était
13 d'arriver avec une phase 6 permettant de revenir
14 aux tarifs au premier (1er) janvier, et donc
15 d'éliminer l'aspect du tarif provisoire et la
16 fameuse Phase 3.

17 Donc, normalement, tout ce processus-là
18 devrait mener dans le futur à une réduction
19 importante au niveau des différentes phases qu'on a
20 vécues cette année. Et donc, aujourd'hui, bien, on
21 est très content d'être devant vous pour la phase
22 qu'on pourrait appeler le coeur du dossier qui est
23 la Phase 4 du dossier tarifaire sur deux ans.

24 Également, cet objectif-là d'arriver à ne
25 plus avoir de tarifs provisoires vient limiter un

1 travail additionnel tant pour la Régie que pour
2 Gazifère, mais vient également éliminer certains
3 éléments qu'on a vus notamment dans ce dossier-là
4 où on commence à discuter ou à demander des données
5 réelles, et donc de venir réévaluer les budgets qui
6 ont été faits à l'avance par Gazifère. Donc, ça
7 vient également alléger le processus si on est
8 capable de revenir au bon temps. Donc, c'est un
9 autre élément positif dans le futur qu'on envisage.
10 Cela étant dit, c'est le contexte qu'on pourrait
11 dire réglementaire.

12 Maintenant, qu'en est-il du contexte
13 d'affaires chez Gazifère? Bien, je vous dirais que
14 le contexte d'affaires continue à transiter. Il y a
15 vraiment une transition chez Gazifère où la nature
16 du développement d'affaires, la nature de la
17 consommation des clients évoluent relativement
18 rapidement. On est beaucoup plus dans les grands
19 projets et on est beaucoup plus également dans des
20 clients d'envergure comparativement aux dernières
21 années.

22 Ça se remarque particulièrement dans le
23 cadre du Plan d'approvisionnement pour deux mille
24 dix-neuf - deux mille vingt (2019-2020) que vous
25 avez. Notamment, il y a un petit tableau à la

1 GI-0036, Document 1 page 5 qui permet de voir
2 quelles étaient les prévisions pour deux mille dix-
3 neuf - deux mille vingt (2019-2020) dans le cadre
4 du dossier tarifaire deux mille dix-huit (2018) et
5 quelles sont ces mêmes prévisions pour deux mille
6 dix-neuf - deux mille vingt (2019-2020) cette
7 année. Donc, on voit qu'il y a un écart important
8 entre les deux. Et ça démarque justement cette
9 transition vers un distributeur plus régional avec
10 de plus grands consommateurs comparativement à ce
11 qu'on avait précédemment.

12 Il faut noter que le Plan
13 d'approvisionnement 2020 qui vous est soumis
14 actuellement n'inclut pas le projet de dossier de
15 Thurso puisqu'il n'était pas au dossier. Il faut
16 noter qu'il y aura peu ou pas d'effet pour deux
17 mille dix-neuf (2019) dans ce cadre de ce dossier-
18 là puisque la mise en gaz va se faire au mieux à la
19 toute fin de deux mille dix-neuf (2019). Donc,
20 l'effet va se retrouver davantage en vingt vingt
21 (2020) et sera intégré dans le cadre de la Phase 6
22 avec la mise à jour qui est requise, qui sera
23 déposée, on l'espère, pour le quinze (15) juillet
24 afin d'assurer justement la mise en place de tarifs
25 au premier (1er) janvier tel que prévu.

1 Cela étant dit, on vous a parlé d'une
2 augmentation relativement importante au niveau des
3 volumes et ça commence à créer certaines
4 difficultés dans notre réseau. Donc, on n'a pas de
5 difficulté d'approvisionnement de la rive
6 ontarienne à la rive québécoise mais il commence à
7 y avoir certaines difficultés au niveau de
8 l'approvisionnement de certains secteurs, notamment
9 le secteur nord et le secteur ouest de la
10 franchise. Et simplement vous indiquer qu'au cours
11 des prochains mois, prochaines années, il y a des
12 bonnes chances que Gazifère vienne vous proposer
13 des renforcements importants au niveau des
14 infrastructures de ce qu'on peut appeler l'ossature
15 du réseau.

16 (9 h 41)

17 Donc, tout le système de conduite à haute
18 pression, qui, pour le moment, est uniquement dans
19 le bas de la franchise et donc, vient difficilement
20 alimenter le secteur nord et ouest où les plus
21 grands développements se font à l'heure actuelle...
22 bien, en tout cas, une grande partie du
23 développement se fait, à l'heure actuelle, dans la
24 franchise de Gazifère.

25 Il y a, cela étant dit, des enjeux

1 importants qui vont être à traiter au cours des
2 prochaines années. Il y a, bien entendu, tous les
3 ajustements qui sont requis au niveau du plan de
4 développement, ainsi que les analyses de
5 rentabilité de projets, qui sont, on pourrait dire,
6 un chantier réglementaire. Il y a l'introduction du
7 gaz naturel renouvelable qui va devoir se faire
8 pour vingt vingt (2020) qui, lui, découle du
9 nouveau règlement mis en place par le gouvernement
10 du Québec, sans oublier deux pans de croissance qui
11 devraient prendre leur envol... bien qui prennent
12 leur envol, qui sont les volets du programme
13 commercial et de l'efficacité énergétique. Donc,
14 c'est notre contexte d'affaires pour deux mille
15 dix-neuf (2019), deux mille vingt (2020).

16 Maintenant, j'aurais quelques commentaires
17 concernant certaines prises de position par les
18 intervenants au dossier.

19 Le premier est la FCEI. La FCEI s'inquiète
20 d'une certaine manière et on pourrait dire
21 questionne un peu tout ce qui touche au niveau du
22 plan de développement, notamment, la faible
23 rentabilité et je sympathise tout à fait avec cette
24 position, puisque c'est, à mon avis, relativement
25 normal d'avoir un plan de développement d'une si

1 faible rentabilité.

2 Il y a des travaux qui sont en cours. Ça
3 fait quelques années déjà qu'on vous indiquait
4 qu'on travaillait là-dessus et il y a une rencontre
5 qui va avoir lieu le trois (3) juin et ce qu'on
6 espère c'est de déposer dans le cadre de la phase
7 6, déjà, des propositions, sinon l'ensemble des
8 propositions pour les ajustements requis, notamment
9 au plan de développement, aux analyses de
10 rentabilité des extensions de réseau ou enfin des
11 différents projets chez Gazifère.

12 Cela étant dit, pour cette année, puisqu'il
13 faut quand même prendre une décision sur la base du
14 plan de développement que vous avez devant vous,
15 les analyses nous démontrent, à ce jour, et c'est
16 une prétention qu'on avait depuis longtemps, que
17 notre plan de développement est largement
18 conservateur pour ne pas dire énormément limité au
19 point de vue des revenus et ça ça découle de deux
20 choses.

21 Ça découle principalement au niveau des
22 nouvelles ventes commerciales où la méthodologie en
23 place n'est pas représentative que ce qu'on
24 retrouve dans le réel. Il y a un écart très très
25 important au niveau des volumes réels des dernières

1 années comparativement à ce qui était mis dans le
2 plan de développement pour la clientèle commerciale
3 et l'autre élément, c'est au niveau des ajouts de
4 charges.

5 On est d'avis chez Gazifère qu'au niveau
6 des coûts, le dossier est assez robuste. Cependant
7 on a des coûts au niveau des ajouts de charges.
8 Donc, on ajoute de la capacité dans le réseau, mais
9 on ne prend pas en compte les volumes associés à
10 l'ajout de charges, puisqu'ils n'étaient pas
11 comptabilisés chez Gazifère. On a maintenant une
12 capacité de comptabiliser une portion de ces
13 ajouts-là. Donc, ça sera quelque chose qui va être
14 présenté dans le cadre du groupe de travail et dans
15 le cadre de la phase 6.

16 Ça reste non complet, puisqu'il y a ajouts
17 de charges qu'on ne peut pas comptabiliser, mais
18 quand même, ça permet de contextualiser et c'est
19 encore une fois relativement important. On parle
20 ici d'au-dessus de trois cent mille mètres cubes
21 (300 000 m³) par année d'ajouts de charges qu'on
22 peut identifier, autour de trois cent mille
23 (300 000) plutôt, au cours des trois dernières
24 années, qu'on a pu identifier de manière
25 spécifique.

1 Donc, pour nous, le plan de développement
2 qui vous est présenté est un plan de développement
3 qui est excessivement conservateur et donc, tout en
4 étant sympathique aux observations de la FCEI, on
5 ne voit d'inconvénients à aller de l'avant avec ce
6 plan de développement pour cette année.

7 En ce qui concerne l'ACEF de l'Outaouais,
8 l'ACEF de l'Outaouais nous aborde principalement
9 via deux grandes lignes, la première étant le plan
10 d'approvisionnement et le deuxième étant la base de
11 tarification et les amortissements.

12 Alors, au niveau du plan
13 d'approvisionnement, je vous soumettrais que
14 l'analyse effectuée par l'ACEFO est largement
15 incomplète, puisqu'elle se limite principalement à
16 une variation du nombre de clients et comme on a
17 démontré, le nombre de clients fluctue beaucoup,
18 notamment, au niveau du secteur résidentiel et
19 l'impact du nombre de clients résidentiels a peu
20 d'impact sur le plan de l'approvisionnement en tant
21 que tel. On vous a mentionné dans une réponse à la
22 dernière DDR de la Régie qu'on peut parler pour
23 cinq cents (500) clients d'environ point zéro cinq
24 pour cent (.05 %) des volumes de variation.

25 Donc, ce n'est pas un élément qui est

1 marquant et c'est compréhensible, puisque
2 foncièrement, notre plan d'approvisionnement se
3 fait sur l'ensemble de notre clientèle de quelques
4 quarante-trois mille (43 000) clients et non pas
5 sur les cinq cents (500) derniers clients qui
6 arrivent dans le réseau et également sur les
7 clients qui consomment largement plus que des
8 clients résidentiels, notamment, nos clients
9 industriels et commerciaux et grands commerciaux.
10 (9 h 46)

11 Donc, cet écart-là, au niveau du plan
12 d'approvisionnement, lorsqu'on regarde le plan
13 d'approvisionnement, on doit pas le regarder via la
14 lorgnette du nombre de clients et, quant à nous,
15 c'est une erreur d'analyse flagrante dans le cadre
16 de la détermination de l'aspect raisonnable du plan
17 de développement qui vous est proposé;
18 l'appréciation, c'est ce que je cherchais et
19 j'étais dans l'appropriation, je sais pas pourquoi.
20 C'est peut-être... Enfin.

21 Donc, au niveau de la base de tarification
22 et de l'amortissement, ici, l'intervenant soumet
23 que, depuis quelques années, Gazifère sous-estime
24 de manière continue et récurrente la base tarifaire
25 au premier (1er) janvier de chaque année. On se

1 souviendra que la Régie a notamment réduit la base
2 tarifaire au premier (1er) janvier des deux
3 dernières années dans ses décisions suite,
4 notamment, encore une fois à une demande
5 d'information, donc une question qui venait dans le
6 cadre des audiences suite au fait qu'on était après
7 le premier (1er) janvier et qui permettait d'avoir
8 cette information.

9 Alors, question de continuer un peu dans
10 cet élan, bien qu'on espère dans le futur ne plus
11 avoir à faire ce type d'information là, cette année
12 l'écart est de moins de quatre cent mille dollars
13 (400 000 \$), environ trois cent cinquante mille
14 dollars (350 000 \$) entre ce qui était budgété et
15 ce qui est le réel.

16 Ce montant-là, donc, est une sous-
17 estimation de la base tarifaire cette année et non
18 pas une surestimation tel que ça aurait dû l'être
19 en réalité et je vous explique pourquoi. En fait,
20 on a eu des problèmes au niveau de l'année deux
21 mille dix-huit (2018) puisque notre entrepreneur
22 n'a pu mettre en place une troisième équipe de
23 travail.

24 Et ce que ça a fait, c'est qu'on a été
25 obligé de reporter de manière importante, bien,

1 importante dans le sens de reporter à deux mille
2 dix-neuf (2019) des grands projets, le projet
3 notamment du poste de Gatineau qui a été autorisé
4 par la Régie, une portion du projet de la Rive, le
5 boulevard Laurin ainsi que plusieurs travaux non
6 reliés à l'ajout de clients.

7 Donc, on a dû focaliser, se restreindre à
8 vraiment travailler pour l'ajout de clients plutôt
9 que de faire l'ensemble des travaux qui devaient
10 être effectués en deux mille dix-neuf (2019). Et
11 ça, c'est quelques millions de dollars de travaux
12 qui n'ont pas été effectués.

13 Donc normalement, en deux mille dix-neuf
14 (2019), dix-huit (18) c'est-à-dire, au premier
15 (1er) janvier deux mille dix-neuf (2019), on aurait
16 terminé avec une base tarifaire largement
17 supérieure à ce qui avait été anticipé.

18 Nos pronostics à ce jour pour deux mille
19 dix-neuf-deux mille vingt (2019-2020) sont à
20 l'effet que nous allons surpasser le budget en
21 capital de deux mille dix-neuf (2019). Ça découle
22 de quoi? Bien, ça découle que, étant donné que
23 notre entrepreneur n'a pas été capable d'avoir
24 toutes les équipes requises l'an dernier, on s'est
25 fait confirmer d'emblée trois équipes de travail,

1 probablement depuis que je suis chez Gazifère mon
2 discours d'entrée le plus court, je tenterai d'en
3 prendre note et d'agir ainsi dans le futur, deux
4 petits sujets au niveau de SÉ-AQLPA.

5 Ils reviennent sur deux sujets qui, quant à
6 nous, ne causent pas problème, c'est-à-dire les
7 degrés/jour et le taux du gaz naturel perdu. Quant
8 à nous, il n'y a absolument rien dans le dossier
9 qui permet de déterminer qu'il y a quelque enjeu
10 que ce soit.

11 Et avant d'engloutir et de requérir des
12 ajouts de ressources, qu'elles soient humaines ou
13 financières, on pense qu'il y aurait lieu de
14 démontrer qu'il y a véritablement un enjeu et,
15 quant à nous, on ne voit pas aucun enjeu sur ces
16 deux éléments-là et on ne voit pas pourquoi
17 aujourd'hui on devrait investir sommes et humains
18 sur ces deux enjeux qui sont les degrés/jour et le
19 taux du gaz perdu.

20 Alors, ceci complétera mes représentations
21 pour ce matin.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors merci Monsieur Trahan. Donc, il y avait des
24 questions de la... Vous avez complété Maître
25 Georgescu, vous avez pas d'autres questions.

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Oui, il n'y aura pas d'autres questions.

3 LE PRÉSIDENT :

4 O.K.

5 Me ADINA GEORGESCU :

6 Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, nous avons prévu du temps, des questions
9 pour l'ACEFO. Maître Cadrin.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

11 Alors bonjour à la Régie, maître Steve Cadrin pour
12 l'ACEFO et bonne fête à monsieur Michaud. Moi c'est
13 ma fête aujourd'hui, juste vous le dire comme ça
14 avant que vous me chicaniez que je prends trop de
15 temps.

16 (9 h 51)

17 LE PRÉSIDENT :

18 Alors, il est plus vieux que vous, d'une journée.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Je retiens ça.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Alors, sans tenir compte des années. On reste comme
25 ça. Alors, bonjour, aux gens de Gazifère,

1 également.

2 Q. [2] Alors, dans un premier temps, j'ai quelques
3 petites questions qui touchent certains sujets qui
4 découlent de la demande de renseignement numéro 4 de
5 l'ACEFO en suivi de certaines réponses que vous
6 avez fournies. Donc, vous pouvez prendre avec vous
7 le document B-0298. J'ai toujours peur qu'on donne
8 le numéro du document là, ça... On est rendu loin
9 GI-0050, document 1, réponse donc 1.3 à la page 2.

10 Et on parlait de « Taxes municipales et
11 autres » qu'il y avait une certaine fluctuation,
12 pour être plus précis. Alors, on mentionne

13 ... qu'il y a eu une diminution de la
14 taxe sur les services publics de moins
15 cinquante-cinq mille dollars (-
16 55 000 \$). Cette taxe représente un
17 pourcentage de la valeur actuelle
18 nette des actifs du réseau. En
19 l'occurrence, la valeur actuelle nette
20 des actifs du réseau était moindre en
21 mode prévisionnel qu'en mode budget.

22 Alors, la question est la suivante, peut-
23 être en suivi : En fermeture de l'année deux mille
24 dix-huit (2018), quel est l'écart entre la valeur
25 actuelle nette réelle des actifs du réseau et celle

1 prévue lors de la cause tarifaire deux mille dix-
2 huit (2018) budget? S'agit-il d'une diminution plus
3 importante que cinquante-cinq mille (55 000 \$)
4 anticipé lors du 4 plus 8?

5 R. Ce sont des données trop précises qu'on n'a pas ici
6 avec nous là, dans le cadre d'une audience.

7 Q. **[3]** D'accord. Sur une question, peut-être,
8 d'appréciation là sur... Est-ce que c'est...

9 R. C'est des données...

10 Q. **[4]** Oui. Excusez...

11 R. J'ai... Mais quant à moi, ce sont des données là
12 qui se retrouvent dans le dossier de fermeture et
13 on retombe dans le débat de si on doit faire le
14 dossier de fermeture ici ou si on doit attendre le
15 dossier de fermeture pour les traiter. Quant à nous
16 là, ce sont des questions qui... On en a eues
17 plusieurs là. Là, on est en train de revoir
18 l'ensemble des prévisions. Quant à moi, cette
19 information-là, et je laisserai la Régie décider,
20 mais quant à moi, c'est une information qui
21 commence à être très précise et qui alourdit nos
22 processus réglementaires.

23 Q. **[5]** D'accord. Je prend note de votre objection,
24 mais... Je dis ça avec un sourire ici là. La
25 question que j'allais vous poser là, au moment où

1 vous avez repris l'explication. Est-ce que vous
2 êtes capable, sans entrer dans des chiffres précis
3 là, de nous expliquer s'il s'agit d'une diminution
4 plus importante que le cinquante-cinq mille
5 (55 000 \$) qui était anticipé lors de l'année de
6 base? Est-ce que vous avez, au moins, une
7 appréciation, je dirais, plus qualitative, sans
8 avoir un chiffre?

9 R. Malheureusement, je n'ai pas cette information.

10 Q. **[6]** D'accord. Ou peut-être une question de
11 compréhension de la méthodologie, on parlait de
12 surévaluation de la valeur nette... actuelle nette,
13 des actifs lors du budget. Est-ce qu'il y a des
14 comptes d'écart? Ou est-ce qu'il y a un compte
15 d'écart qui tient compte de cet aspect-là? Ou est-
16 ce qu'il n'y a rien qui tient compte de cette
17 variation-là? Qui capte cette variation-là, je
18 m'excuse.

19 R. Quelle variation?

20 Q. **[7]** Bien. Comme vous savez, le cinquante-cinq mille
21 dollars (55 000 \$) dont on mentionnait, à titre
22 d'exemple là, qui est la taxe sur les services
23 publics qui découle, dans le fond, de la différence
24 là de la valeur actuelle nette des actifs du réseau
25 là, que ce soit en mode prévisionnel ou lors du

1 tarifaire?

2 R. Il n'y a pas de compte d'écart. Par contre, il y a
3 le mode de partage, en fin d'année, qui sert, en
4 partie, de compte d'écart là avec le partage qui
5 est approprié.

6 Q. **[8]** D'accord. Toujours dans la même référence, on
7 parle de redevances à la Régie du bâtiment, cette
8 fois-ci, qui sont basées sur les volumes de gaz
9 naturel livrés au cours de l'année, plus
10 particulièrement... Toujours à la réponse 1.3, un
11 peu plus loin. Pouvez-vous nous expliquer un peu
12 comment ça fonctionne, cette redevance à la Régie
13 du bâtiment, plutôt que je vous pose des questions
14 trop précises et que je me trompe?

15 R. Je n'ai pas le taux précis là, mais c'est X cents
16 par mètres cubes distribués en mode réel. Donc,
17 c'est X cents fois le nombre de mètres cubes.

18 Q. **[9]** D'accord. Mais c'est réglementaire, c'est fixé
19 par la réglementation, tout simplement, et vous
20 êtes obligés de verser, à ce moment-là?

21 R. Exact.

22 Q. **[10]** Est-ce qu'il y a d'autres types de redevances?
23 De taxes sur les redevances, qui sont basées sur
24 les volumes de gaz livrés, à votre souvenir?

25 R. Il y a la quote-part pour TEQ.

1 Q. **[11]** Oui. Absolument.

2 R. Je pense que la redevance à la Régie, elle est
3 divisée par mètre cube, je pense. Mais ultimement,
4 il y a une allocation qui est faite à la Régie. On
5 a une facture annuelle là, et puis on paie cette
6 facture-là par mois. Donc, peu importe qu'il y ait
7 des volumes ou pas là, je... De mémoire, dans le
8 temps, il y en avait. Je ne sais plus s'il y en a,
9 mais je sais que je paie un montant...

10 Q. **[12]** Oui. Ça... Le bout payé, ça, oui...

11 R. Ça, je m'en souviens très bien.

12 Q. **[13]** Mais la question était vraiment sur le réel.

13 R. Mais il est égal, par contre. Il n'est pas lié
14 directement au volume là, en mode réel comme la
15 RBQ.

16 (9 h 56)

17 Q. **[14]** Oui, c'est ça, c'était la question sur la
18 question du réel, évidemment.

19 R. Sur le mode du réel, à mon avis, il n'y a que le
20 RBQ. Parce que les autres, c'est soit passé ou...
21 oui.

22 Q. **[15]** Comme la quote-part de TEQ que vous donniez
23 comme exemple tout à l'heure?

24 R. C'est sur les volumes passés ou budgetés, je ne me
25 souviens plus, mais ce n'est pas sur les volumes

1 réels.

2 Q. [16] O.K. Sur un autre sujet mais toujours dans la
3 demande de renseignements numéro 4 de l'ACEFO en
4 suivi des questions qui avaient déjà été posées,
5 addition à la base de tarification et
6 amortissement, pour être plus précis. À la page 3,
7 réponse 2.1. Je résume. À sa question 2.1, l'ACEFO
8 demandait à Gazifère de justifier les écarts de
9 différentes rubriques entre les charges
10 d'amortissement prévues pour l'année deux mille
11 dix-huit (2018) lors de l'année de base par rapport
12 aux montants qui sont prévus précédemment lors de
13 la cause tarifaire deux mille dix-huit (2018).
14 Gazifère, je résume votre réponse, répond que les
15 écarts résultent de la valeur inférieure des soldes
16 d'ouverture constatés lors de la prévision par
17 rapport aux soldes d'ouverture budjetés. Ça, on
18 l'avait bien compris. Mais qu'est-ce qui
19 justifie... la question, revient à cette question-
20 là, je comprends que le chiffre versus l'autre, là.
21 Mais qu'est-ce qui justifie cette différence?

22 R. Bien, c'est l'ensemble des variations qui découlent
23 au cours d'une année entre un budget et un réel.
24 Plus de clients ou moins de clients fait en sorte
25 que j'ai des coûts de compteurs qui sont différents

1 de ce qui était prévu. Le fait d'avoir, par
2 exemple, moins d'entrepreneurs, les entrepreneurs
3 qui n'ont pas été capables de faire tout le travail
4 escompté, on a reporté un certain nombre de travaux
5 notamment au niveau du remplacement d'équipements
6 qui, on a reporté d'une année. Matériel roulant,
7 bien, on a été capable de maintenir le matériel ou
8 le matériel n'est pas arrivé à temps à
9 l'entreprise.

10 Donc, le camion va être acheté, il est dû,
11 mais peut-être qu'il ne se fait pas en dix-huit
12 (2018), peut-être qu'il va se faire en dix-neuf
13 (2019) pour quelque raison que ce soit, et caetera.
14 Donc, c'est ultimement des écarts d'entreprise,
15 d'affaires entre ce qui est budgeté et le réel. Et
16 il y a toujours, toujours un écart entre ce qui est
17 budgeté et le réel. Et c'est ce qu'on remarque ici.

18 Q. [17] Mais bien spécifiquement dans ce cas-ci, c'est
19 un peu ça la question qui était posée par l'ACEFO,
20 vous avez expliqué, bien, c'est la différence entre
21 A et B, là. Ça, on l'avait compris. Mais qu'est-ce
22 qui, dans ce cas-ci, était la particularité qui
23 expliquait cet écart-là pour cette année-là?

24 R. Je pense que ma réponse était claire. C'est
25 l'ensemble des éléments d'entreprise qui vient

1 jouer là-dessus. Si on prend, par exemple, au
2 niveau des équipements informatiques, on est
3 dépendant de l'entreprise Enbridge Gas, sinon qu'on
4 se fait dire où est-ce qu'on va aller. S'il y a des
5 délais dans l'implantation des logiciels, bien,
6 nécessairement, nous, ça va être reporté. Donc, ce
7 n'est pas une dépense qui ne se fait pas. C'est une
8 dépense qui va être reportée de quelques mois, une
9 année, dépendamment de l'évolution des dossiers.

10 Lorsque'on fait les prévisions, on le fait
11 sur la base de l'ensemble de l'information qu'on
12 possède au moment de faire la prévision. Et,
13 heureusement ou malheureusement, dépendamment des
14 situations, bien, il y a des choses qui vont
15 changer par la suite, soit des projets qui prennent
16 plus d'ampleur, des projets qui prennent plus de
17 temps pour se mettre en branle, et caetera.

18 Q. **[18]** Désirez-vous ajouter quelque chose?

19 R. Oui. Je pense que c'est un bon très ajout aussi.
20 Ultimement, lorsqu'on fait des prévisions, par
21 exemple au niveau du nombre de compteurs, bien, ce
22 n'est pas juste le nombre de compteurs, tous les
23 compteurs n'ont pas la même valeur, donc on le fait
24 sur la base de leurs coûts connus au moment où on
25 fait les évaluations. On le fait sur la base

1 également des coûts moyens par type de compteur.
2 Dépendamment de la nature des compteurs qui va
3 s'ajouter dans le réseau, donc dépendamment de la
4 nature des clients qui va s'ajouter, bien, il va y
5 avoir des variations également au niveau du coût
6 d'intrant de chacun des équipements. Donc, ça
7 aussi, ça va venir donner des écarts qui vont être
8 associés aux ajouts entre le budget et le mode
9 réel.

10 Q. [19] Donc, si j'ai bien compris, j'ai pris un
11 exemple, vous avez choisi un exemple sur lequel on
12 se posait une question justement, peut-être juste
13 être sûr que c'est le même. Vous avez parlé de
14 logiciels qui proviennent d'Enbridge, si j'ai bien
15 compris. Est-ce que c'est la rubrique 491,
16 acquisition de logiciels, par exemple, où vous
17 expliquez la différence entre le montant qui était
18 prévu de six cent soixante mille (660 000 \$) versus
19 sept cent soixante-quatre mille (764 000 \$)
20 finalement en cause tarifaire?

21 R. Non. Dans le cas des logiciels CIS, ça, c'est notre
22 service à la clientèle, c'est interne à Gazifère
23 dans ce cas-ci. C'est davantage dans les logiciels
24 autres qu'on va retrouver du matériel informatique.

25 Q. [20] 491, acquisition de logiciels autres?

1 R. Exact.

2 Q. **[21]** Ça, c'est ceux qui viennent...

3 R. Ça, ça va être relié avec Enbridge.

4 Q. **[22]** Enbridge. L'explication que vous me donniez
5 tout à l'heure?

6 R. Oui.

7 Q. **[23]** O.K. Merci. Je vais aller maintenant à la
8 pièce B-0297.

9 (10 h 01)

10 LE PRÉSIDENT :

11 Attendez une seconde. Je vais demander à la
12 greffière de nous diriger à la pièce, si c'est
13 possible, 297.

14 Me STEVE CADRIN :

15 297, oui. À la page 7, réponse 4.2.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Q. **[24]** Alors, à la question, comme on peut le voir à
20 l'écran maintenant. Merci beaucoup, Madame la
21 greffière. C'est la question 4.2. La Régie
22 demandait de détailler, de commenter l'augmentation
23 de deux cent cinquante-neuf mille dollars
24 (259 000 \$), quatre virgule huit pour cent (4,8 %)
25 de l'amortissement des immobilisations entre

1 l'année témoin deux mille dix-neuf (2019) et
2 l'année autorisée, deux mille dix-huit (2018). Dans
3 votre réponse, vous présentez le tableau et vous
4 mentionnez également :

5 Lors de la mise à jour de la prévision
6 deux mille dix-huit (2018), dans le
7 cadre de la préparation du budget deux
8 mille dix-neuf (2019), nous avons
9 constaté que certains calculs
10 d'amortissement se retrouvant dans le
11 dossier de la cause tarifaire deux
12 mille dix-huit (2018) étaient erronés,
13 ce qui a été corrigé dans la prévision
14 deux mille dix-huit (2018). Ceci
15 explique, pardon, l'écart négatif des
16 catégories 491, équipement
17 informatique CIS et autres
18 ... dont on vient de parler un peu ensemble.

19 Dans quelle mesure l'écart négatif de cent
20 dix-sept mille dollars huit cent quarante-six
21 (117 846 \$) à la rubrique 491, équipement
22 informatique CIS est-il attribuable à des erreurs
23 de calcul, lors de la préparation de la cause
24 tarifaire deux mille dix-huit (2018) ou plutôt à
25 une surestimation, peut-être, de la valeur du solde

1 à amortir en deux mille dix-huit (2018)?

2 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

3 R. Excuse-moi, je n'ai pas attrapé la fin de ta
4 question là.

5 Q. **[25]** Je suis désolé. Alors...

6 R. Juste la fin, quand tu...

7 Q. **[26]** La fin... Ou plutôt à une surestimation de la
8 valeur du solde à amortir en deux mille...

9 R. Un petit peu avant. Quand vous êtes dans les
10 chiffres.

11 Q. **[27]** D'accord. Je recommence du début. Ça va être
12 plus simple. Alors, dans quelle mesure... Elle
13 n'est pas très longue, mais vaut mieux avoir les
14 bons chiffres. Dans quelle mesure l'écart négatif
15 de cent dix sept mille quatre cent quatre-vingt-six
16 (117 486 \$), à la rubrique 491, équipement
17 informatique CIS, est-il attribuable à des erreurs
18 de calcul, lors de la préparation de la cause
19 tarifaire deux mille dix-huit (2018) ou plutôt à
20 une surestimation, tout simplement, de la valeur du
21 solde à amortir en deux mille dix-huit (2018)?

22 M. MARTIN BOISCLAIR :

23 R. On peut affirmer que c'est principalement le cas.
24 C'est probablement issu d'une erreur,
25 principalement issu d'une erreur du fait que le

1 solde à amortir était surévalué étant donné qu'une
2 bonne partie de ce solde-là est en fait amorti déjà
3 complètement.

4 Q. **[28]** Donc, l'erreur de calcul en tant que tel dont
5 on parle?

6 R. Oui.

7 Q. **[29]** Qui a été constaté. D'accord. Alors, dans le
8 même tableau, on peut voir que les écarts entre
9 l'année témoin deux mille dix-neuf (2019) et
10 l'année autorisée deux mille dix-huit (2018), pour
11 les rubriques 473, 475 et 477, totalisent presque
12 quatre cent mille dollars (400 000 \$). On parle de
13 trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent
14 six (394 506 \$). À quel projet en particulier cette
15 croissance des amortissements est-elle associée?
16 Pouvez-vous nous donner des précisions à cet égard-
17 là?

18 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

19 R. C'est l'ensemble des projets d'entreprises. Là on a
20 des ajouts au niveau des branchements d'immeubles.
21 Bien, c'est l'ensemble des projets de construction.
22 Les conduites principales, c'est l'entretien de
23 notre réseau, les ajouts, les rehaussements de
24 capacité etc. Les postes de mesurage, c'est
25 également relié à ça. Puis dans les équipements

1 informatiques, bien, on a le détail dans la réponse
2 7.3 où on a notamment là, les explications pour les
3 logiciels autres et également pour le logiciel CIS.

4 Q. [30] J'y reviendrai tout à l'heure sur la question
5 des autres lignes, logiciels CIS, juste pour rester
6 dans la ligne de questions, j'étais sur tout
7 simplement les lignes qui n'incluaient pas cette
8 ligne-là, justement, alors, 473, 475 et 477, puis
9 on se posait des questions, s'il y avait des
10 projets en particulier qui étaient visés. Vous me
11 dites c'est l'ensemble des activités de
12 l'entreprise pour les trois premières lignes
13 finalement, si on se résume à ça.

14 R. C'est l'ensemble des projets, ce n'est pas un
15 projet. Base tarifaire est globale et moyenne.
16 Donc, c'est nécessairement l'ensemble des projets
17 et si on veut aller plus loin, c'est l'ensemble des
18 projets d'aujourd'hui versus l'amortissement de
19 l'ensemble des projets historiques également. Donc,
20 ce n'est pas juste des ajouts hein! La base
21 tarifaire c'est quelque chose qui bouge des deux
22 côtés. Alors, c'est tout l'amortissement
23 historique, plus l'amortissement des nouveaux
24 projets, plus l'amortissement... C'est-à-dire plus
25 les nouveaux projets qui rentrent dans la base.

1 Donc c'est tout ça qui bouge.

2 (10 h 06)

3 Q. **[31]** D'accord, je vous amène maintenant à la page
4 13, à la réponse 7.2. Alors ici on constatait à
5 cette question, tout d'abord, de la Régie, qu'il y
6 avait une addition de trois cent soixante-treize
7 mille cinq cents dollars (373 500 \$) en décembre
8 deux mille dix-neuf (2019) à la catégorie 482,
9 améliorations locatives, et demandait à Gazifère de
10 détailler et commenter ces additions-là. Vous avez
11 indiqué, et je résume rapidement :

12 Lors de la préparation du budget 2019,
13 Gazifère planifiait un projet de
14 réaménagement des bureaux de son siège
15 social et d'agrandissement de son
16 entrepôt s'étalant de la fin 2019 au
17 début 2020.

18 Peut-être une question de voir, qu'en est-il de ce
19 projet, qu'en est-il de l'état d'avancement de ce
20 projet en date d'aujourd'hui?

21 R. Le projet a évolué grandement puisqu'on s'en va
22 vers un projet de plusieurs millions de dollars
23 pour agrandir ou acheter un nouvel immeuble. Donc,
24 on est en train d'évaluer ces choses-là mais, entre
25 temps, il y aura des travaux qui sont quand même

1 nécessaires puisqu'il y a un manque d'espace à
2 l'interne. Donc, il y a des travaux qui vont se
3 faire pour maintenir, disons, en état
4 temporairement les lieux et il y aura un dossier
5 qui sera fort probablement présenté à la Régie dans
6 les six prochains mois pour, comment je pourrais
7 dire, c'est parce qu'il va falloir que je dise
8 tout, mais pour avoir un plus grand immeuble. Je
9 m'arrête ainsi puisque les choix précis ne sont pas
10 encore déterminés entre les différentes options qui
11 sont devant nous.

12 Mais c'est clairement un projet beaucoup
13 plus majeur parce qu'on s'est aperçus que la
14 capacité de l'immeuble n'était plus suffisante pour
15 maintenir la suite des prochaines années, pour la
16 croissance de l'entreprise.

17 Q. [32] Mais vous aviez donc une addition, je veux
18 juste comprendre comme il faut la première partie
19 de votre réponse. Vous nous dites certains montants
20 vont être dépensés quand même malgré ce projet à
21 venir, n'entrons pas dans le projet à venir pour
22 l'instant. On parlait d'une addition de trois cent
23 soixante-treize mille cinq cents (373 500), est-ce
24 que vous voulez être plus précis, qu'est-ce qui va
25 être dépensé ou comment. Peut-être nous expliquer

1 un peu plus.

2 R. Au moment où on a établi, c'était ce qui était
3 prévu.

4 Q. **[33]** Oui.

5 R. Donc aujourd'hui, il y a au moins une centaine de
6 milliers de dollars qui va être dépensé dans ce
7 projet-là mais il n'y aura pas l'entièreté du
8 projet puisqu'on réaménagera pas tout l'immeuble
9 étant donné que ce ne sera pas nécessaire puisqu'on
10 va plutôt faire un agrandissement plus important à
11 venir.

12 Q. **[34]** D'accord.

13 R. Ça démontre encore une fois les écarts entre ce qui
14 est un budget et ce qui arrive dans la réalité. Au
15 moment où est-ce qu'on a fait les travaux à cet
16 égard-là, on l'a fait au meilleur de notre
17 connaissance et on était en train d'évaluer des
18 plans, on faisait des plans et on était certains de
19 pouvoir être capables d'aménager de manière
20 importante mais à l'intérieur de l'immeuble actuel,
21 ce qui n'est plus le cas aujourd'hui puisqu'on
22 s'est aperçus que les plans, finalement, n'amènent
23 pas suffisamment d'espace additionnel pour répondre
24 aux besoins de l'entreprise.

25 Donc, tout ce débat-là entre le budget,

1 qu'est-ce que vous avez planifié, qu'est-ce qui
2 arrive, démontre qu'il y a toujours un peu de jeu.
3 Ce qu'il faut prendre en considération, c'est
4 l'ensemble du jeu ultimement. Et là aujourd'hui,
5 encore une fois, on est beaucoup plus tard dans
6 l'année. Donc, on est capables de voir qu'il y a
7 des changements. Mais il y a six mois, on serait
8 pas à la même encore une fois. Donc c'est juste,
9 encore revenir, on est dans ce jeu-là encore une
10 fois ici.

11 Q. [35] Je vous amène maintenant à la page 13 et 14
12 toujours de la même réponse à la demande de
13 renseignements numéro 5 de la Régie, réponse 7.3.
14 Donc, à sa question 7.3, la Régie demandait à
15 Gazifère de détailler et de commenter les additions
16 prévues en deux mille dix-neuf (2019) à la base de
17 tarification sous la rubrique 491, équipements
18 informatiques - autres logiciels et 491 également,
19 donc, équipements informatiques - logiciels CIS,
20 qui totalisent deux cent huit mille dollars
21 (208 000 \$) et deux cent soixante-sept mille
22 dollars (267 000 \$) respectivement.

23 Gazifère a produit un tableau pour chacune
24 de ces deux rubriques qu'on voit aux pages 13 et
25 14, en ce moment on en voit un à l'écran.

1 Concernant la portion autres logiciels - ne bougez
2 pas trop vite Madame la Greffière, c'est ça, merci
3 - le montant de trente-neuf mille sept cents
4 (39 700) inscrit à titre de réserve pour autres
5 améliorations équivaut à environ vingt pour cent
6 (20 %) du budget autres logiciels qui semble plus
7 élevé par rapport au montant des additions des
8 années précédentes.

9 Qu'est-ce que représentent les autres
10 améliorations non spécifiées, dans le fond, qui
11 justifient l'ajout d'une réserve d'environ près de
12 quarante mille dollars (40 000 \$) sous cette
13 rubrique-là?

14 R. Je vais faire un petit point, je vais faire le
15 point en deux. Je vais répondre à votre question
16 mais je vais juste préciser. Quarante mille dollars
17 (40 000 \$) dans la base tarifaire, ça représente
18 vingt mille dollars (20 000 \$) en moyenne parce
19 que, habituellement, on utilise la mi-année. En
20 prenant un taux d'amortissement avec rendement, ça
21 représente à peu près dix pour cent (10 %) donc
22 c'est à peu près deux mille dollars (2000 \$) sur le
23 revenu requis.

24 Donc, juste pour contextualiser les
25 questions. Maintenant, une fois, lorsqu'on a fait

1 cette contextualisation-là, je n'ai pas de détails
2 précis puisque c'est une réserve qui est effectuée
3 par les gens qui s'occupent des autres logiciels,
4 bien, effectivement, de l'informatique, mais il y a
5 toujours des mises à jour qui sont connues en cours
6 d'année. Ça prend une réserve naturelle pour faire
7 ces choses-là.

8 (10 h 11)

9 Donc, il y a deux options : soit qu'on fait
10 un budget avec pas de réserve et donc ça fait
11 qu'alors on se retrouve dans des situations où on
12 n'a pas les budgets pour faire les travaux qui ne
13 sont pas connus, mais qui sont attendus. Mais ce
14 n'est pas précis, on le sait. Par exemple, quand on
15 parle de mise à jour de logiciels, bien ce n'est
16 pas tout le temps précis que ça va être au mois de
17 juillet. Lorsqu'on fait les budgets, on ne sait pas
18 que c'est au mois de juillet que ça s'en vient.
19 Donc, ça prend des réserves pour être capables de
20 faire ces travaux-là. Donc, c'est une réserve tout
21 simplement de prudence naturelle qu'on doit mettre
22 en place dans des budgets.

23 Q. **[36]** Je vais maintenant aller à la page 14. Merci,
24 Madame la Greffière. Alors, la portion
25 « Logiciels » maintenant, « CIS ». Pouvez-vous

1 préciser, juste pour être certains qu'on parle des
2 mêmes choses. Les logiciels CIS, est-ce qu'il
3 s'agit de l'ensemble des logiciels qui forment le
4 système de service de « SIC », dans le fond, le
5 Service à la clientèle?

6 R. Bien. Ce sont les logiciels qui permettent de faire
7 la facturation là, à notre clientèle.

8 Q. **[37]** Essentiellement?

9 R. Oui.

10 Q. **[38]** Est-ce que les rubriques 2, 3, 4 et 5, du
11 tableau se distinguent des montants indiqués à la
12 rubrique 1 à titre de salaires et avantages sociaux
13 en ce qu'il s'agit de travaux confiés à l'externe?

14 R. C'est tout à fait différent là. Le premier, c'est
15 du salaire et avantages sociaux. Donc, c'est des
16 gens qui travaillent. Dans le numéro 2, c'est la
17 mise à jour. Alors, on parle de mises à jour là,
18 c'est des nouvelles versions. Alors, on est
19 complètement ailleurs et retrait d'une application
20 désuète. Donc, ici, c'est un retrait d'actifs et
21 donc, des améliorations qui sont requises au
22 système. Donc, oui, ce sont des coûts qui sont
23 complètement différents. Autrement dit, les options
24 2 et 3 ne seraient pas là que l'option 1 serait là
25 quand même.

1 Q. **[39]** Oui, mais je comprends...

2 R. Pas l'option là, mais plutôt la ligne 1 là.

3 Q. **[40]** Oui. La ligne 1, oui.

4 R. Donc, il n'y a pas...

5 Q. **[41]** Pas d'option...

6 R. Il n'y en a pas de reliées là. Donc, les gens qui
7 sont là, les salaires, avantages sociaux et autres
8 capitalisés, c'est des gens qui sont là à l'année
9 et qui travaillent pour maintenir en place le
10 système « SIC ». Et ici, dans ce cas-ci, c'est pour
11 améliorer. Donc, il y a un ajout qui est fait pour
12 être capable d'améliorer, mais l'option 2 et 3 ne
13 seraient pas là que ces améliorations-là, de un,
14 seraient quand même nécessaires.

15 Q. **[42]** Là, je comprends. La question visait
16 simplement à distinguer la 1 du reste, 2, 3, 4, 5.
17 En vous posant la question : est-ce que c'est à
18 l'externe que se font les 2, 3, 4, 5 versus la 1
19 qui est à l'interne?

20 R. Si ce n'est que ça, oui, en effet, il y a des
21 portions de 2, 3 et même 4, je crois là, qui se
22 font à l'externe.

23 Q. **[43]** Et 5? Non? Vous dites?

24 R. Oui. Oui. Oui, aussi 5.

25 Q. **[44]** 5 aussi. O.K. D'accord.

1 R. Oui.

2 Q. **[45]** Peut-être simplement... Comment ça fonctionne
3 exactement là ces contrats à l'externes-là? Est-ce
4 que ce sont des appels d'offres qui sont envoyés ou
5 est-ce que c'est avec votre fournisseur tout
6 simplement, de gré à gré?

7 R. On a un fournisseur qui détient la licence du
8 logiciel. Donc, nécessairement, c'est avec cet
9 entrepreneur-là... bien, « cet entrepreneur-là »,
10 ce fournisseur-là, avec qui on fait affaires tout
11 le temps pour ce logiciel.

12 Q. **[46]** Et au niveau de la séquence là de déploiement,
13 de l'état d'avancement de ces travaux prévus pour
14 deux mille dix-neuf (2019), qu'est-ce que vous
15 pouvez nous en dire?

16 R. Je ne sais pas, de manière spécifique, puisque je
17 ne gère pas cet aspect-là de l'entreprise. Ce qu'on
18 peut vous dire c'est qu'aujourd'hui on dépasse, à
19 ce jour, les budgets qui sont prévus pour ces
20 postes-là. Donc, au point de vue financier, on
21 dépasse ce qui était prévu.

22 Q. **[47]** D'accord. Concernant la « Base de tarification
23 2020 », cette fois-ci. Nous sommes toujours dans la
24 même pièce, Madame la Greffière, mais un peu plus
25 loin dans la page, un peu plus bas, ici. Alors,

1 tout d'abord, à la réponse 8.2 là, toujours la même
2 demande de renseignement de la Régie. À sa question
3 8.2, la Régie demandait à Gazifère de détailler et
4 de commenter les additions totalisant quatre-vingt-
5 seize mille dollars (96 000 \$) au cours de l'année
6 2020 sur la catégorie « 491, ÉQUIP INFO - AUTRES
7 LOGICIELS ». Alors, vous avez fourni le tableau 15,
8 cette fois-ci, en réponse. Et dans ce cas-ci, la
9 question revient : Dans ce tableau des additions
10 prévues en deux mille vingt (2020), la « Réserve
11 pour autres améliorations ou mises à jour »,
12 maintenant correspond à quarante pour cent (40 %)
13 du budget total. Donc, si on comprend bien, on
14 aurait des additions à la rubrique 491 « Autres
15 logiciels de plus de trois cent mille (300 000 \$)
16 en deux mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt
17 (2020). Comment cela a-t-il été estimé, en gros là?
18 Pouvez-vous nous expliquer, un peu?

19 (10 h 16)

20 R. La mise en place d'un budget sur deux ans nécessite
21 nécessairement un peu plus d'imprécision pour
22 l'année future, je dirais l'année vingt, vingt
23 (2020). Donc, la manière dont la prévision a été
24 faite, c'est en prenant en compte l'historique de
25 ce qui est habituellement requis au niveau

1 notamment des mises à jour et autres. Et pour ce
2 qui était donc inconnu, c'est sur la base de
3 l'historique ajusté. Alors, c'est pour ça qu'au
4 niveau de l'aspect non spécifié, on se retrouve
5 avec un pourcentage qui est plus élevé que pour
6 l'année deux mille dix-neuf (2019).

7 Q. **[48]** Vous avez parlé de réalisations deux mille
8 dix-neuf (2019), vous dites que vous êtes en avance
9 peut-être sur les budgets, dans le sens que vous
10 avez dépassé les budgets. Est-ce qu'il y a des
11 éléments de deux mille vingt (2020) qui vont être
12 réduits en conséquence ou est-ce que c'est tout
13 simplement des dépassements de coûts de deux mille
14 dix-neuf (2019) dont on vient de parler juste
15 avant?

16 R. Ce qu'on vous a dit, c'est qu'à ce jour, à ce jour,
17 donc...

18 Q. **[49]** C'est ça que...

19 R. ... parce que pour trois mois on était au-dessus de
20 ce qui était prévu dépenser pour les trois premiers
21 mois. Je ne me suis pas avancé sur qu'est-ce qui
22 arriverait sur l'année deux mille dix-neuf (2019).
23 Et je ne suis pas de connaissance qu'il y aurait
24 des déplacements entre les deux années à ce stade-
25 ci.

1 Q. [50] Je vais changer de rubrique « Préviation du
2 nombre de clients et des volumes. » Alors, vous
3 avez différentes références, mais je vais vous
4 amener... je vais vous les faire, plutôt que vous
5 les faire mettre à l'écran, Madame la Greffière, il
6 y a comme deux éléments, mais je vous le mentionne
7 pour les fins des notes sténographiques. D'abord,
8 il y a la pièce B-0298 qui est la demande de
9 renseignements numéro 4 de l'ACEFO à laquelle nous
10 avons fait référence plus tôt. Et il y a aussi la
11 pièce B-0310 qui est GI-49, Document 2, demande de
12 renseignements numéro 6 de la Régie, donc vos
13 réponses également qui ont été fournies là. Je vais
14 vous faire, peut-être simplement pour vous éviter
15 d'avoir les deux pièces en même temps à l'écran, ce
16 qui n'est pas vraiment faisable.

17 En réponse à la question 4.1 de l'ACEFO,
18 Gazifère indique que deux phénomènes expliquent le
19 nombre de clients réel au trente et un (31)
20 décembre deux mille dix-huit (2018) beaucoup plus
21 ferme que les prévisions, soit les inondations du
22 printemps deux mille dix-sept (2017) et les
23 tornades deux mille dix-huit (2018).

24 (10 h 18)

25 Alors, quand on va aux questions, réponses

1 aux questions 2.1, 2.3 et 2.4 de la demande de
2 renseignements numéro 6 de la Régie, alors B-0310,
3 Gazifère confirme le nombre réel de clients au
4 trente et un (31) décembre deux mille dix-huit
5 (2018), confirme la validité des données présentées
6 par la Régie à son préambule, donc l'écart de moins
7 cinq cent cinquante-huit (-558) clients entre les
8 nombres réels et prévus au trente et un (31)
9 décembre deux mille dix-huit (2018) et indique des
10 pertes de trente-sept (37) clients liées aux
11 inondations de deux mille dix-sept (2017), deux
12 clients liés aux tornades deux mille dix-huit
13 (2018) et de deux cents (200) clients par rapport
14 aux prévisions liées au retard du projet Ruisseau
15 Chelsea.

16 Vous pouvez, Madame la Greffière, en
17 référence à B-0310, ça va peut-être être... pour
18 avoir les chiffres devant vous.

19 Vous allez dans les pages 5 et 6, s'il vous
20 plaît. En fait, juste reculer, excusez-moi, au tout
21 début. Reculez encore. Encore un petit peu, la page
22 précédente. Merci.

23 Alors que les pertes de clients et les
24 rapports de raccordement du projet Ruisseau Chelsea
25 totalisent deux cent trente-neuf (239) en deux

1 mille dix-huit (2018), comment s'explique le reste
2 de l'écart négatif de moins cinq cent cinquante-
3 huit (-558) clients au trente et un (31) décembre
4 deux mille dix-huit (2018) entre le nombre réel et
5 le nombre prévu lors de la CT deux mille dix-huit
6 (2018)?

7 R. Je vais vous donner les grandes lignes.

8 Q. **[51]** Merci.

9 R. Mais, encore une fois, ça va être un dossier qui va
10 se traiter dans le cadre du dossier de fermeture...

11 Q. **[52]** O.K.

12 R. ... et dont je n'ai pas l'ensemble de
13 l'information. Je vous ai donné les grandes lignes
14 qui sont un retard dans le projet Ruisseau Chelsea,
15 également un retard dans le projet Buckingham. Il y
16 a également le fait qu'on avait prévu certains
17 immeubles locatifs qui, au lieu d'avoir vingt-
18 quatre (24) ou trente-six (36) clients, on a un
19 seul client à grand débit. Donc, c'est simplement
20 la mise en place de chauffe-eau centralisé plutôt
21 que de chauffe-eau individualisé. Donc, ce sont des
22 éléments marquants de l'année deux mille dix-huit
23 (2018).

24 Q. **[53]** Et je comprends de ces éléments un peu
25 marquants de l'année deux mille dix-huit (2018),

1 essentiellement, que vous avez peu ou pas de
2 contrôle sur ces éléments-là, si je peux bien
3 illustrer ce que vous venez de nous mentionner là.
4 C'est des choses qui viennent de tiers, dans le
5 fond, sur lesquelles vous n'avez pas de contrôle
6 vous-même?

7 R. Il ya toujours une portion de contrôle qu'on a,
8 mais somme toute, elle est excessivement limitée.
9 Notre contrôle pour nous, c'est d'être présent, que
10 nos infrastructures soient présentes au moment où
11 est-ce que les constructions se fassent. Mais,
12 pour, par exemple, si on prend le cas du Ruisseau
13 Chelsea, le fait qu'il y ait une décision de vendre
14 le projet à un autre entrepreneur, notamment pour
15 des raisons particulières à l'entrepreneur initial,
16 a fait en sorte de retarder le projet et, ça, bien
17 c'est totalement pas dans nos mains.

18 Q. **[54]** Si je vous amène maintenant plus
19 spécifiquement à la pièce B-0298, je vais aller à
20 la page 10. Oui, GI-50, Document 1. À la réponse
21 4.2, vous avez également la réponse 5.1.

22 En réponses à ces questions de l'ACEFO,
23 Gazifère explique comment elle procède pour
24 effectuer sa prévision des additions nettes de
25 clients, c'était la réponse 4.2. Et comment elle

1 établit la consommation moyenne par client pour
2 chaque catégorie et type de clients.

3 Est-ce que le volume moyen par client est
4 basé sur celui des deux dernières années
5 historiques seulement? Les années témoin 3, témoin
6 2, si je comprends bien. Sinon, peut-être nous
7 expliquer notre incompréhension.

8 R. La réponse est « oui », c'est sur les deux
9 dernières années. Cependant, il y a quand même une
10 petite analyse de sensibilité et il y a eu quelques
11 ajustements pour des volumes de plus grandes
12 envergures qu'on voyait venir qui ont été également
13 intégrés au plan de développement... pas au plan de
14 développement, mais à la prévision volumétrique.

15 Q. **[55]** Alors, vous mentionnez qu'il y a certains
16 ajustements qui sont apportés en cours de route.
17 Vous en apportez un, vous parlez de celui-là. Est-
18 ce qu'il y en a d'autres, autres que les degrés
19 jour par exemple qui sont utilisés plus
20 régulièrement ou validés?

21 (10 h 23)

22 R. Le degré-jour le réseau n'affecte pas.

23 Q. **[56]** Ça n'affecte pas. Et quelles seraient selon
24 vous les conséquences d'une surestimation du nombre
25 de clients pour l'année témoin un et pour l'année T

1 sur le calcul...

2 R. Juste une petite chose. Ce que j'avais en tête,
3 c'est que le degré-jour, on le calcule toujours sur
4 la base moyenne. Donc, qu'il ait fait froid ou
5 qu'il ait fait chaud dans le passé, on ne viendra
6 pas décider de se mettre en mode froid ou en mode
7 chaud. Cependant, les degrés-jours historiques vont
8 quand même venir affecter la valeur de notre
9 prévision.

10 Q. **[57]** Bien sûr.

11 R. Je ne sais pas si vous comprenez la...

12 Q. **[58]** Oui. Merci de la précision, de dire qu'il n'y
13 en avait pas du tout, mais il y en a un, dans le
14 fond, indirectement?

15 R. Exact.

16 Q. **[59]** Je comprends bien. Je m'excuse, je reprends la
17 question où j'étais rendu. Je n'avais pas regardé
18 que vous étiez en réflexion avec des collègues.
19 Quelles seraient selon vous donc les conséquences
20 d'une surestimation du nombre de clients pour
21 l'année témoin 1 et pour l'année T sur le calcul
22 des volumes totaux par catégorie de clients?

23 R. Toutes choses étant égales par ailleurs, l'effet va
24 avoir... va représenter des volumes additionnels,
25 donc des tarifs moindres que ce qu'ils auraient dû

1 être, et donc un manque à gagner pour le
2 Distributeur.

3 Q. [60] Et les conséquences d'une surestimation du
4 nombre de clients et des volumes sur l'allocation
5 des coûts, notamment ceux des conduites principales
6 de l'année témoin?

7 R. L'effet va être de très faible nature puisque
8 l'ampleur de l'écart est très faible ultimement.
9 Puisqu'on roule en pourcentage lorsqu'on fait les
10 analyses d'allocation de coûts. Je n'ai pas le
11 chiffre avec moi, là, mais ça va être cinq cents
12 (500) sur quarante-deux mille (42 000), sur
13 quarante mille (40 000) en supposant au niveau
14 résidentiel, l'effet va être excessivement mineur.

15 Q. [61] Je vous remercie pour vos réponses. Ça
16 complète. Merci beaucoup.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Maître Cadrin. Ça tombe bien parce que
19 j'allais vous dire que vous aviez un petit peu
20 dépassé votre temps, mais c'est correct. On est
21 arrivé à terme. Donc, FCEI, Maître Charlebois.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS:

23 Bonjour, Monsieur le Président, Madame le
24 Régisseur, Monsieur le Régisseur. Pierre-Olivier
25 Charlebois pour la Fédération canadienne de

1 l'entreprise indépendante. Bonjour aux membres du
2 panel.

3 Q. **[62]** Monsieur Trahan, dans vos commentaires
4 d'ouverture, vous avez mentionné, en fait vous avez
5 abordé différents sujets que les intervenants
6 avaient traités dans le cadre de leur preuve,
7 notamment les sujets traités par la FCEI à l'égard
8 des inquiétudes sur les analyses de rentabilité. Et
9 vous avez indiqué que vous envisagiez -et corrigez-
10 moi si je me trompe, là- mais vous envisagiez une
11 mise à jour, ou du moins une révision des analyses
12 de rentabilité dans le cadre de la Phase 6. Est-ce
13 que c'est ce que vous envisagiez?

14 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

15 R. Vous avez raison.

16 Q. **[63]** Dites-moi, est-ce que la question justement
17 des O&M qui est abordée dans le cadre de la preuve
18 de FCEI sera ou fera partie dans une certaine
19 mesure de la révision que vous envisagez en Phase
20 6?

21 R. Non, ce n'est pas ce que j'envisage pour le moment.
22 Je vous vais laisser me questionner là-dessus.

23 Q. **[64]** Le contre-interrogatoire aurait été
24 substantiellement plus court si la réponse avait
25 été oui. On va y aller avec les questions qu'on

1 avait envisagées. Bien que la réponse soit non,
2 est-ce que vous seriez ouvert à ce que ça en fasse
3 partie?

4 R. À court terme, je vais dire non, simplement par
5 manque de temps, mais également par... je dirais
6 par un... Je pense qu'on a ici une vision
7 conceptuelle différente entre la position de
8 Gazifère et la position de la FCEI qui, elle, prend
9 un élément spécifique, un coût spécifique plutôt
10 qu'une analyse en coûts moyens. L'analyse qu'on
11 fait au niveau des dépenses d'opération, c'est une
12 analyse qui est mise en place et qui est en place
13 depuis plusieurs années. C'est une analyse très
14 similaire à ce qu'on retrouve chez Énergir
15 également. Et c'est une analyse sur la base des
16 coûts moyens. Et ici l'analyse qui a été effectuée
17 est tout à fait louable d'agir ainsi, mais elle a
18 été faite sur la base d'un élément spécifique, un
19 coût spécifique et afin de venir contextualiser
20 l'analyse en coûts moyens. Si on part dans cette
21 direction-là, bien, là, on va discuter de chacun
22 des coûts individualisés. À titre d'exemple, est-ce
23 que j'achète un véhicule de plus parce que je fais
24 un projet comme Chelsea? Puisque la position de la
25 FCEI, c'est de dire, bien, il y a des coûts que je

1 peux identifier au projet Chelsea ou encore au
2 projet Thurso. Bien, j'ai probablement pas d'ajout
3 de camions précisément directement dans la semaine
4 ni dans les prochaines années pour ajouter Chelsea
5 qui est à trois kilomètres de chez moi. Parce qu'il
6 faudrait que je vienne retirer de mon coût moyen le
7 véhicule.

8 (10 h 28)

9 Bien, réponse, non, puisque l'analyse est
10 faite sur la base des coûts moyens et sera
11 nécessairement utilisée en partie. Donc, c'est, à
12 mon avis, un débat conceptuel. Si on était capable
13 de me faire une démonstration que l'analyse
14 effectuée est erronée, puis quand on regarde les
15 résultats qui sont relativement similaires à ceux
16 d'Énergir, quoiqu'à un degré moindre, bien, il n'y
17 a rien, moi, qui nécessite qu'il y a un enjeu au
18 niveau des dépenses d'opération et qui nécessitera
19 qu'on vienne mettre énormément d'emphase et de sous
20 et de ressources pour revoir cette partie-là
21 d'analyse. Donc, je n'ai pas d'enjeux qui m'amènent
22 à vouloir revoir cet élément-là à l'heure actuelle.

23 Q. **[65]** Merci, Monsieur Trahan, pour ces détails-là.
24 Justement, on va regarder un peu comment les O&M
25 sont calculés dans l'analyse de rentabilité.

1 Pourriez-vous nous indiquer comment les O&M qui se
2 retrouvent dans les analyses de rentabilité sont
3 établis dans les faits?

4 R. C'est établi via une méthode d'allocation des coûts
5 qui est cent pour cent fait à Toronto. Donc, ce
6 n'est pas nous chez Gazifère qui l'appliquons et
7 c'est une méthode d'allocation des coûts sur la
8 base de coûts moyens, au niveau des différentes
9 dépenses d'opération qui sont intégrées dans
10 l'analyse de rentabilité.

11 Q. **[66]** Est-ce que les années précédentes sont prises
12 en compte dans ce calcul-là?

13 R. Je veux juste ne pas dire une bêtise là. Je pourrai
14 confirmer si jamais c'est requis, mais c'est ou
15 l'année d'avant ou le budget. On est sûr à quatre-
16 vingt-quinze pour cent (95 %) que c'est le budget
17 là, mais à tout événement, c'est l'année d'avant ou
18 le budget qui est utilisé.

19 Q. **[67]** Donc, il n'y a pas d'études détaillées des
20 coûts marginaux dans le cadre de ce calcul-là? Des
21 dépenses d'opération?

22 R. Je ne comprends pas votre question.

23 Q. **[68]** Est-ce qu'il y a une étude détaillée des coûts
24 marginaux qui est effectuée dans le cadre de
25 l'établissement des O&M qui sont intégrés dans

1 l'analyse de rentabilité?

2 R. On applique la méthodologie des coûts marginaux
3 établis sur la base des coûts moyens. Donc, il y a
4 cette analyse-là qui est effectuée à chacune des
5 années qui vient déterminer le coût moyen des
6 dépenses d'opération et de maintenance qui sont
7 intégrées dans les analyses de rentabilité.

8 Q. **[69]** Est-ce que vous faites des validations pour
9 vous assurer que cette méthodologie-là, qui est en
10 place depuis plusieurs années, permet de refléter
11 adéquatement les charges d'opération associées à
12 l'ajout de clients sur le long terme?

13 R. Quant à nous, la méthodologie est encore en place,
14 est encore fonctionnelle, a été évaluée, similaire
15 à ce qui se fait chez Enbridge. Les résultats sont
16 similaires à ce qui se fait chez Énergir, à un
17 degré moindre. Donc, les dollars sont moindre que
18 ceux qu'on retrouve chez Énergir, à notre
19 connaissance, ce qui est normal, étant donné notre
20 situation. Donc, il n'y a rien qui m'indique, à
21 l'heure actuelle, qu'il y a quelque chose qui ne
22 fonctionne pas dans cette analyse-là.

23 Q. **[70]** Et à quand remonte la dernière validation de
24 cette méthodologie-là?

25 R. Je viens de vous la faire directement devant vous.

1 Il n'y a pas d'analyse précise. Il n'y a pas
2 d'expert additionnel qui vient réévaluer cette
3 analyse-là. Comme je vous le dis, on parle de
4 quelques dollars d'écart avec Énergir. On est dans
5 le « ball park ». On est dans des situations
6 d'allocations de coûts, donc, on serait... Il n'y a
7 rien qui nous indique que cette méthodologie-là est
8 erronée à ce stade-ci.

9 Q. [71] Donc, il n'y a pas eu une validation de ce
10 montant-là qui a été présentée à la Régie.

11 R. La méthodologie a jamais été approuvée par la Régie
12 historiquement.

13 Q. [72] Et on comprend, Monsieur Trahan, que cette
14 méthodologie-là elle est mise en place, elle est
15 refaite à chaque année. Donc, le montant de
16 dépenses d'opération est refait à chaque année.

17 R. En effet.

18 Q. [73] Très bien. Alors, on va continuer un peu sur
19 cette ligne de questions-là. Dans le cadre de cette
20 phase 4-là, vous suggérez d'ajouter un certain
21 nombre de postes, notamment l'ajout d'un agent de
22 développement. Pourriez-vous me dire quel est le
23 rôle de cet agent de développement-là?

24 (10 h 33)

25

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Excusez-moi. Alors, on va s'objecter à la question
3 au motif que ce n'est pas relié au sujet qui est
4 devant nous, on rentre dans les détails,
5 finalement, de ce qui s'en vient dans un dossier
6 futur. Alors, dans la mesure où mon confrère
7 souhaite abonder dans la même direction, je
8 maintiens mon objection.

9 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

10 Monsieur le Président, encore une fois, l'objectif
11 que la FCEI poursuit avec cette ligne de questions
12 là n'est pas de questionner le mérite de l'ajout
13 d'un agent de développement dans le présent
14 dossier, ce n'est pas l'objectif.

15 On est toujours sur la question de
16 l'analyse de la rentabilité et des données qui
17 doivent entrer dans la méthodologie pour
18 l'établissement des dépenses d'exploitation. Et
19 donc, ce qu'on recherche à savoir, c'est: est-ce
20 que cet agent de développement là va avoir un
21 impact sur l'ajout de clients et donc, devrait-il,
22 d'une certaine manière, être intégré dans l'analyse
23 de rentabilité au niveau des dépenses d'opération.

24 Donc, ce n'est pas de questionner le
25 mérite, à savoir si oui ou non l'ajout d'un agent

1 de développement est pertinent dans le présent
2 dossier, ce n'est pas du tout ça. Donc, c'est
3 plutôt dans le contexte de l'analyse de rentabilité
4 que c'est pertinent.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Est-ce que sous cet angle-là c'est plus facile pour
7 vous, ça vous rend un peu plus à l'aise de répondre
8 à des questions?

9 R. Je vais y aller, on va simplifier le débat. Mais
10 ultimement, on est dans une situation ici ou encore
11 une fois on tente de contextualiser une dépense
12 sporadique mais non pas qui va durer dans le temps
13 mais ultimement une dépense spécifique avec une
14 analyse en coût moyen.

15 Alors, la demande ici est équivalente aux
16 questions que la FCEI avait posées précédemment au
17 niveau de certaines dépenses de communication.
18 Alors, est-ce que cette personne-là va travailler
19 aux ventes? La réponse est oui. Est-ce qu'il va
20 rajouter de la clientèle? La réponse est oui. Est-
21 ce qu'il va en rajouter partout dans le réseau? La
22 réponse est oui. Est-ce qu'il va s'occuper de
23 maintenir la clientèle actuellement en place? La
24 réponse est oui.

25 Est-ce qu'il va s'occuper à travailler au

1 niveau de la mise en place des programmes
2 d'efficacité énergétique? La réponse est oui. Est-
3 ce qu'il va travailler au niveau des programmes
4 commerciaux? La réponse est également oui. Est-ce
5 qu'il va travailler au niveau du développement des
6 projets majeurs futurs? La réponse est également
7 oui.

8 Bref, c'est quelqu'un qui se rajoute aux
9 ventes et nécessairement, en mode coûts moyens, il
10 va être intégré dans l'ordre des choses, de
11 l'analyse de coûts moyens qu'on a au niveau des
12 dépenses d'opération.

13 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

14 Q. [74] Ça va être un agent occupé si je comprends
15 bien.

16 R. Vous savez, à la petitesse qu'on a, on est tous
17 très occupés. Mais il faut voir aussi, il faut
18 peut-être juste contextualiser. Dans les dernières
19 années, on a été à une personne aux ventes. On a
20 une deuxième personne depuis quelques temps et on
21 s'en va vers quatre personnes aux ventes avec des
22 retours de maladie. Donc, on a été longtemps avec
23 une personne donc, c'est pas vraiment de l'extra
24 qui s'ajoute. C'est uniquement revenir à un mode,
25 disons, minimalement nécessaire pour le

1 développement de l'entreprise.

2 Et nécessairement, en toute humilité, quand
3 on regarde la baisse des ventes, on peut pas dire
4 que l'entièreté vient de là. Mais le fait d'avoir
5 moins de ressources, on peut s'entendre que ça
6 affecte aussi la capacité d'atteindre les objectifs
7 du nombre d'ajout de clients dans notre franchise.

8 Donc, pas nécessairement sur le retard de
9 certains projets mais sur, par exemple, la
10 réduction de la capacité d'aller chercher des
11 conversions dans le marché. C'est le genre de
12 choses qui nécessairement est affecté par le manque
13 de ce type d'employé.

14 Q. [75] Et juste pour confirmer, est-ce que l'ajout de
15 cet agent de développement là affecte d'une manière
16 ou d'une autre le montant des dépenses
17 d'exploitation qui sont incluses dans l'analyse de
18 rentabilité.

19 R. La seule chose, je veux juste pas dire si c'est
20 cette année, je reviens sur le fait que je me
21 souviens pas si on prend le budget ou si on prend
22 le réel, pas le réel mais le budget ou l'historique
23 mais, en tout cas, à supposer, si c'est pas cette
24 année, ça va être l'année prochaine, on va
25 s'entendre. Il fait partie des dépenses d'opération

1 qui vont être intégrées dans l'analyse d'allocation
2 de coûts des dépenses d'opération qui sont
3 utilisées au point de vue marginal, qui sont
4 utilisées dans nos...

5 Q. [76] Dans l'analyse de rentabilité.

6 R. Dans l'analyse de rentabilité.

7 Q. [77] Très bien. Même question, Monsieur Trahan, à
8 l'égard de l'ingénieur en nouvelles initiatives et
9 de l'analyste nouvelles initiatives, deux postes
10 qui s'ajoutent également.

11 (10 h 38)

12 Pourriez-vous juste refaire, toujours dans le même
13 contexte, je contextualise toujours la question,
14 c'est exactement dans le même contexte que l'ajout
15 de l'agent de développement où on tente de
16 déterminer si ces deux postes là d'ingénieur en
17 nouvelles initiatives et d'analyste nouvelles
18 initiatives pourraient avoir un impact sur le
19 calcul des dépenses d'exploitation qui va être
20 inclus dans l'analyse de rentabilité.

21 R. C'est un bel exemple, ici, de coûts moyens. Alors,
22 c'est quelque chose que je n'ai pas besoin pour
23 aller développer mon projet à Chelsea ou mon ajout
24 de clients de conversion sur la rue Georges.

25 Cependant, lorsqu'on parle de nouvelles

1 initiatives, on parle ici, par exemple, l'arrivée
2 du gaz naturel renouvelable où on est imposé de
3 faire des nouvelles choses pour l'ensemble de notre
4 clientèle et qui va faire partie des coûts moyens
5 futurs.

6 Donc, nécessairement, ici, est-ce que j'en
7 ai besoin pour ajouter de la clientèle? La réponse
8 est non. Est-ce que j'en ai besoin pour répondre à
9 mes objectifs ou obligations en tant qu'entreprise?
10 La réponse est oui. Et conséquemment, ils vont
11 faire partie des coûts marginaux dans le futur.

12 Q. **[78]** Pourriez-vous nous dire quelle est la part des
13 dépenses de promotion et de communication dans le
14 montant générique utilisé pour les dépenses
15 d'opération?

16 R. Je ne suis pas certain de la question.

17 Q. **[79]** Quelle est la part des dépenses de promotion
18 et communication dans le montant générique utilisé?

19 R. Non. Je n'ai pas cette information spécifique.

20 Q. **[80]** Maintenant, je vous emmène à la pièce B-302,
21 GI-51, document 1 révisé, qui sont les réponses aux
22 demandes de renseignement de la FCEI, à la question
23 2.4. C'est la question 2.4, alors la page serait...
24 la page 5, si je ne m'abuse. Voilà. Donc, la
25 question était :

1 Veuillez indiquer si les dépenses
2 identifiées en préambule auraient été
3 encourues en l'absence des projets de
4 développement Thurso et Chelsea?

5 Et la réponse :

6 Ces dépenses n'auraient pas été
7 encourues si le développement du
8 réseau de Gazifère ne s'était pas
9 effectué dans ces municipalités. Ces
10 dépenses sont nécessaires au moment de
11 mettre en place un nouveau service
12 public dans une nouvelle municipalité
13 et diminuent graduellement à mesure
14 que le besoin d'information auprès des
15 citoyens s'amointrit.

16 Pourriez-vous nous dire, est-ce que le coût
17 marginal en O&M utilisé dans un projet comme Thurso
18 est le même que dans le Plan développement annuel?

19 R. Oui.

20 Q. **[81]** Merci. Je reviens un peu en arrière, et
21 toujours sur la question des différents postes.
22 Pourriez-vous nous expliquer le rôle du spécialiste
23 « Rétention de la clientèle »?

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Dans la mesure où ça s'inscrit dans la même lignée

1 de questions que tout à l'heure, l'objection
2 revient. Alors, je m'objecte pour les mêmes raisons
3 que celles mentionnées tout à l'heure.

4 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

5 Je peux, Monsieur le Président, répéter la même
6 réponse à la même objection. C'est-à-dire encore
7 une fois, le spécialiste « Rétention de la
8 clientèle » de quelle manière ou dans quelle mesure
9 pourrait-il impacter le calcul des dépenses
10 d'opération qui doivent être incluses dans
11 l'analyse de rentabilité. C'est toujours le même
12 principe. On ne remet pas en question l'ajout de ce
13 poste-là, « spécialiste rétention de la
14 clientèle », aucunement. On n'est pas ici pour ça,
15 on est ici pour tenter de déterminer si des coûts
16 associés à ce poste additionnel-là devraient, d'une
17 manière ou d'une autre, être inclus dans les
18 dépenses d'opération, inclus dans l'analyse de
19 rentabilité. Je pense que le témoin a répondu
20 adéquatement à la première lignée de questions, on
21 continue dans la même lignée de question. On peut
22 s'objecter puis continuer à répondre, mais en bout
23 de ligne, c'est exactement la même question, mais
24 pour différents postes.

25 LE PRÉSIDENT :

1 Et je vous laissais aller, tout à l'heure, parce
2 que je me disais, ça permet de mettre de
3 l'information à jour pour qu'on ait l'histoire au
4 complet, puis on a eu des réponses claires de
5 monsieur Trahan. Mais je me disais toujours : Vous
6 êtes en train de travailler les dépenses
7 d'exploitation qui, nous l'avons dit, ne sont pas
8 l'objet d'un examen. Alors, là, on est rendu dans
9 le portefeuille des dépenses d'exploitation assez
10 détaillées et votre question était encore : « Quel
11 est le rôle de l'agent de...

12 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

13 Du « spécialiste rétention de la clientèle ».

14 LE PRÉSIDENT :

15 Est-ce que possible que ça soit...

16 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

17 Toujours dans la perspective de déterminer si ce
18 rôle-là devrait être, d'une manière ou d'une autre,
19 inclus dans l'analyse de rentabilité parce qu'il y
20 a des coûts associés à ça et s'il faut les
21 inclure... On nous parle d'analyses coûts moyens,
22 mais en bout de ligne, est-ce que les coûts
23 associés à ce poste-là devraient être intégrés dans
24 l'analyse de rentabilité?

25 (10 h 43)

1 LE PRÉSIDENT :

2 Et ma réponse, vous la comprenez, vu qu'on est en
3 train de travailler les coûts d'exploitation.

4 Alors...

5 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

6 Je comprends votre réponse.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Vous comprenez. Et est-ce que ça nous avance
9 vraiment d'avoir tout ça aujourd'hui? C'est la
10 question que je me pose également.

11 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

12 Bien, ça nous aiderait du point de la FCEI sur
13 l'argument que l'on tente de faire à l'égard de la
14 différence.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Votre fameux, votre argument quant à la différence.
17 Écoutez, nous autres, ce qu'on va faire, c'est
18 qu'on va faire la part des choses lorsqu'on va être
19 dans notre délibéré et tout ça.

20 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

21 Bien sûr.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Mais, c'est quelque chose que... Moi, j'aurais
24 tendance à maintenir l'objection si monsieur Trahan
25 dit qu'il ne veut pas répondre à cette question-là

1 ou si ça ne change rien dans...

2 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

3 R. Je peux essayer d'éclairer si vous voulez...

4 Q. **[82]** Oui.

5 R. ... et je m'arrêterai là après. Ultimement,
6 lorsqu'on fait l'analyse des dépenses d'opérations,
7 c'est l'ensemble des charges d'exploitation qui
8 sont intégrées dans le modèle. Donc, peu importe le
9 poste, il va être intégré dans le modèle et il va
10 faire partie des dépenses en coût marginal.

11 Il n'y a pas d'analyse de manière
12 spécifique et détaillée telle que la FCEI semble le
13 penser. On ne fait pas une allocation poste par
14 poste, personne par personne et responsabilité par
15 responsabilité. C'est vraiment une analyse moyenne
16 des coûts marginaux des dépenses d'opérations de
17 l'entreprise.

18 Q. **[83]** C'est ça. Alors, vous réitérez votre même
19 réponse que celle que vous avez donnée au début de
20 votre contre-interrogatoire de monsieur... par
21 maître Charlebois.

22 R. Vous comprenez très bien.

23 Q. **[84]** Vous avez été compris dès le départ
24 d'ailleurs. Merci.

25

1 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

2 Votre témoin a répondu.

3 Me ADINA GEORGESCU :

4 C'est juste si on continue dans la même lignée, je
5 pense que...

6 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

7 Vous allez vous réobjecter à nouveau.

8 Me ADINA GEORGESCU :

9 Parfait.

10 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

11 Ça ne sera pas nécessaire. Ça complète mes
12 questions, Monsieur le Président. Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Ça a permis, en fait, de bien comprendre la
15 position pas d'Énergir, pardon, de Gazifère. Alors,
16 merci, Maître Charlebois. Maître Neuman, vous
17 n'aviez pas annoncé de temps, c'est ce que j'ai
18 compris. Vous avez annoncé du temps?

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Neuman, juste pour savoir le temps que vous
23 avez... Votre nom était là, mais il était après la
24 pause. Alors, c'est moi qui avais... qui avais mal
25 lu, effectivement. Alors, vous aviez annoncé vingt

1 (20) minutes?

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Je pense que c'étaient peut-être quinze (15)
4 minutes que j'avais annoncées.

5 LE PRÉSIDENT :

6 O.K. Alors, quand même, on va prendre la pause...

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 O.K.

9 LE PRÉSIDENT :

10 ... à cette heure-ci. Je ne voyais pas votre nom
11 parce que c'était marqué « PAUSE », mais vous étiez
12 bien là.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 O.K. D'accord.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Alors, désolé de vous avoir fait lever, mais vous
17 serez...

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Non, mais on suit l'horaire. On suit l'horaire.

20 LE PRÉSIDENT :

21 O.K. Alors, merci.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Donc, une pause de quinze (15) minutes, on se

1 retrouve à onze heures (11 h 00). Merci.

2 SUSPENSION

3 (11 h 02)

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 LE PRÉSIDENT :

6 Nous poursuivons Maître Neuman.

7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Bonjour Monsieur le Président, bonjour Madame,
9 Monsieur les Régisseurs, bonjours messieurs, dames.
10 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et
11 l'Association québécoise de lutte contre la
12 pollution atmosphérique.

13 Q. [85] Ma première question porte sur la question des
14 degrés/jour. Comme vous le savez, c'est indiqué
15 dans notre preuve, l'approche de Gazifère quant à
16 la normalisation de la température est très
17 différente de celle qu'emploie Énergir et Hydro-
18 Québec Distribution, avec l'approbation de la Régie,
19 et qui ajuste à la hausse la température moyenne,
20 donc qui réchauffe les degrés/jour, qui réchauffe
21 la normale en fonction de la tendance de
22 réchauffement climatique qui leur est indiqué par
23 le Consortium Ouranos.

24 Nous vous avons proposé d'appliquer cette
25 même approche à Gazifère. Vous nous avez indiqué il

1 y a quelques minutes dans votre présentation qu'il
2 n'y a aucun enjeu à cet égard, pourtant il y en a
3 un. C'est-à-dire si la normale dont on se sert aux
4 fins régulateurs de l'application de la
5 normalisation, si la normalisation est basée sur
6 l'historique sans réchauffement pour tenir compte
7 de la tendance à l'évolution climatique, bien, ça
8 nous mène notamment que votre prévision actuelle
9 c'est que la température va se refroidir par
10 rapport à l'année actuelle, alors que la tendance
11 que montre Ouranos et qu'appliquent les deux autres
12 distributeurs montre un réchauffement.

13 Donc, comment est-ce que... Est-ce que vous
14 pouvez préciser votre approche là-dessus et
15 pourquoi n'adopteriez-vous pas, comme nous vous le
16 proposons, la même approche que les deux autres
17 distributeurs en se fondant sur Ouranos.

18 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

19 R. Je reviens à ce que j'ai mentionné en entrée, il
20 n'y a pas d'enjeu qui a été soulevé au cours des
21 dernières années. S'il y a eu quelque chose, c'est
22 qu'on a dû remettre des sous aux clients, c'est-à-
23 dire qu'il a fait plus froid que notre normale. On
24 aurait eu, donc, ce qu'on appelle la ballonne de la
25 civilisation, la température a été plus grosse en

1 adoptant la méthodologie Ouranos.

2 Donc, sans avoir fait d'analyse précise, il
3 y a rien actuellement qui démontre qu'il y a un
4 enjeu ou qu'il y a une problématique avec la
5 méthodologie qui est en place actuellement.

6 Q. **[86]** Est-ce que vous savez si votre société mère,
7 Enbridge, applique un réchauffement climatique aux
8 calculs de sa normalisation?

9 R. Enbridge n'a pas de normalisation dans ses tarifs.

10 Q. **[87]** Ma question suivante porte sur le gaz perdu.
11 Comme vous savez, depuis plusieurs années le taux
12 de gaz perdu, même s'il est inférieur à un pour
13 cent (1 %), qui est le seuil que la Régie a fixé
14 au-delà duquel on le considérerait problématique,
15 malgré tout, il demeure systématiquement très
16 proche du un pour cent (1 %).

17 Il y a eu un dépassement en deux mille dix-
18 sept (2017) et la moyenne des cinq dernières
19 années, ainsi que les années que vous prévoyez,
20 serait d'avoir un taux de gaz perdu de zéro virgule
21 quatre-vingt-seize pour cent (0,96 %) donc très,
22 très proche de un pour cent (1 %).

23 Nous comprenons que, bon, on pourrait dire
24 que comme c'est un pour cent (1 %), même si c'était
25 zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent

1 (0,99 %), il n'y aurait rien à faire parce que le
2 seuil est à un pour cent (1 %).

3 (11 h 07)

4 Néanmoins, au cours des dernières années,
5 vous avez annoncé un certain nombre de mesures que
6 vous avez adopté au sein de l'entreprise, en vue de
7 réduire le taux de gaz perdu et on constate que ces
8 mesures ne semblent pas avoir amené les résultats
9 escomptés, puisque même si on est juste à la limite
10 en bas de un pour cent (1 %), on est quand même
11 très proche de ce seuil. Donc, est-ce que vous
12 pensez qu'il y aurait lieu, de façon plus globale,
13 d'entreprendre d'autres démarches ou de voir, de
14 façon plus globale, s'il y a quelque chose d'autre
15 que vous pouvez faire pour tenter de réduire le
16 taux de gaz perdu?

17 R. Vous savez lorsque les travaux ont été accomplis au
18 niveau du gaz perdu il y a quelques années, tout a
19 été, on pourrait dire, toutes les pierres ont été
20 tournées de tous les côtés pour déterminer ce qui
21 se passait, puisque le taux était relativement
22 élevé, suite aux différents travaux qui ont été
23 accomplis, différentes choses ont été faites,
24 changement de compteur chez un grand client
25 industriel qui a coûté très cher pour s'assurer

1 d'avoir... de ne pas avoir de gaz non comptabilisé
2 dans son compteur durant certaines petites
3 périodes.

4 Il y a également eu différentes analyses
5 qui ont été effectuées. On continue à appliquer,
6 bien sûr, toute la réglementation au niveau de
7 Poids et Mesure, révision des compteurs. On
8 continue à faire nos détections fugitives. Tout le
9 travail continue à s'appliquer, tel qu'il
10 s'accomplissait précédemment, avec les
11 améliorations qu'on a faites au courant de cette
12 période-là et une grosse partie du gaz non facturé
13 découle en partie des erreurs de comptabilisation
14 globale généralisée, autant au niveau de l'entrée
15 que la sortie. Ce n'est pas précis, précis, il y a
16 des petits écarts.

17 Alors, pour l'instant, il n'y a absolument
18 rien qui nous démontre qu'il y a une variation, par
19 rapport aux dernières années. Donc, c'est
20 relativement stabilisé et on ne voit pas d'éléments
21 qui permettraient de relancer toute cette chasse au
22 gaz perdu, si on veut.

23 Il faut voir aussi qu'une portion de ce gaz
24 perdu-là, c'est le gaz consommé par Gazifère. Donc,
25 l'augmentation de la consommation de la franchise,

1 actuellement, fait en sorte qu'on consomme
2 davantage de gaz naturel. Non pas dans nos
3 installations, mais notamment au niveau de la
4 station. Le fameux poste Gatineau. Donc, il y a là
5 une consommation qui suit la consommation de notre
6 clientèle pour réchauffer le gaz. J'ai appris ça
7 récemment. J'étais bien intrigué. Donc, il faut
8 chauffer le gaz, lorsqu'on réduit sa pression, sans
9 quoi, tout l'équipement va briser. Alors, donc, il
10 y a une consommation qui est liée directement avec
11 la consommation qu'on fait. Alors, tous ces
12 éléments-là, il n'y a rien qui nous démontre qu'il
13 y a quelque problématique que ce soit à l'heure
14 actuelle au niveau du gaz perdu.

15 Q. **[88]** Donc, est-ce que vous êtes en train de me dire
16 qu'une bonne partie de ce gaz identifié comme perdu
17 est du gaz consommé à la station de Gazifère elle-
18 même par Gazifère?

19 R. Je ne rentrerai pas dans le détail de tout ce qui
20 est gaz perdu, parce que je n'ai pas d'analyses
21 précises. Ce que je vous dis c'est qu'une portion,
22 c'est ça. Tout comme la consommation du gaz naturel
23 à l'édifice de Gazifère. Ça fait partie du gaz
24 perdu. Ça fait partie des éléments du dossier. Si
25 vous retournez lire le dossier au complet, vous

1 allez tout retrouver cette information-là. Ce
2 système-là, c'est-à-dire pas le système, mais
3 plutôt le gaz perdu est stabilisé depuis qu'on a
4 fait les travaux qui ont été très lourds chez
5 Gazifère pour identifier et faire les ajustements
6 requis et aujourd'hui, il n'y a rien qui démontre
7 qu'il y a quelque problématique que ce soit.

8 Q. **[89]** O.K. Est-ce que vous savez dans quelle mesure
9 ce gaz perdu est effectivement du gaz qui est perdu
10 et donc qui est libéré dans l'atmosphère?

11 R. Non. Ça n'a jamais été démontré et ça ne le sera
12 probablement jamais, puisque je reviens avec toutes
13 les erreurs de compteur. C'est des pourcentages sur
14 les quarante quelques mille compteurs versus un
15 compteur d'arrivé. C'est une multitude de petits
16 petits pourcentages à gauche et à droite. Ça inclut
17 également les bris. Donc, il y a différentes choses
18 comme ça qui sont volatiles d'année en année, mais
19 je n'ai pas de proportions.

20 Q. **[90]** Je vous remercie. Je passe à un autre sujet
21 qui est l'interfinancement. Comme vous le savez,
22 Gazifère, depuis plusieurs années, exprimait son
23 attention de réduire, de continuer à réduire
24 l'interfinancement entre ses classes tarifaires et
25 c'est une démarche que nous avons appuyée. À

1 quelques nous vous avons suggéré, nous avons
2 suggéré à la Régie qu'il en soit fait davantage,
3 mais malgré tout, au cours des années, il y avait
4 une tendance à la baisse de cet interfinancement.
5 Ce qu'on constate cette année, c'est que vous
6 inversez la tendance et vous accroissez
7 l'interfinancement, alors qu'il aurait été possible
8 et notre rapport en fait état, il aurait été
9 possible de stabiliser et même de continuer de
10 réduire l'interfinancement sans qu'il soit
11 nécessaire de baisser un des tarifs. Pourquoi ne
12 poursuivez-vous pas votre démarche de réduction de
13 l'interfinancement et pourquoi ne retenez-vous pas
14 cette approche?

15 (11 h 12)

16 R. Il est faux de prétendre qu'on ne prétende qu'on
17 retient pas l'approche, l'augmentation tarifaire
18 est légèrement supérieure au tarif 2 qu'au tarif 1,
19 on parle de un virgule trois pour cent (1,3 %)
20 versus un virgule deux pour cent (1,2 %), donc,
21 c'est très peu mais c'est la situation.

22 On est dans une situation d'augmentation
23 tarifaire, donc, il est toujours préférable de
24 tenter de faire des améliorations à la situation
25 d'interfinancement lorsqu'on est en baisse

1 tarifaire plutôt qu'en hausse tarifaire, c'est
2 toujours plus facile pour les clients.

3 L'autre chose également c'est que bien
4 entendu, au cours des prochaines années avec
5 l'arrivée de clients comme Thurso, par exemple, il
6 va y avoir des ajustements au niveau de
7 l'allocation des coûts, il va y avoir des coûts
8 importants qui vont s'ajouter mais également des
9 clients différents qui vont s'ajouter dans la
10 franchise, donc, ça va venir bouger un peu les
11 résultats de l'étude d'allocation des coûts. Cela
12 étant dit, j'ai aucune idée dans quelle direction
13 ça va aller. Alors, ça permet de faire une petite
14 pause pour, dans cette situation-ci pour... avant
15 de reprendre la marge graduelle qui sera à revoir
16 en temps et lieu.

17 Q. **[91]** O.K. Vous avez précisé que vous n'avez aucune
18 idée si les nouveaux clients vont faire... vont
19 avoir pour effet d'accroître ou de baisser
20 l'interfinancement?

21 R. C'est ce que je crois venir de dire.

22 Q. **[92]** Je passe au sujet suivant qui est le PGEÉ.
23 Est-ce que c'est... Comme vous savez, il y a un
24 Plan directeur de TEQ qui doit faire l'objet de
25 deux types de juridictions de la Régie au dossier

1 R-4043-2018, à savoir un avis mais aussi une
2 approbation avec ou sans modification des
3 programmes documents distributeurs dont Gazifère.
4 On ne sait pas quand la décision finale au dossier
5 4043 sera rendue, est-ce que c'est votre position
6 de ne pas amener quelque modification que ce soit à
7 votre liste de programmes, il y a votre budget pour
8 ces programmes, dans quelque dossier tarifaire que
9 ce soit tant qu'il n'y aura pas de décision finale
10 au 4043? Et si je vous pose cette question c'est
11 que dans le dossier 4043, vous avez plaidé en
12 faveur d'une flexibilité que vous souhaitiez avoir
13 pour pouvoir ajuster en temps réel le contenu de
14 votre PGEÉ.

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Je vais juste faire un commentaire pour commencer
17 plutôt qu'une objection. J'aimerais comprendre si
18 la question de mon confrère s'adresse au dossier
19 actuel ou si c'est une question théorique qui vise
20 la position de Gazière de façon générale par
21 rapport à la suite des choses. Alors, je vous
22 laisse préciser.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Ce n'est pas une question théorique c'est que, bon,
25 le dossier actuel progresse, il y a la présente

1 phase, il y a deux autres phases qui s'en viennent,
2 c'est pour voir si on doit comprendre que le sujet
3 du PGEÉ est bloqué au dossier tarifaire, en ce sens
4 qu'il n'y aura pas de proposition tant que la
5 décision finale au 4043 n'aura pas été rendue.

6 Me ADINA GEORGESCU :

7 Alors, est-ce que vous pourriez...

8 R. Oui, je vais... juste pour simplifier, pour
9 compléter. Je vous dirais que pour les trois
10 prochains mois en attendant la décision, on ne
11 pense pas déposer de nouveaux programmes à la
12 Régie.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Q. **[93]** Les trois prochains mois, vous prévoyez que
15 dans trois mois, on aura la décision.

16 R. Vous avez compris ma pensée.

17 Q. **[94]** D'accord. Bon. Finalement, dans notre rapport,
18 nous abordons le sujet de la croissance du nombre
19 de clients sans chauffage de Gazifère, nous avons
20 exprimé une inquiétude quant à l'effet que ça
21 pourrait avoir sur la rentabilité de Gazifère, vous
22 avez répondu à une demande de renseignements sur le
23 sujet, ma question porte sur votre approche face à
24 cette croissance. C'est-à-dire est-ce que c'est
25 quelque chose que vous recherchez? Est-ce que vous

1 cherchez à obtenir un apport accru, une croissance
2 de la clientèle sans chauffage que l'on constate et
3 dont nous faisons état dans notre... dans notre
4 rapport?

5 (11 h 17)

6 R. Nous, on dessert les clients qui veulent avoir le
7 gaz naturel et dépendamment ce qu'ils désirent
8 installer dans leur résidence ou dans les
9 constructions c'est ce qu'on va servir. Maintenant
10 juste pour expliquer un peu plus le contexte qui a
11 déjà été expliqué dans les dernières années.
12 Ultimement, c'est beaucoup dans ce qu'on appelle
13 les condominiums où il va y avoir uniquement les
14 chauffe-eau sans réservoir qui vont être installés.
15 C'est principalement là qu'on retrouve les clients
16 sans chauffage.

17 C'est pour ça qu'au cours des dernières
18 années, on sait qu'au niveau urbanistique l'arrivée
19 des condos s'est faite de manière plus importante
20 dans la région de Gatineau au niveau de la nouvelle
21 construction versus les bungalows. Alors, tout ce
22 qui est bungalow, unifamiliale, maison de ville,
23 ça, ça continue généralement d'avoir le chauffage
24 et l'eau chaude.

25 Mais, lorsqu'on s'en va vers les immeubles

1 à logement principalement de type condominium, non
2 pas ceux qu'on perd parce qu'il y en a plusieurs
3 qu'on ne fait pas, malheureusement. Ceux qu'on
4 réussit à avoir, généralement ça va être pour le
5 chauffage de l'eau et c'est donc des chauffe-eau
6 sans réservoir généralement qui sont installés dans
7 ces résidences-là.

8 Alors, viendra la question que j'anticipe
9 qui est au niveau de la rentabilité. Ces projets-là
10 sont tous évalués de manière individuelle, sont
11 rentables. Et au niveau de la protection des
12 volumes à long terme, bien les chauffe-eau sans
13 réservoir sont difficilement remplaçable dans des
14 petits immeubles puisque l'option alternative,
15 c'est le chauffe-eau avec réservoir et il n'y a pas
16 d'espace pour pouvoir installer les chauffe-eau
17 sans réservoir dans les édifices. Alors, il y a là
18 quand même une certaine garantie relativement
19 intéressante.

20 Q. [95] Est-ce que je dois comprendre de votre réponse
21 que vous entrevoyez une croissance de ce type de
22 clientèle?

23 R. Non, je n'ai pas dit ça puisqu'actuellement, point
24 de vue urbanistique, ce qui se développe beaucoup
25 beaucoup beaucoup à Gatineau, et ce n'est pas qu'à

1 Gatineau là, c'est plusieurs endroits au Québec,
2 c'est la mise en place d'édifices de logements pour
3 location. Et lorsqu'on tombe dans la location, on
4 s'en va vers les coûts le moindre et à ce moment-là
5 le gaz naturel a énormément de difficulté à
6 pénétrer ce marché.

7 Et notre taux de succès approche... on
8 pourrait dire avoisine le zéro pour cent (0 %) dans
9 ce type d'immeubles-là. Et ce qui explique en
10 partie également la faiblesse de notre croissance
11 de nombre de clients actuellement.

12 Q. [96] O.K. Je vous remercie beaucoup. Ça termine mes
13 questions.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Neuman. Alors, nous poursuivons avec
16 les questions de la Régie par maître Rondeau.

17 INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU :

18 Q. [97] Bonjour, Madame, Messieurs. Le premier sujet
19 serait un sujet dont vous avez traité rapidement
20 dans vos commentaires introductifs, soit le plan
21 d'approvisionnement et le gaz naturel renouvelable.
22 Vous avez tenu des propos en mode accéléré en
23 disant que vous preniez acte du fait que le
24 règlement avait été adopté et que les choses s'en
25 suivraient.

1 Est-ce qu'il vous serait possible justement
2 d'élaborer un petit peu sur ça, notamment sur le...
3 dans le volet temporel, quand est-ce que vous
4 pensez être en mesure de déposer une proposition de
5 gaz naturel renouvelable?

6 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

7 R. Je peux vous faire... brosser le portrait un peu de
8 la situation, rapidement.

9 Q. [98] C'est ça. Oui.

10 R. On a été en communication, on sait qu'il y a
11 possibilité d'avoir le gaz naturel renouvelable
12 qu'on a besoin. Cependant, pour être capable de
13 l'avoir, on n'aura pas la chance à court terme d'en
14 avoir qui va être produit directement dans notre
15 juridiction. Alors, ce qui risque d'être l'option à
16 utiliser pour Gazifère, ça va être un appel
17 d'offres pour s'approvisionner en gaz naturel
18 renouvelable.

19 Ça a son bon et son mauvais côtés. Son bon
20 côté, c'est à l'effet que ça va être plus léger au
21 point de vue réglementaire. Le mauvais côté, c'est
22 que ça va être plus cher. Bon. Il y a un avantage
23 et un inconvénient à tout.

24 Pourquoi ça va être moins lourd au point de
25 vue réglementaire? Bien, comme je n'aurai pas de

1 tarif de réception, je n'aurai pas besoin de
2 déterminer qui paie quoi, et caetera, au niveau de
3 la production, donc ça va être plus simple.

4 Cependant, au point de vue des coûts, bien,
5 bien entendu, à ce moment-là il va falloir payer du
6 transport également, donc il va y avoir moins de
7 coûts évités que si on se compare à la situation
8 chez Énergir.

9 En ce qui parle ou ce qui regarde plus vers
10 le futur, on est en discussion avec au moins un
11 groupe pour la possibilité de projets dans la
12 région. Beaucoup sont en attente à ce que des
13 projets se réalisent dans la juridiction d'Énergir
14 où les projets ont plus... ont avancé davantage. Et
15 donc dépendamment des résultats de ça, bien c'est
16 des choses qui pourront peut-être venir à ce
17 moment-là s'ajouter chez nous.

18 Donc, actuellement, c'est la situation, on
19 va... Parce qu'on était beaucoup en attente au
20 niveau du gouvernement pour savoir si on peut
21 s'approvisionner à l'extérieur du Québec. Pour le
22 moment, ça semble être le cas. Donc, ça risque
23 d'aller plus vite, mais on ne pouvait pas avancer
24 beaucoup étant donné cette situation-là. Alors, on
25 espère déposer quelque chose d'ici quelque part à

1 l'automne là, tardivement à l'automne. Et puis pour
2 être capable d'avoir sous contrat, du gaz naturel
3 renouvelable pour l'année vingt-vingt (2020).

4 (11 h 22)

5 Q. **[99]** Je vous remercie. Par ailleurs, j'aurais une
6 petite question sur le gaz perdu. Dans le cadre du
7 dossier pour l'année deux mille dix-sept (2017),
8 pour la première fois, vous avez présenté le taux
9 de gaz perdu réel qui passait, à l'époque, de... Il
10 avait été estimé à un point vingt-sept (1,27 %) et
11 le taux réel établi à zéro point quatre-vingt-
12 quatre (0,84 %). Est-ce qu'il vous serait possible
13 de présenter ce taux réel dans les prochains
14 rapports annuels?

15 M. MARTIN BOISCLAIR :

16 R. Oui. C'est possible.

17 Q. **[100]** C'est possible. Je vous remercie.

18 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

19 R. On comprend que la Régie s'attendrait à cette
20 information-là dans le cadre du prochain dossier de
21 fermeture et on agira en conséquence.

22 Q. **[101]** Je vous remercie. J'aimerais faire distribuer
23 une pièce avant de procéder à la prochaine
24 question. J'aimerais coter la pièce sous le numéro
25 A-0047 et ça concerne les écarts entre l'année

1 historique et l'année témoin, entre les années deux
2 mille treize (2013) et deux mille dix-huit (2018).

3

4 A-0047 : Tableau des écarts entre l'année
5 historique et l'année témoin, entre
6 les années deux mille treize (2013) et
7 deux mille dix-huit (2018).

8

9 Avant de procéder à la question sur la pièce que
10 je viens de déposer, est-ce qu'il vous serait
11 possible de nous rappeler, de confirmer,
12 d'expliquer la méthode utilisée pour normaliser les
13 volumes?

14 M. MARTIN BOISCLAIR :

15 R. C'est relativement simple. Au moment d'établir le
16 budget, on a des degrés/jour prévus. Les
17 degrés/jour étant les nombres de degrés en bas de
18 quatorze degrés celsius (14 °C) qu'il va faire dans
19 un mois. Et au niveau du réel, on reçoit les
20 degrés/jour réels du mois. Il y a un écart, donc,
21 entre les degrés/jour budgétés et réels, ce qui
22 donne un prorata qu'on multiplie par... qui entre
23 dans un calcul basé sur les volumes qui sont
24 sensibles à la température, parmi notre clientèle.

25 Q. [102] D'accord. Merci. Je vous réfère à la pièce B-

1 0310, à la page 5, la réponse 2.2, où l'on retrouve
2 une comparaison entre les volumes projetés et les
3 volumes réels normalisés.

4 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

5 R. Ils sont en train de faire la traduction. B-0310.
6 C'est bon. C'est la dernière demande de
7 renseignement de la Régie? C'est ça? Ça va. On l'a
8 ici, c'est gentil. À quelle question, Maître?

9 Q. **[103]** O.K. Sur ce tableau-là auquel je viens de
10 vous référer, la réponse à 2.2.

11 R. Oui.

12 Q. **[104]** Vous avez un tableau. Je voulais simplement
13 vous demander d'expliquer les écarts de volumes
14 constatés pour l'année deux mille dix-huit (2018).
15 (11 h 27)

16 R. Bien, grosso modo, quand je vous ai dit en entrée
17 de jeu qu'il y avait une transition de la part de
18 notre clientèle, donc il y a plusieurs grands
19 clients commerciaux qui se sont ajoutés, des ajouts
20 de charge relativement importante qui se sont
21 ajoutés.

22 Il y a un volume plus important au niveau
23 résidentiel que l'on ne s'explique pas. On se
24 demande si les gens prennent plus de douches mais
25 il y a vraiment une croissance dans ce secteur-là

1 qui était plus en décroissance pendant les quelques
2 dernières années mais là, il y a une augmentation
3 qui s'est faite en deux mille dix-huit (2018) et
4 qui semble se poursuivre en deux mille dix-neuf
5 (2019).

6 Donc, il y a un retournement, en quelque
7 part, au niveau résidentiel qu'on n'est pas
8 capables de s'expliquer actuellement. Mais une
9 grosse portion vient du grand commercial, l'arrivée
10 de grands projets qu'on vous a parlé en début de
11 rencontre, de rencontre de journée.

12 Q. **[105]** D'accord, je vous remercie. Il y avait juste
13 une autre petite question.

14 R. Excusez, j'aurais peut-être juste une précision
15 aussi. O.K. On m'indique également, il y a,
16 malheureusement, il y a eu une coquille au niveau
17 du cent quatre-vingt-sept millions (187 M), on
18 serait à cent quatre-vingt-un millions (181 M).
19 Donc, c'est pas dix pour cent (10 %) d'écart. Le
20 cent quatre-vingt-sept millions (187 M) ici n'est
21 pas normalisé. Donc... Quelqu'un de mieux que moi
22 va vous le dire.

23 M. MARTIN BOISCLAIR :

24 R. On a fait des corrections. Ça, c'est issu d'un
25 dossier de fermeture qui est en cours d'analyse et

1 on s'est aperçus d'une erreur dans les chiffres que
2 je constate, n'a pas été pris en compte au moment
3 de répondre à cette DDR-là. On n'est pas à cent
4 quatre-vingt-sept millions (187 M) pour l'année
5 deux mille dix-huit (2018), on est à cent quatre-
6 vingt-un millions (181 M).

7 LE PRÉSIDENT :

8 Q. **[106]** O.K. Ce que vous dites, c'est pas cent
9 quatre-vingt-sept sept cent quatre-vingts
10 (187 780), c'est quatre-vingt-un zéro zéro zéro
11 (181 000)? Je veux être bien sûr, là.

12 R. J'ai pas le chiffre exact, c'est cent quatre-vingt-
13 un et des poussières mais on est dans les ordres de
14 cent quatre-vingt-un millions mètres cubes
15 (181 M m3) et non cent quatre-vingt-sept millions
16 (187 M).

17 Q. **[107]** O.K. Mais vous avez dit que vous avez fourni
18 le chiffre dans un autre dossier?

19 R. On travaille dessus en ce moment, c'est dans le
20 dossier de fermeture deux mille dix-huit (2018).

21 Q. **[108]** O.K. Pour que tout balance, est-ce que c'est
22 possible d'avoir le chiffre cet après-midi par
23 engagement?

24 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

25 R. Oui, sans aucun problème.

1 Q. **[109]** Sans aucun problème?

2 R. Sans aucun problème. Mais tu sais, quand on parle
3 que c'est dangereux d'aller dans les dossiers, dans
4 les données réelles, c'est une donnée qu'on a prise
5 mais qui, en cours d'audit, on s'est aperçus qu'il
6 y avait une coquille et là, bien, elle vient
7 affecter. Donc, juste faire attention à ces choses-
8 là, c'est juste une démonstration qu'il faut faire
9 attention et ça va nous faire plaisir de venir
10 corriger cette coquille.

11 Q. **[110]** Alors engagement numéro 1, on peut l'appeler
12 comme ça, engagement numéro 1.

13 R. Oui.

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Engagement numéro 1?

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui.

18 Me ADINA GEORGESCU :

19 De fournir...

20 LE PRÉSIDENT :

21 La donnée...

22 M. MARTIN BOISCLAIR :

23 R. Les données réelles.

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Réelles.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. [111] Oui, c'est ça, au tableau 2.2.

3

4 E-1 (GI) : Fournir les données réelles (volumes
5 normalisés) apparaissant au tableau
6 2.2 (demandé par la formation)

7

8 Me PIERRE RONDEAU :

9 Bien, les volumes normalisés pour l'année deux
10 mille dix-huit (2018).

11 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

12 R. Qui seront autour de cent quatre-vingt-un millions
13 (181 M). Oui, oui, sans problème.

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Pour cet après-midi il ne devrait pas y avoir de
16 problème.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci.

19 Me ADINA GEORGESCU :

20 Merci.

21 Me PIERRE RONDEAU :

22 Q. [112] Juste un petit retour en arrière sur la
23 méthodologie ou la méthode pour normaliser, quelle
24 est la source des degrés/jour projetés? Budgétés,
25 excusez.

1 M. MARTIN BOISCLAIR :

2 R. En fait, la source c'est notre société mère,
3 Enbridge, qui nous fournit l'information. C'est
4 basé sur, de leur côté, une étude historique. Ils
5 ont une source de données précise où ils vont
6 chercher l'information, je connais pas cette
7 source-là par coeur mais, grosso modo, c'est ça.

8 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

9 R. C'est la même balise qu'on utilise, c'est vingt
10 (20) ans en arrière, c'est le degré moyen des vingt
11 (20) dernières années donc c'est la même balise de
12 point à... de l'est de l'Ontario qui inclut la
13 région de Gatineau.

14 (11 h 32)

15 Q. **[113]** Je vous réfère maintenant au tableau
16 distribué qui est coté A-0047. J'aurais juste une
17 petite chose. Je vous demanderais s'il vous est
18 possible de confirmer les chiffres présentés au
19 tableau distribué par la Régie? Je comprends que
20 vous n'êtes peut-être pas en mesure de le faire sur
21 place. Vous pourriez prendre un engagement pour
22 confirmer les chiffres, les données qui s'y
23 retrouvent? Parce que ça va quand même de l'année
24 deux mille treize (2013)...

25 R. Bien, pour vérifier tous les chiffres, bien sûr. Et

1 je vous demanderais, quand vous parlez de l'année
2 historique, ce sont des données normalisées ou
3 réelles? À notre avis, ce sont des données réelles.

4 Q. **[114]** Oui, c'est réelles précisément.

5 R. C'est réel?

6 Q. **[115]** C'est réelles.

7 R. Donc, non normalisées, on s'entend?

8 Q. **[116]** Oui.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Alors, un engagement numéro 2, Maître Rondeau?

11 Me PIERRE RONDEAU :

12 R. Alors, engagement...

13 Me ADINA GEORGESCU :

14 Comme engagement.

15 Me PIERRE RONDEAU :

16 ... l'engagement numéro 2 : confirmer les chiffres
17 présentés au tableau distribué par la Régie sous la
18 cote A-0047.

19 Me ADINA GEORGESCU :

20 Parfait. Merci. C'est possible que cette
21 confirmation ne puisse pas venir cet après-midi,
22 mais le plus rapidement possible.

23 Me PIERRE RONDEAU :

24 Je vous remercie.

25

1 E-2 (GI) : Confirmer les chiffres présentés au
2 tableau distribué par la Régie sous la
3 cote A-0047 (demandé par la Régie)
4

5 Q. [117] Ma prochaine question va porter sur la
6 révision de la stratégie de développement de
7 Gazifère. Et compte tenu de ce changement de
8 stratégie de développement et la faible croissance
9 durant les dernières années, est-ce que Gazifère
10 prévoit tenir compte de cette nouvelle réalité pour
11 revoir ses prévisions quant aux additions de
12 clients à la baisse lors des prochains dossiers
13 tarifaires? Est-ce que je comprends que ce sont les
14 types de projets qui entraînent de plus grand
15 volume, mais pas nécessairement?

16 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

17 R. Cet élément-là a été pris en considération. On se
18 souviendra qu'il y a plusieurs années, on a déjà eu
19 un maximum jusqu'à deux mille quatre cents (2400)
20 nouveaux clients par année. Alors, aujourd'hui on
21 est dans l'ordre de sept cents (700) clients. Donc,
22 c'est déjà pris en considération. Il y a un
23 phénomène un petit peu plus important qui a eu lieu
24 en deux mille dix-huit (2018) qui découle de report
25 de projets.

1 Je ne peux pas... tant qu'on n'arrivera pas
2 à la fin de l'année, je ne vous dirai pas qu'on va
3 s'être repris cette année. Et c'est des projets qui
4 sont réels, c'est pas des projets qui
5 disparaissent. Notre prévision est faite... on a
6 amélioré la manière de faire la prévision cette
7 année, bien l'année dernière pour cette année, donc
8 en deux mille dix-neuf (2019), en ayant une
9 approche beaucoup plus ligne par ligne, c'est-à-
10 dire moins axée uniquement sur les historiques,
11 mais davantage axée sur les projets à venir et ce
12 qu'on connaît des projets. Alors, quant à nous là,
13 la méthodologie est adéquate pour répondre aux
14 besoins.

15 Q. **[118]** Et comme deuxième question, le cas échéant,
16 est-ce que vous pourriez élaborer sur l'impact sur
17 la rentabilité des futurs projets d'extension et de
18 modification de réseaux en deçà de quatre cent
19 cinquante mille dollars (450 000 \$) au regard de
20 cette nouvelle réalité?

21 R. Ça n'a pas d'impact réel.

22 Q. **[119]** Ça n'a pas d'impact?

23 R. Ça n'a pas d'impact parce que c'est pas la même
24 chose. Chaque projet est évalué de manière
25 individuelle. Et je ne veux pas vendre les

1 résultats des rencontres qu'il y aura sur le plan
2 de développement, mais vous allez vous apercevoir
3 que nos tarifs sont excessivement bas qui
4 expliquent une partie de la difficulté de la
5 rentabilité. Et il va falloir se poser des
6 questions à cet égard-là, on aura des propositions
7 à venir. Mais, quant à nous, cette problématique-
8 là, reliée entre les types de clients et la nature,
9 ne se représente pas.

10 Une des choses qui se passe beaucoup par
11 exemple, c'est la mise en place d'un grand complexe
12 avec un chauffe-eau centralisé plutôt que plusieurs
13 clients, donc j'ai moins de clients, mais j'ai
14 toujours autant de volumes, même des fois
15 davantage. Donc, ma rentabilité est présente.

16 Donc, simplement pour conclure, chaque
17 projet est évalué de manière individuelle, on ne
18 fonctionne pas de manière portfolio chez Gazifère.
19 Donc, chaque projet est évalué de manière
20 individuelle et la rentabilité de chaque projet
21 est... je ne peux pas dire qu'elle est garantie
22 parce qu'il peut arriver toute sorte de choses,
23 mais à la base, est assurée par la... Au niveau de
24 l'analyse de rentabilité, chaque projet va de
25 l'avant uniquement s'il est considéré rentable.

1 (11 h 37)

2 La différence, c'est qu'on risque d'avoir
3 de la difficulté si je peux faire un peu de suite
4 avec ce que vous dites, on risque d'avoir de la
5 difficulté à aller chercher la clientèle future. Ce
6 que je veux dire c'est que si on passe par-dessus
7 un secteur et qu'on n'est pas capable de brancher
8 le client dans ce secteur-là et que le prochain
9 secteur, lui, pourrait se développer au gaz
10 naturel, mais qu'il n'y a plus suffisamment de
11 clients, il est possible que l'extension de réseau
12 qui nécessite de se rendre au niveau secteur
13 devienne non rentable. Donc, s'il y a un enjeu,
14 c'est davantage à cet égard-là qu'on va le
15 retrouver.

16 Q. [120] D'accord, je vous remercie. Je vais passer à
17 un autre sujet, soit le plan global en énergie...
18 en efficacité énergétique. Je comprends de votre
19 réponse dans votre témoignage en chef écrit, que
20 vous n'avez... Il n'a pas été possible de modifier
21 le budget de son PGEÉ sans causer de retards dans
22 le dépôt de la preuve relative à la présente phase,
23 dans la phase 4 et le budget dont on traitait était
24 celui qui était reconduit par la Régie, soit le
25 programme PGEÉ deux mille dix-huit (2018), ce qui

1 devait être inclus. Ça n'a pas été fait. Vous
2 l'expliquez dans votre témoignage. Alors, quand
3 prévoyez-vous ajuster les données pour tenir compte
4 du budget de deux mille dix-huit (2018)?

5 R. Quant à nous, on ne prévoyait pas le faire, dans le
6 sens que le compte d'écart va être utilisé pour
7 compenser tout écart qu'il y aura. Je vous amènerai
8 également, sans savoir quelle est votre
9 connaissance du dossier de TEQ, dans le dossier de
10 TEQ, on a également demandé des ajustements à la
11 manière de fonctionner au niveau du PGEÉ, notamment
12 en capitalisant les dépenses d'aide financière, ce
13 qui va venir affecter le budget. Et on ne sait pas
14 quelle est la décision de la Régie à cet égard-là.

15 Alors, venir ajuster le budget
16 aujourd'hui, ce serait une décision qu'on pourrait
17 faire, mais qui ne sera pas plus valable que le
18 budget qu'on a à l'heure actuelle dans le dossier,
19 puisque'il y a de bonnes chances que ni un ni
20 l'autre soit le budget effectif pour les années
21 deux mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt
22 (2020), étant donné les ajustements que la Régie
23 prendra, d'autant plus que cette décision-là, étant
24 donné que c'est un compte frais reportés qui se
25 mettrait en place, fort probablement à partir du

1 moment où la décision sera prise. Donc, ce ne sera
2 pas un effet sur l'entièreté de l'année. Alors,
3 tantôt, je me faisais prophétique en disant que
4 d'ici trois mois on aurait une décision, mais je ne
5 peux pas savoir ça va être quand nécessairement, et
6 donc de venir évaluer quels seront les impacts
7 précis sur le budget du PGEÉ à l'heure actuelle, je
8 ne suis pas capable. Donc, conséquemment, quant à
9 nous, il n'est pas nécessaire de revoir. Il est
10 plus préférable de se fier à l'utilisation du
11 compte d'écart pour subvenir à tout écart qu'il y
12 aura entre les dépenses réelles et le budget dans
13 le dossier cette année, étant donné la situation de
14 transition qu'on vit. Cette situation-là à partir
15 de vingt vingt et un (2021) ne sera plus.

16 Q. [121] Alors, si je résume votre témoignage,
17 essentiellement, c'est de dire qu'en dépit de la
18 décision de la Régie vous préférez procéder de la
19 façon dont vous l'avez fait?

20 R. Oui, oui. En dépit de la situation, je veux dire,
21 tout bouge encore. Il n'y a rien qui est fixe.
22 Donc, peu importe si on fait un mouvement, il y a
23 de très très bonnes chances qu'on fasse un
24 mouvement erroné. On ne sait pas si le budget va
25 être autorisé au complet aussi par la Régie. Bon,

1 j'ai parlé tantôt de la proposition d'aller vers la
2 mise en place du compte de frais reportés. Donc, de
3 la capitalisation des aides financières, mais il
4 n'y a rien qui dit que la Régie va autoriser le
5 budget, tel qu'il a été déposé dans le cadre du
6 dossier de TEQ. Donc, faire un ajustement à ce
7 stade-ci, quant à nous, c'est un ajustement qu'on
8 peut faire. Foncièrement, c'est fonctionnel. C'est
9 quelque chose qu'on peut faire, mais il n'y a rien
10 qui dit qu'on va prendre la bonne décision à faire
11 cet ajustement-là, pas plus que le budget qui est
12 actuellement dans le dossier. C'est pour ça qu'on
13 vous demande plutôt d'utiliser le compte d'écart
14 pour la situation transitionnelle qu'on vit
15 actuellement.

16 (11 h 42)

17 Q. **[122]** D'accord, merci. Par ailleurs, je vous
18 référerai à la pièce B-0297, à la réponse 4.3.
19 C'est juste pour me confirmer qu'il y a eu une
20 erreur dans le titre du... On retrouve les actifs
21 réglementés d'un côté, puis l'écart entre l'année
22 témoin deux mille dix-neuf (2019) et l'année témoin
23 deux mille dix-huit (2018), ça devrait être l'écart
24 entre l'année... ça devrait plus tôt se lire
25 l'écart année témoin deux mille vingt (2020) versus

1 année témoin deux mille dix-neuf (2019).

2 R. Vous avez raison.

3 Q. **[123]** D'accord. J'aimerais traiter maintenant des
4 revenus requis et du rendement sur la base de
5 tarification pour l'année deux mille vingt (2020)
6 et je vous réfère à la pièce, encore une fois, B-
7 0297, la réponse à 6.1 où vous expliquez que vous
8 apportez une... vous corrigez de tir sur les
9 modalités proposées par la Régie et qui avaient été
10 retenues à la décision, soit... et qui se lisait :

11 Approuve les modalités proposées par
12 Gazifère à la pièce B-005 aux fins de
13 calculer le taux de rendement sur la
14 base de tarification et le coût en
15 capital prospectif pour l'année deux
16 mille dix-neuf et deux mille vingt
17 (2019 - 2020).

18 C'est la décision 2018-90. Et dans votre réponse a
19 à la question 6.6., vous indiquez que
20 essentiellement, vous corrigez la situation, que ça
21 aurait dû être autre chose de proposée que ce qui a
22 été proposé et approuvé par la Régie. Alors, je me
23 demande qu'est-ce qui est explique? Pourquoi?
24 Quelle est la raison d'être de cette correction de
25 tir? Je la qualifie comme correction de tir mais

1 vous auriez dû proposer quelque chose, vous ne
2 l'avez pas fait puis maintenant, vous le faites et
3 vous vous expliquez.

4 R. Bien, écoutez, quant à nous c'est plus
5 l'interprétation, on est pas dans quelque chose qui
6 corrige le tir. A mon avis, votre terme est
7 excessif. Mais la différence qu'il y a ultimement
8 c'est qu'au niveau de la demande était de maintenir
9 le même taux de rendement ainsi que les taux
10 d'intérêt pour la mise en place des structures de
11 capital et donc nécessairement sur le taux de
12 rendement autorisé par la Régie pour chacune des
13 années. Quand on parle de taux de rendement ici,
14 c'est le taux de rendement complet.

15 Cependant, ce qu'il faut voir c'est que la
16 dette, elle, évolue d'année en année et donc, le
17 seul écart qu'on retrouve entre notre dossier pour
18 vingt-vingt (2020) ou le taux... le taux de
19 rendement complet pour vingt-vingt (2020) et le
20 taux de rendement de vingt-dix-neuf (2019), c'est
21 le fait qu'on a enlevé de la vieille dette à un
22 taux différent de la nouvelle dette qui a été
23 incluse.

24 Alors, on ne peut pas à notre avis venir
25 proposer des taux d'intérêt différents pour la

1 nouvelle dette simplement dans le but d'avoir un
2 taux de rendement égal entre les années deux mille
3 dix-neuf (2019) et deux mille vingt (2020).

4 Donc, comme on expliquait ici, pour ce
5 faire, il aurait fallu proposer un taux de dette
6 inférieur en vingt-vingt (2020) pour compenser,
7 pour être capable de... supérieur c'est-à-dire pour
8 compenser l'écart. Donc, c'est vraiment juste une
9 question de... de mécanique.

10 Je vous ramène ici, là.

11 Conséquemment, il appert que...
12 C'est au début de la page 12.

13 Conséquemment, il appert que
14 l'utilisation du taux de rendement sur
15 la base de tarification de deux mille
16 dix-neuf (2019) pour vingt-vingt
17 (2020) serait difficilement
18 applicable. En effet, pour que cela se
19 produise, il serait nécessaire
20 d'ajuster artificiellement les taux
21 des nouvelles dettes de vingt-vingt
22 (2020) à un niveau inférieur au taux
23 de deux mille dix-neuf (2019) de
24 manière à faire réduire le taux moyen
25 à long terme de quatre cinquante

1 (4.50) à quatre trente-quatre (4.34).
2 Donc, ce qu'on vous mentionne c'est qu'on ne change
3 pas l'utilisation des taux d'intérêt associés aux
4 différents emprunts qu'on prévoit pour les années
5 deux mille dix-neuf (2019), deux mille vingt
6 (2020). La seule modification du taux de rendement
7 qui est proposé ici dans le cadre du dossier c'est
8 le fait que la dette de vingt-vingt (2020) n'a pas
9 la même composition que la dette de vingt-dix-neuf
10 (2019) et c'est là qu'on retrouve un certain écart.
11 Donc, il fallait faire un ajustement associé à ça,
12 sans quoi, on aurait dû mettre un chiffre
13 artificiel dans le cadre de la dette pour deux
14 mille vingt (2020). Alors, c'est pour ça que ça n'a
15 pas été fait ainsi.

16 (11 h 47)

17 Q. **[124]** Mais dans votre proposition initiale, on
18 parlait toujours du taux de rendement. Si je lis à
19 la page 10 de 20, à la pièce B-0005, vous indiquez
20 c'est le taux de rendement sur la base de
21 tarification qui sera utilisé pour préparer la
22 preuve au soutien de la demande tarifaire de vingt-
23 vingt (2020). Il sera le même que celui de deux
24 mille dix-neuf (2019). Là, ce que vous me dites,
25 c'est que si on l'écarte pour ne tenir compte juste

1 d'un ajustement...

2 R. Ce qu'on vous dit...

3 Q. **[125]** En raison de la dette.

4 R. Ce qu'on vous dit, c'est que les taux sont les
5 mêmes, c'est la mécanique derrière qui vient
6 changer. Donc, les taux de dettes, les taux de
7 rendements de l'actionnaire, il n'y a rien qui
8 bouge, ce n'est que la mécanique. Est-ce qu'il y a
9 une différence? Oui. Comme on l'a expliqué ici, il
10 manquait un bout dans notre explication qui n'était
11 pas suffisamment complète, qu'on a complétée dans
12 le cadre de la demande de renseignement où on
13 explique là, à la page 11, où on disait qu'on
14 aurait dû plutôt lire : Le taux de rendement sur la
15 base de tarification qui sera utilisé pour préparer
16 la preuve au soutien de la demande tarifaire vingt-
17 vingt (2020), l'an 2 sera déterminé à partir des
18 mêmes taux d'intérêt à court terme et à long terme
19 qu'en deux mille dix-neuf (2019). Donc, on a fait
20 cet ajustement-là puisque c'est la première fois
21 qu'on passe à travers un dossier deux ans là. Bien.
22 On s'est aperçu de la mécanique nécessaire, en
23 cours de route. Quand on est arrivé pour faire la
24 même chose, on s'est dit : Oups, là, on a un
25 problème. Comment est-ce qu'on peut régler le

1 problème? Bien. L'objectif qui était derrière,
2 c'était de maintenir les mêmes taux. C'était ça qui
3 était l'objectif parce que moi, je n'ai pas de
4 taux. Vous avez une preuve ici qui vient déterminer
5 c'est quoi le taux de la dette à long terme pour
6 Gazifère, vous avez une preuve dans le dossier. Et
7 on dit : bien, on va prendre ce même taux de dette-
8 là pour les deux années. Alors, c'est ce qu'on vous
9 propose de faire. Je ne peux pas venir modifier le
10 taux de dette que je vais utiliser pour vingt-vingt
11 (2020) de manière artificielle, sans avoir de
12 preuve pour le faire.

13 Alors, ce qu'on vous a dit, c'est : on va
14 maintenir ces taux-là. Et ça a toujours été ça
15 l'esprit. La seule chose, c'est que lorsque on a
16 proposé ça, lorsqu'on a expliqué à la Régie, on
17 oublié de penser que la mécanique ferait en sorte
18 qu'on n'aurait pas le même taux complet. On a juste
19 oublié cette petite portion-là qu'on s'est aperçue,
20 en cours de travaux. Et donc, on a maintenu les
21 mêmes taux pour chacun des éléments, mais
22 nécessairement le taux de rendement est légèrement
23 différent pour tenir compte de l'écart de la dette
24 à long terme. On remarquera, d'ailleurs, que la
25 dette à court terme, elle, n'a pas d'impact sur la

1 situation puisque l'entièreté de la dette à court
2 terme, elle, elle est au taux des deux années et
3 donc, il n'y a pas de changement dans la
4 composition de la dette à court terme. Alors, ici,
5 il n'y a pas de changement et la même chose au
6 niveau du taux de rendement pour l'actionnaire.

7 Alors, quant à nous, c'est vraiment une
8 variation mécanique de la décision qui a été
9 approuvée et dans laquelle l'esprit de ce qui a
10 toujours été souligné par Gazifère était de
11 maintenir les mêmes taux pour les deux années, deux
12 mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt (2020).

13 Q. **[126]** Merci. Maintenant, je passerais à un autre
14 sujet, la base de tarification et les additions à
15 la base, et je vous réfère à vos réponses 7.2 et
16 8.2 à la pièce B-0297. Il y avait un projet de
17 réaménagement de bureaux et d'agrandissement, et
18 vous avez indiqué, plus tôt en matinée, que vous
19 passiez à autres choses et que vous limitiez les
20 investissements à cent mille dollars (100 000 \$).
21 C'est exact?

22 R. C'est ce qu'on pense là, accomplir cette année.

23 Q. **[127]** O.K.

24 R. Vous avez raison.

25 Q. **[128]** O.K. C'est parce qu'il y a différents postes.

1 Essentiellement, si on regarde à la réponse 7.2, il
2 y avait pour un montant total de trois cent
3 soixante-treize mille cinq cent (373 500 \$) et un
4 montant de quarante et un mille cinq cents
5 (41 500 \$) dans la catégorie « Améliorations
6 locatives » et ce cent mille dollars (100 000 \$) là,
7 également s'ajoute l'achat d'une génératrice et des
8 chaises ergonomiques au montant de quatre mille
9 huit cent dollars (4 800 \$). Tout ça, sous les
10 rubriques ou les catégories 483.

11 R. Oui.

12 Q. **[129]** Alors, j'essaie juste de faire la
13 ventilation. Qu'est-ce qu'on doit limiter? Est-ce
14 que c'est pour deux mille dix-neuf (2019)? Pour
15 deux mille vingt (2020)? Et de tous ces items-là,
16 c'est relié. Les améliorations locatives, les
17 bureaux, les chaises ergonomiques, la génératrice,
18 ce sont tous reliés au même projet là, de préciser
19 quel est le montant que vous recherchez au niveau
20 des investissements? Ou s'il y en a certains
21 montants qui vont être exclus ou d'autres qui vont
22 demeurer?

23 R. Dans le montant de trois cent soixante-treize mille
24 cinq cent (373 500 \$), ça c'était vraiment le
25 réaménagement du bureau.

1 Q. **[130]** C'est ça.

2 R. C'est lui, principalement, qui va être réduit à
3 environ une centaine de mille. Au niveau de la
4 génératrice, ce n'est pas relié aux aménagements,
5 c'est qu'elle est due. Donc, une question d'usure,
6 tout simplement, à ce niveau-là.

7 Et pour ce qui est de l'autre élément qui
8 est « Équipement de bureau », il va être légèrement
9 inférieur. Je n'ai pas de montant là, mais il n'y
10 aura pas une différence très importante là, peut-
11 être un vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) de
12 moins là, quelque chose comme ça, mais j'y vais
13 vraiment là à vue de nez. On n'a pas refait de
14 budget à l'interne sur cet élément-là. L'élément
15 qui a été vraiment révisé à l'interne, c'est
16 l'addition de trois cent soixante-treize mille cinq
17 cent (373 500 \$) là, qui ne dépassera pas cent
18 mille dollars (100 000 \$) cette année.

19 Q. **[131]** O.K. Et le montant de quarante et un mille
20 cinq cent (41 500 \$) pour deux mille vingt (2020),
21 dans la catégorie « Améliorations locatives », est-
22 ce qu'il demeure? Ça, ça demeure?

23 R. Oui. Oui. Parce que ça, c'est des petits
24 aménagements là qu'on va faire régulièrement là.

25

1 Me PIERRE RONDEAU :

2 Alors, je vous remercie. Ça va être tout pour moi,
3 ce matin.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Rondeau. Alors, on va vous revenir
6 avec des questions de la part de la formation, mais
7 après le dîner. Donc, nous revenons à treize heures
8 quinze (13 h 15). Merci bien.

9 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

10 Merci.

11 SUSPENSION

12 (13 h 15)

13 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bonjour. Nous en étions dans des questions. Alors,
16 oui, c'est moi qui ai deux questions.

17 Q. **[132]** Monsieur Trahan, c'est des questions qui font
18 suite à celles de notre procureur, notre avocat de
19 la Régie. Et la première porte sur le taux de
20 rendement. Vous avez expliqué tout à l'heure, vous
21 avez dit, écoutez, on a révisé notre preuve. Au
22 début, vous avez dit, c'était une question
23 d'interprétation. Après, vous avez souligné le fait
24 que c'était peut-être une erreur que vous avez
25 commise parce que c'est une première fois que vous

1 faites un dossier deux ans dans un an. Et je me
2 demandais, on a bien saisi que, finalement, c'était
3 une erreur de votre part.

4 Et la question qu'on se posait, c'était,
5 est-ce que ça n'aurait pas été plus simple de nous
6 aviser dans votre preuve à la source, au départ
7 afin d'éviter... Vous savez, la Régie a cherché un
8 petit peu qu'est-ce qui s'était passé dans le
9 dossier. En fait, on cherche une manière pour être
10 plus efficace. Vous parlez vous-même de ressources
11 restreintes et d'efforts. Alors, un petit peu un
12 message pour l'avenir. Si vous voyez des choses
13 comme ça, parce qu'on se pose des questions encore,
14 qu'est-ce qui est arrivé. On a rendu une ordonnance
15 en fonction de la preuve que vous avez soumise et
16 en fonction de la décision qui a été rendue. Et on
17 se rend compte que ce n'est pas un copier-coller
18 l'un et l'autre. Ça se colle pas ensemble.

19 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

20 R. Écoutez, j'entends la critique, et on agira ainsi.
21 Je vous dirais qu'on s'est posé la question
22 ultimement malgré tout parce que quand je disais
23 que c'est une question d'interprétation, la
24 décision indique de suivre la méthodologie exposée
25 par Gazifère. Et quand on relit la preuve, on voit

1 que Gazifère parle de maintenir les taux d'intérêt
2 pour les deux années. Donc portait vraiment à
3 interprétation. Et on s'est réconforté à considérer
4 qu'on avait une portion. Mais écoutez, je prends
5 bonne note puis on sera un petit peu plus volubile
6 si jamais il y a un ajustement comme ça dans le
7 futur pour empêcher tout écart de cette nature.

8 Q. **[133]** Et vous avez vu que ce n'était pas une
9 critique très sévère, hein, c'était quand même
10 assez... amené de manière douce.

11 R. Tout à fait.

12 Q. **[134]** Cependant!

13 R. La deuxième portion.

14 Q. **[135]** La deuxième portion porte sur la question du
15 PGEÉ. Là, je n'ai pas ouvert mon ordinateur. Mais
16 ça portait sur la décision, la D-2018-43. La Régie
17 a effectivement rendu une ordonnance dans laquelle
18 on dit, vous allez déposer... nous reconnaissons
19 des coûts en fonction du budget de l'année deux
20 mille dix-huit (2018). Nous reconduisons le budget.
21 Et vous avez déposé quelque chose d'autre. Vous
22 avez répondu à la question de maître Rondeau. Puis
23 je reste encore sur mon appétit. Nous restons sur
24 notre appétit dans le sens, écoutez, il y a une
25 décision qui a été rendue. Comment entendez-vous

1 vous conformer à cette décision-là de produire en
2 fonction de l'année deux mille dix-huit (2018) le
3 budget deux mille dix-huit (2018) et non pas ce que
4 vous avez déposé devant TEQ deux mille dix-neuf
5 (2019)? Est-ce que vous me suivez ou je dois
6 répéter?

7 R. Je ne suis pas certain, mais je vais m'essayer.

8 Q. **[136]** Oui. Allez-y!

9 R. Moi, de ce que je comprends de la décision
10 principalement à ce moment-là, ce n'était pas la
11 décision de ce qui rentrait dans le budget ici. La
12 décision qui a été rendue, c'était de maintenir
13 provisoirement le budget et les programmes de deux
14 mille dix-huit (2018) en deux mille dix-neuf
15 (2019). À ce jour, on continue à appliquer
16 uniquement les programmes et les budgets de deux
17 mille dix-huit (2018). Et on ne dépassera pas les
18 budgets tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas
19 une décision dans le dossier de TEQ qui nous
20 donnera un nouveau budget. Et on n'aura pas de
21 nouveaux programmes qui seront lancés tant et aussi
22 longtemps que la décision dans TEQ n'aura pas été
23 rendue. Donc cette portion-là reste.

24 (13 h 20)

25 La deuxième portion, c'est qu'est-ce qui rentre

1 dans le dossier tarifaire au niveau du budget? Et
2 là ici, on dit que le budget qui est proposé, même
3 si on voulait le changer aujourd'hui, on ne sait
4 pas ce qui va sortir nécessairement du budget de
5 TEQ, et donc on vous dit, bien, le compte d'écart
6 est là, il va faire le travail. Si vous préférez
7 qu'on mette un autre budget, qu'on prenne le
8 dernier budget qu'on a déposé à TEQ, on peut faire
9 l'ajustement. Mais ultimement, il va probablement
10 être encore à être changé dans le futur. Donc, on
11 se dit, bien, le compte d'écart est là puis il fera
12 le travail.

13 Q. **[137]** Si je prends l'ordonnance. Oui, l'ordonnance
14 ici, je l'ai sous les yeux. C'est indiqué, puis
15 vous allez me dire si c'est conforme :

16 Reconduit de manière provisoire le
17 budget autorisé en lien avec les
18 programmes du PGEÉ 2018 à compter du
19 premier (1er) janvier deux mille dix-
20 neuf (2019) jusqu'à ce que la Régie
21 ait statué sur le PGEÉ 2019-2020.

22 Est-ce que ce que vous avez déposé est conforme à
23 ça, selon vous?

24 R. Dans le dossier ici?

25 Q. **[138]** Oui.

1 R. En fait de budget ici?

2 Q. **[139]** Oui.

3 R. Si c'est la question précise?

4 Q. **[140]** C'est la question.

5 R. Non.

6 Q. **[141]** Alors, c'est ce qu'on avait demandé de
7 déposer dans ce dossier-ci.

8 R. Je suis désolé, c'est pas ce qu'on avait compris.

9 Q. **[142]** O.K.

10 R. Nous ce qu'on avait compris c'est que le budget
11 était maintenu, ce qui veut dire que tant et aussi
12 longtemps que je n'avais pas une décision dans le
13 dossier de TEQ, je ne peux pas avoir de nouveaux
14 projets.

15 Q. **[143]** O.K.

16 R. Et je ne peux pas dépenser plus que mon budget.
17 Mais mon dossier, lorsqu'on l'a fait, on l'a fait
18 sur la base de ce qu'on allait déposer dans le
19 dossier.

20 Q. **[144]** Je comprends.

21 R. Initialement celui-ci mais celui de TEQ. Donc, il y
22 a une disconcordance entre les deux.

23 Q. **[145]** Alors maintenant que je vous ai lu, êtes-vous
24 plus à l'aise pour le déposer?

25 R. Si c'est ce que la Régie veut, on peut faire les

1 ajustements.

2 Q. **[146]** Excellent.

3 R. Je vous soulignerais qu'il serait préférable qu'on
4 le fasse avec la décision. On ferait tout d'un coup
5 plutôt que de refaire, parce que ça va toucher les
6 tarifs, ça touche un paquet de choses. Donc, si ça
7 dérange pas, on préférerait le faire avec tout
8 autre élément à ajuster dans le cadre de la
9 décision finale.

10 Q. **[147]** Nous comprenons. Alors, ça a bien été?

11 R. Si c'était la question dure...

12 Q. **[148]** Il fallait se parler. Alors, laissez-moi
13 juste regarder quelque chose. Ça va, on n'a pas
14 d'autres questions. Oui? Vous avez une précision?

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Non, il n'y a pas de réinterrogatoire.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui.

19 Me ADINA GEORGESCU :

20 Toutefois, nous avons les réponses aux deux
21 engagements de ce matin.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Très efficaces, c'est bien.

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Alors, je vais y aller dans l'ordre. Le premier

1 engagement, c'était de corriger, d'avoir la
2 précision du volume réel normalisé pour l'année
3 deux mille dix-huit (2018) dans le tableau à la
4 réponse 2.2. de la demande de renseignements numéro
5 6 de la Régie, alors c'est la cote GI-49, Document
6 2 à la page 5.

7 Donc, le volume réel normalisé est de cent
8 quatre-vingt-un millions cinq cent deux mille
9 (181,502 M m3) au lieu de cent quatre-vingt-sept
10 millions sept cent quatre-vingt mille mètres cubes
11 (187,780 M m3). Et cela a un impact également sur
12 d'autres données de deux mille dix-huit (2018),
13 évidemment.

14 Dans la variation en pourcentage le sept
15 point neuf pour cent (7,9 %) devient quatre point
16 trois pour cent (4,3 %); l'écart prévu versus le
17 réel, dans la colonne d'à côté, le dix-huit
18 millions neuf cent neuf (18,909 M) que j'ai barré
19 et que je n'arrive plus à relire, devient douze
20 millions six cent trente et un (12,631 M); et dans
21 la colonne d'à côté, le pourcentage passe de moins
22 dix point un pour cent (-10,1 %) à moins sept pour
23 cent (-7 %). Alors, je sais pas si j'ai été claire.

24 LE PRÉSIDENT :

25 C'est clair.

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 C'est bon?

3 LE PRÉSIDENT :

4 C'est dans les notes sténographiques d'autant plus,
5 alors c'est clair.

6 Me ADINA GEORGESCU :

7 Parfait. Quant au deuxième engagement, donc la
8 confirmation par rapport aux données qui
9 apparaissent dans le tableau de la pièce qui a été
10 déposée ce matin par la Régie, A-0047, alors
11 Gazifère confirme effectivement que les chiffres
12 qui apparaissent au tableau sont exacts.

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'est excellent, merci bien.

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Merci beaucoup.

17 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

18 R. Si je pouvais juste compléter sur cet élément-là

19 LE PRÉSIDENT :

20 Q. **[149]** Oui, allez.

21 R. Les chiffres sont exacts mais je veux juste
22 m'assurer qu'on comprenne bien parce que je n'ai
23 aucune idée quelle est l'utilisation que la Régie
24 va en faire de ces données. Donc, simplement
25 mentionner que les données, quand on parle d'année

1 historique, ce sont des données qui ne sont pas
2 normalisées, donc elles ne se comparent pas
3 directement aux budgets qui sont soumis dans le
4 tableau. Donc, ne sachant pas l'utilisation, je
5 veux juste m'assurer que ça soit compris
6 correctement.

7 Q. **[150]** Merci de la précision. Alors donc, il n'y a
8 pas d'autres questions. On peut dire que vous êtes
9 maintenant libérés. Merci bien à vous trois.

10 R. Merci beaucoup.

11 Q. **[151]** Le dossier avance très bien, on va pouvoir
12 compléter avec l'ACEFO, la preuve de l'ACEFO. Les
13 deux engagements sont complétés; donc la preuve, en
14 quelque sorte, est complétée de votre part. Oui,
15 alors l'ACEFO, maître Cadrin, vous demandez une
16 pause de cinq minutes? Oui? Il y a aucun problème.
17 Alors, nous allons prendre cinq minutes, nous
18 allons revenir à treize heures trente (13 h 30),
19 donc ça devrait pas retarder beaucoup, on va
20 pouvoir terminer avant dix-huit heures (18 h 00) je
21 crois alors...

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25 (13 h 30)

1 PREUVE DE L'ACEFO

2

3 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quinzième (15e)
4 jour du mois d'avril, A COMPARU :

5

6 JEAN-FRANÇOIS BLAIN, analyste, ayant une place
7 d'affaires au 2267, boulevard Perrot, Notre-Dame-
8 de-l'île-Perrot (Québec);

9

10 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, dépose et dit :

12

13 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

14 Q. **[152]** Alors, Monsieur Blain, tout d'abord pour
15 l'adoption de la preuve documentaire, il y a deux
16 documents pertinents. Tout d'abord, C-ACEFO-0035
17 qui est la preuve en tant que telle déposée le onze
18 (11) mars et il y a également C-ACEFO-0039 qui est
19 la réponse à la demande de renseignements
20 également. Donc, je comprends que vous avez préparé
21 ces documents-là ou, du moins, ça s'est fait sous
22 votre gouverne?

23 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

24 R. Oui.

25 Q. **[153]** Et vous adoptez ces documents pour valoir

1 pour votre témoignage écrit en la présente
2 instance?

3 R. Oui.

4 Q. **[154]** Je vous invite maintenant à nous faire part
5 des faits saillants sur lesquels vous voulez
6 insister au niveau de votre preuve orale.

7 R. Merci, Maître Cadrin. Alors, bonjour à la
8 formation. Je vais tenter, je ne me rappelle pas du
9 temps qu'on a annoncé, mais je vais tenter de faire
10 exception à mes mauvaises habitudes et d'être le
11 plus concis possible aujourd'hui.

12 Donc, je n'aurai que quelques commentaires
13 restreints sur trois points en introduction et je
14 vais développer plus largement un des éléments
15 abordés ce matin dans les commentaires
16 complémentaires en preuve orale par Gazifère.

17 Donc, juste pour fins de rappel, ce matin,
18 Gazifère, concernant la preuve de l'ACEFO, a évoqué
19 d'abord, en ce qui concerne l'appréciation du plan
20 d'approvisionnement, qu'une analyse limitée à une
21 appréciation de l'évolution du nombre de clients
22 réelle ou prévue ou des écarts entre les deux était
23 une analyse à son avis incomplète qui ne permet pas
24 d'apprécier correctement le plan
25 d'approvisionnement.

1 On est en désaccord là-dessus. C'est le
2 point principal que je vais développer plus
3 particulièrement aujourd'hui, l'incidence des
4 écarts prévisionnels du nombre de clients sur
5 différents éléments d'un dossier tarifaire, y
6 compris jusqu'à la fixation des taux unitaires.

7 Également, en remarque ce matin, Gazifère a
8 soumis quelques commentaires relativement à nos
9 propres positions de l'ACEFO concernant la
10 surestimation récurrente que nous constatons de la
11 base de tarification, de la valeur actuelle nette
12 de la base de tarification, des additions à la base
13 de tarification et également de l'évolution des
14 amortissements réels par rapport aux prévisions,
15 les écarts qui peuvent être dans un sens ou
16 l'autre.

17 Sur ce point, Gazifère concluait ce matin
18 qu'il n'y avait pas de motif pour créer un compte
19 d'écarts pour capter ces écarts-là. Ce évidemment
20 sur quoi nous ne sommes pas d'accord non plus et un
21 sujet que nous avons abordé maintes fois.

22 Donc, mes mentions introductives. D'abord,
23 une première concernant l'inclusion éventuelle des
24 nouveaux investissements reliés au projet Thurso
25 qui est un investissement maintenant approuvé, en

1 fait, ultérieurement au dépôt de la demande de
2 Gazifère dans ce dossier-ci.

3 Nous étions contents d'entendre ce matin
4 Gazifère affirmer que l'impact du projet, en tout
5 cas, pour l'année deux mille vingt (2020) sera pris
6 en compte et couvert par la preuve en phase 6, donc
7 ultérieurement pour l'établissement des tarifs de
8 deux mille vingt (2020). Et nous retenons aussi
9 l'affirmation à l'effet que les impacts étaient
10 très limités ou marginaux pour ce qui est de
11 l'année deux mille dix-neuf (2019), donc ça nous
12 semble correct.

13 Je relève aussi concernant l'incidence du
14 projet Thurso l'affirmation de monsieur Trahan à
15 l'effet que ça va, et je cite autant que possible
16 le mot pour mot : « Ça va bouger un peu
17 l'allocation des coûts. » Évidemment, on a un
18 investissement de près de dix millions... de treize
19 millions de dollars (13 M\$) dont la majeure partie,
20 près de dix millions (10 M\$) est couverte par le
21 gouvernement du Québec.

22 En termes de portion résiduelle nette que
23 Gazifère doit défrayer elle-même, c'est limité,
24 mais par rapport au type de clients qu'on raccorde
25 à la répartition des volumes compte tenu de la

1 répartition, je devrais dire, de l'allocation des
2 coûts des conduites principales actuellement en
3 vigueur, ça soulève certaines questions. On verra
4 en temps opportun, mais je voulais simplement
5 mentionner que, donc le projet Thurso va
6 possiblement même justifier une réévaluation, peut-
7 être pas une reconsidération en profondeur, mais
8 une réévaluation de l'allocation des coûts compte
9 tenu des torsions que ça pourrait introduire.

10 (13 h 35)

11 Concernant, maintenant, la base de
12 tarification et l'amortissement, en fait les écarts
13 constatés dans la valeur prévue puis réelle de la
14 base de tarification et de l'amortissement.
15 D'abord, en ce qui concerne les écarts de la valeur
16 des amortissements réels versus prévus, on a
17 soulevé ce matin une question particulière qui
18 concernait les rubriques relatives aux compteurs,
19 aux raccordements d'immeubles et aux conduites. Et
20 en réponse à la justification là d'un écart de
21 quatre cent mille dollars (400 000 \$) constaté, le
22 témoin de Gazifère nous disait : « Bien. C'est
23 toujours l'ensemble des projets passés et actuels
24 qui dicte, en fait, l'évolution de l'amortissement,
25 évidemment. Et donc, c'est difficile de départager

1 puis de dire à quels des projets actuels, un écart
2 entre l'amortissement réel versus des prévisions
3 antérieures, pourrait être attribué.

4 Bien. En fait, sur ce point-là, je voudrais
5 simplement mentionner que pour ce qui est de tout
6 l'amortissement issu des projets antérieurs, des
7 projets complétés, de ce qui est de l'historique, à
8 moins d'une erreur de calcul, cette part-là
9 d'amortissement, on la connaît. Donc, il ne devrait
10 pas y avoir d'écart qui résulte de ça pour une
11 année prévisionnelle donnée. Et donc, les écarts,
12 en fait, c'est la portion de l'amortissement
13 cumulé, courant, qui est relié au projet en cours.
14 Et donc, c'est le rythme de déploiement des projets
15 actuels ou en cours, leur report, qui explique
16 essentiellement ces écarts-là pour ce qui est des
17 rubriques « compteurs », « raccordements
18 d'immeubles » et « conduites ».

19 Alors, il y a quand même une part
20 significative de tout cet amortissement cumulé-là
21 sur lequel il n'y a pas d'incertitude, à moins
22 qu'il y ait eu des erreurs de calculs antérieures
23 ou courantes. Je voulais simplement le mentionner.

24 Donc, les écarts, pour ce qui est de
25 l'amortissement, on devrait être en mesure de les

1 attribuer, ne serait-ce que de façon estimée mais
2 de façon assez précise, à l'un ou l'autre des
3 principaux projets actuellement en cours et à leur
4 report respectif.

5 Pour ce qui est de la base de
6 tarification... et puis on nous sert un peu le même
7 discours dans le cas des amortissements, on ramène,
8 de façon répétée, j'allais dire presque
9 systématique, mais en tout cas répétée, à peu près
10 chaque écart qui est soulevé, qui est mentionné en
11 contre-interrogatoire à, si vous voulez, la
12 dynamique normale d'un exercice prévisionnel qui
13 comporte ses marges d'erreurs habituelles.
14 Pourtant, dans le cas de ce dossier-ci, ce matin
15 même, on apprend en contre-interrogatoire, par
16 exemple, que le projet d'agrandissement et de
17 rénovation du siège social, qui était au dossier,
18 pour une addition d'une valeur de trois cent
19 soixante-treize mille cinq cents dollars
20 (373 500 \$), en fait, est reconsidérée puis on
21 comprend, abandonnée, au profit d'un investissement
22 dans un nouveau siège social qui fera l'objet d'une
23 demande d'investissement, évidemment, parce que
24 c'est tous des montants qui dépassent largement le
25 seuil de quatre cent cinquante mille dollars

1 (450 000 \$).

2 Alors, juste ce seul exemple-là, c'est une
3 différence de... On parle d'une valeur, peut-être,
4 de rénovations partielles pour un montant de cent
5 mille dollars (100 000 \$) plutôt qu'un
6 agrandissement de trois cent soixante-quinze mille
7 dollars (375 000 \$) arrondis. Bien, c'est une
8 différence de deux cent soixante-treize mille
9 dollars (273 000 \$), ne serait-ce que ce seul
10 exemple-là.

11 Donc, évidemment, quand on examine un
12 dossier en particulier, bien, on essaie de mettre
13 le focus sur des postes de dépenses ou de rubriques
14 comptables précises puis on demande des
15 explications plus détaillées quand on le juge
16 opportun que ce qui est donné en réponses aux
17 demandes de renseignement. Mais disons que je
18 trouve que c'est un peu simple que de vouloir
19 ramener la somme de tous ces écarts-là à la simple
20 dynamique générale d'un exercice prévisionnel, avec
21 ses marges d'erreurs. Il y a lieu de demander, puis
22 c'est tout à fait, non seulement légitime mais
23 justifié, des explications plus poussées sur
24 certains points. Ça, c'est mes trois éléments là
25 sur lesquels j'avais juste des commentaires

1 sommaires à faire.

2 Et le sujet principal de ma présentation
3 auquel j'arrive, en fait, c'est celui de la
4 croissance du nombre de clients. Ce matin, Gazifère
5 nous disait : « Bon. La croissance du nombre de
6 clients, les écarts entre le nombre de clients réel
7 et le nombre de clients prévisionnel, ce n'est pas
8 vraiment révélateur ou significatif pour ce qui est
9 de l'appréciation du Plan d'approvisionnement. Puis
10 plus largement, la justification des demandes
11 tarifaires qui sont introduites.

12 Moi, là-dessus, je ne suis vraiment pas de
13 l'avis du Distributeur. Je pense que la prévision
14 du nombre de clients est à la base de plusieurs des
15 pièces constituant le coeur d'une demande
16 tarifaire.

17 (13 h 40)

18 Par exemple, à partir du Plan
19 d'approvisionnement, on peut repérer pour chacune
20 des catégories de clients, dans ce dossier présent,
21 ça serait la pièce B-0124 déposée en phase 3, on
22 peut repérer les volumes prévus. Et pour les
23 catégories résidentielles et commerciales, vous
24 avez une valeur qui est le volume brut prévu, vous
25 avez une valeur qui est les économies d'énergie

1 prévues en vertu du PGEÉ pour chaque secteur de
2 clientèle et une valeur résiduelle, la différence
3 des deux, qui est le volume net projeté. Et ce
4 volume net projeté, bien, ça fait partie des
5 hypothèses de base qui sont utilisées dans la
6 préparation budgétaire. Et donc, le nombre de
7 clients se répercute non seulement sur chacune de
8 ces hypothèses-là mais aussi sur l'évaluation des
9 volumes.

10 Donc, d'abord, la première question sur
11 trois que je voudrais aborder c'est : d'où ça vient
12 en fait cet écart-là récurrent plus important
13 certaines années, le nombre réel de clients au
14 trente et un (31) décembre constaté depuis
15 plusieurs années excédant parfois par une marge
16 significative, le nombre de clients prévu lors du
17 dossier tarifaire précédant et même pendant l'année
18 de base?

19 Donc, je ne parle pas particulièrement de
20 l'année deux mille dix-huit (2018) quoi que cette
21 année pour des raisons qui ne sont qu'en partie
22 expliquées, l'écart de cinq cent cinquante-huit
23 (558) clients entre le nombre prévu et le nombre
24 réel au trente et un (31) décembre deux mille
25 dix-huit (2018) porte à conséquence mais je parle

1 d'une année ou d'une autre en général, du
2 processus.

3 On a un début d'explication quand on va
4 voir les réponses 4.2 et 5.1 des demandes de
5 renseignements numéro 4 de l'ACEFO, c'est la pièce
6 B-0298.

7 Q. [155] Est-ce qu'on va chercher la pièce?

8 R. Ça serait utile.

9 Q. [156] Oui. Bien.

10 R. B-0298, réponse 5.1. Je vais vous donner la page.

11 Ça va être en page 10 de 10. Si vous pouvez juste
12 monter en haut de la page, Madame la greffière.

13 Parfait. Donc, on a le début de la réponse 5.1.

14 On voit dès le deuxième paragraphe que
15 Gazifère indique :

16 Pour la cause de l'année T...

17 Donc, d'une année témoin en mode prévisionnel.

18 ... Gazifère utilise le nombre de

19 clients en mode prévisionnel de

20 l'année T moins 1.

21 Donc, l'année de base. Évidemment, à l'année T

22 moins 1, donc, pendant l'année de base, la

23 prévision du dossier tarifaire précédent peut avoir

24 été reconsidérée, elle l'est souvent d'ailleurs. On

25 a une valeur qui est à mi-chemin entre la prévision

1 qui était nettement supérieure à ce qu'on va
2 constater au réel et le réel qu'on va constater
3 lors du dépôt du rapport annuel. Et on ajoute au
4 nombre de clients établis en mode prévisionnelle à
5 l'année T moins 1, les additions prévues pour
6 l'année T.

7 Bon, déjà là, là, je pense qu'on a la
8 source des écarts, on a... on a l'explication d'une
9 partie de la source des écarts qu'on constate année
10 après année. D'ailleurs, cette façon de procéder-là
11 crée tellement de confusions et difficultés dans
12 l'interprétation des résultats, pour les analystes
13 de la Régie ou n'importe... n'importe quel autre
14 intervenant c'est un peu le même problème que pour
15 tout le monde. On a un nombre de clients réels au
16 trente et un (31) décembre, on a un nombre moyen de
17 clients qui est utilisé dans certaines pièces, on a
18 le nombre de clients prévus au trente et un (31)
19 décembre d'une année sur une base prospective lors
20 d'un dossier tarifaire puis en plus, on a un nombre
21 de clients prévus au trente et un (31) décembre de
22 la même année, prévus en cours d'année de base.
23 Alors, calculez simplement les écarts entre le réel
24 et une des deux prévisions antérieures. D'abord
25 faut faire un arbitrage, il faut décider qu'est-ce

1 qui est le plus pertinent, on peut calculer les
2 écarts entre deux prévisions mais c'est... c'est
3 peu significatif en termes d'encadrement là.

4 Ce qui significatif c'est la récurrence des
5 écarts entre le nombre réel de clients constatés
6 pour le trente et un (31) décembre d'une année
7 quelle qu'elle soit et la prévision initiale.
8 (13 h 45)

9 Et donc, parce qu'on utilise comme point de
10 départ le nombre de clients prévus, en fait, ça ne
11 fait pas de différence que ce soit la prévision du
12 dossier tarifaire précédent ou la prévision en
13 cours d'année de base, même si nos additions nettes
14 de clients étaient à peu près correctement estimées
15 pour l'année témoin, notre point de départ est
16 approximatif et généralement erroné en partant.
17 Quelle que soit l'année dont on parle. Et moi je
18 pense que là il y a un problème de cohérence et un
19 problème de clarté dans l'interprétation des
20 résultats et l'analyse des écarts tant qu'on va
21 rester avec une hypothèse de départ qui est une
22 prévision fragile et je pense que ça serait
23 nettement préférable de projeter le nombre de
24 clients au trente et un (31) décembre de l'année
25 témoin, à partir des résultats réels, au trente et

1 un (31) décembre, d'au moins deux ou trois des
2 dernières années historiques. Des résultats réels
3 de deux ou trois, au moins, des dernières années
4 historiques. De vérifier la tendance de la
5 croissance des clients sur trois à cinq des
6 dernières années historiques pour pouvoir ajuster
7 la projection et de projeter sur deux années,
8 jusqu'au trente et un (31) décembre de l'année
9 témoin.

10 Je pense que là, tant en termes de
11 cohérence et de continuité de la prévision, qu'en
12 termes de clarté pour l'interprétation des
13 résultats, il y aurait un très gros gain. Et puis,
14 on finirait de jongler toujours avec l'analyse
15 d'écart pour des valeurs qui reposent sur des
16 points de départ différents, puis des projections
17 d'un horizon différent.

18 D'ailleurs, dans la même, toujours à la
19 réponse 5.1, on voit bien que Gazifère nous dit par
20 après qu'ils utilisent en fait les résultats, mais
21 là c'est encore plus... Il y a un degré de
22 complexification additionnelle. Ils utilisent le
23 volume moyen par client des deux dernières années
24 historiques, l'année témoin 3 et l'année témoin 2,
25 qu'ils multiplient par le nombre de clients prévus

1 de l'année T.

2 Alors, le même commentaire s'applique à la
3 valeur unitaire qu'est le volume moyen par client.
4 Ce volume moyen par client-là, on devrait le
5 vérifier pour plus que deux années historiques, au
6 moins trois à cinq, de sorte que, dans la
7 projection du nombre de des volumes moyens par
8 client qu'on utilise, on a au moins la tendance
9 pour chaque catégorie de consommateurs et chaque
10 type de consommateurs. La tendance n'est pas la
11 même dans le secteur résidentiel pour l'évolution
12 des volumes moyens des clients sans chauffage
13 versus celle des clients avec chauffage.

14 La tendance n'est pas la même non plus
15 quant à l'évolution du nombre de clients en
16 pourcentage, sans chauffage, que de celle des
17 clients avec chauffage.

18 Alors, donc, tant pour le nombre de clients
19 que pour les volumes moyens par client, je pense
20 que baser la prévision pour l'année témoin sur un
21 historique d'au moins deux à trois années, en
22 vérifiant les tendances sur trois à cinq années
23 historiques, nous permettrait de réduire
24 significativement les marges d'erreurs, mais
25 surtout de travailler sur des données cohérentes

1 avec une base d'analyses communes, claires et
2 beaucoup plus facilement interprétables.

3 Utiliser le volume moyen par client des
4 années témoin 2 et témoin 3 multiplié par la
5 projection de clients, la prévision de clients pour
6 l'année témoin, ça porte à conséquence quant à la
7 prévision des volumes totaux qu'on attribue à
8 chaque catégorie de clients.

9 Cette prévision-là elle-même des volumes
10 totaux par catégorie de clients et donc par tarifs
11 est donc fragilisée, en tout cas, comporte une
12 marge d'erreurs plus importante. Et en complément
13 de cette réflexion-là, Madame la greffière, est-ce
14 que vous pourriez nous amener à la pièce B-0310, la
15 réponse 2.5?

16 (13 h 50)

17 D'abord, en introduction à cette ligne de
18 questions-là qui sont en fait les demandes de
19 renseignements numéro 6 de la Régie, aux réponses
20 2.1 et 2.2, Gazifère confirmait la validité du
21 nombre de clients prévus et réels que l'ACEFO avait
22 consigné initialement dans notre preuve écrite qui
23 avait été remis en forme avec les écarts réels
24 prévus par la Régie dans sa demande de
25 renseignements.

1 À la réponse 2.5, il y a plusieurs
2 éléments. D'abord, Gazifère, tout de suite dans le
3 premier paragraphe, confirme que :

4 L'élaboration d'une prévision des
5 volumes annuels est tributaire
6 principalement de deux éléments,
7 ceux dont je viens de parler,
8 ... soit le nombre de clients et les
9 volumes par client.

10 Alors, cette prévision-là, à mon sens, là, pour
11 réduire les marges d'erreur et sa fragilité, il
12 faudrait vraiment qu'elle soit appuyée sur une
13 analyse solide du nombre de clients et des volumes
14 par client réel de quelques années historiques. Ça,
15 c'est déjà dit.

16 Maintenant, Madame la greffière, si vous
17 pouviez descendre à la page suivante, la page 8. Il
18 y a plusieurs éléments ici. Dès le premier
19 paragraphe, Gazifère affirme que :

20 L'écart de 558 clients en 2018 a donc
21 eu un effet moyen de l'ordre de 0,05 %
22 sur la prévision volumétrique.

23 Bien, si je prends l'écart de cinq cent cinquante-
24 huit (558) clients, c'est l'écart entre le nombre
25 de clients réels au trente et un (31) décembre deux

1 mille dix-huit (2018) versus la prévision
2 originale, puis que je le répartis au prorata de la
3 proportion de clients résidentiels, c'est-à-dire
4 près de quatre-vingt-treize pour cent (93 %), ça me
5 donne en fait un écart pour ce qui est seulement
6 des clients résidentiels de cinq cent dix-neuf
7 (519) clients sur... l'écart prévisionnel, sur
8 trente-neuf mille trois cent quarante (39 340)
9 clients.

10 Donc, pour ce qui est du nombre de clients,
11 là, j'ai une erreur de un point trois pour cent
12 (1,3 %). Et si les volumes moyens par client sont
13 correctement établis, bien, pour ce qui est de la
14 clientèle résidentielle, ça va se traduire par une
15 erreur nécessairement de un virgule trois pour cent
16 (1,3 %) pour ce qui est des volumes totaux. Ce
17 n'est pas indifférent. Plus bas, toujours à la
18 réponse 2.5, on reconnaît le un point trois pour
19 cent (1,3 %) pour ce qui est du nombre de clients.
20 Et trois paragraphes plus loin qui commence par
21 « cela démontre », Gazifère affirme :

22 Cela démontre que les volumes sont
23 affectés par d'autres éléments [...].
24 il en mentionne plusieurs, trois lignes plus loin,
25 ... ainsi que la variation des volumes

1 de clients existants via notamment
2 l'ajout de charges,
3 ça va de soi,
4 ... l'efficacité énergétique [...].

5 Et, ça, ça va être mon prochain point. La prévision
6 des économies d'énergie intervient dans
7 l'établissement des volumes totaux nets qu'on
8 attribue à chaque catégorie de client, pour ce qui
9 est des clients résidentiels et des clients
10 commerciaux.

11 Quand vous regardez le Plan
12 d'approvisionnement, je le mentionnais tantôt, vous
13 avez un volume qu'on pourrait dire un volume brut
14 avant économies d'énergie, les économies d'énergie
15 prévues puis les volumes nets qui vont servir à la
16 base des hypothèses pour établir le budget de
17 l'année témoin.

18 Je vais vous donner un exemple que j'essaie
19 le plus simple possible. Une catégorie de client a
20 une prévision de volume brut avant économies
21 d'énergie de mille mètres cubes (1000 m³). Gazifère
22 prévoit que cette catégorie de client-là va faire
23 trois pour cent (3 %) d'économies d'énergie sur ces
24 volumes bruts totaux. Donc, trente mètres cubes
25 (30 m³) sur mille mètres cubes (1000 m³), pour neuf

1 cent soixante-dix mètres cubes (970 m3), c'est les
2 volumes nets attribués sur le plan prévisionnel
3 pour l'année témoin à cette catégorie de client-là.

4 En cours d'année, en fait, la consommation
5 brute avant économies d'énergie, mais là ça devient
6 une valeur théorique en cours d'année, mais au
7 réel, on va le dire autrement, au réel, il n'y a
8 pas trente mètres cubes (30 m3) d'économies
9 d'énergie qui sont réalisées, mais seulement quinze
10 mètres cubes (15 m3) d'économies d'énergie par ce
11 groupe de clients, donc la moitié de ce qui était
12 prévu. Évidemment, c'est un exemple simple, mais ça
13 tombe bien, ça correspond à peu près au taux de
14 réalisation des économies d'énergie de Gazifère,
15 les meilleures des pires des dernières années, pour
16 ce qui est du secteur résidentiel.

17 Alors, on constate au net qu'il y a quand
18 même eu neuf cent soixante-dix mètres cubes
19 (970 m3) exactement de volumes réellement
20 consommés. Sauf que comme il y a eu deux fois moins
21 d'économies d'énergie, si on avait établi des
22 volumes bruts ou réels, c'est neuf cent quatre-
23 vingt-cinq (985 m3) moins quinze (15 m3) pour neuf
24 cent soixante-dix (970 m3) et non pas mille mètres
25 cubes (1000 m3) moins trente (30 m3) pour neuf cent

1 soixante-dix (970 m3).

2 (13 h 55)

3 Autrement dit, ce qu'on constate depuis
4 plusieurs années, c'est que la non-réalisation
5 d'une partie des économies d'énergie prévues se
6 trouve à dissimuler, si c'est le cas, une
7 surestimation des volumes qui étaient prévus. Dans
8 l'exemple que je viens de vous donner, il y avait
9 une surestimation des volumes prévus, bruts, de un
10 point cinq pour cent (1,5 %), mais comme on a
11 réalisé la moitié seulement des économies d'énergie
12 prévues initialement, au net, on est arrivé aux
13 mêmes résultats. Alors, cet... comment dire, cet
14 effet de « buffer »-là ou de dissimulation -ce
15 n'est pas une intention, c'est un résultat là.
16 C'est une situation qu'on voit apparaître souvent-
17 nous amène à ne pas nous poser des questions qui
18 m'apparaissent importantes. Et ça, ça va être, si
19 vous voulez, le troisième de mes points sur ce même
20 sujet-là pour essayer de ramasser la réflexion.

21 Quand il y a un écart récurrent dans la
22 prévision du nombre de clients, que cet écart-là se
23 traduit par un écart aussi dans la prévision des
24 volumes totaux, en supposant que les volumes moyens
25 par client sont à peu près corrects, bien, à terme,

1 on va se retrouver avec une incidence sur
2 l'allocation des coûts, pour un dossier tarifaire
3 particulier. Je ne vous dis pas qu'on vient
4 modifier la méthode d'allocation des coûts, mais
5 l'application de la méthode d'allocation des coûts,
6 quand les volumes sont distorsionnés par une erreur
7 prévisionnelle récurrente au niveau des clients, ça
8 se traduit dans les hypothèses utilisées, au niveau
9 du budget projeté, par des déplacements. Ça peut
10 être au profit ou à l'avantage ou au désavantage
11 d'une catégorie de clients plutôt qu'une autre, pas
12 nécessairement toujours la même.

13 Mais l'allocation des coûts, je vous le
14 rappelle, dans le cas de Gazifère... Et je devrais
15 dire, plus particulièrement, l'allocation des coûts
16 des conduites principales qui représente presque
17 quarante pour cent (40 %) de tous les coûts de
18 distribution, trente-neuf virgule trente-trois pour
19 cent (39,33 %) la dernière fois que je l'avais
20 évaluée dans le dossier R-4003. Il y a vingt-sept
21 pour cent (27 %) des coûts des conduites
22 principales qui correspondent à la composante
23 « accès » qui sont attribués sur la base du nombre
24 de clients. Il y a quatre-vingt-treize pour cent
25 (93 %) de clients résidentiels. Si le nombre de

1 clients résidentiels est surestimé d'un virgule
2 trois pour cent (1,3 %), bien, il y a une incidence
3 à peu près d'un virgule trois (1,3 %) fois point
4 neuf trois (0,93 %), sur la portion des coûts des
5 conduites que, selon la méthode d'allocation des
6 coûts en vigueur, on pense devoir récupérer de ces
7 groupes de clients-là. Il y a soixante-treize pour
8 cent (73 %) ... le reste là, le soixante-treize pour
9 cent (73 %) du coût des conduites principales qui
10 reste est attribué en fonction de la capacité et
11 donc des volumes. Alors, nécessairement... Puis là,
12 je ne veux pas rentrer dans différents détails que
13 je pourrais... différents exemples que je pourrais
14 considérer, avec différents impacts en fonction
15 d'une composante ou l'autre de l'allocation des
16 coûts des conduites. Mais nécessairement, il y a
17 une corrélation entre ces écarts de prévisions-là,
18 quand ils sont récurrents, du nombre de clients,
19 les volumes totaux qui en découlent, les hypothèses
20 budgétaires utilisées au niveau prévisionnel lors
21 du budget, dans un dossier tarifaire, et la juste
22 corrélation ou l'inexactitude de la corrélation
23 entre les revenus qu'on conclut devoir récupérer
24 d'une catégorie de clients plutôt que d'une autre
25 via les taux unitaires.

1 Si, pour une catégorie de clients, il y a
2 une sous-estimation des volumes totaux pour un
3 nombre X de clients, bien, normalement ça se
4 traduit par la nécessité d'avoir des taux unitaires
5 plus élevés pour générer les revenus attendus. Si,
6 à l'opposé, il y a une surestimation, au niveau
7 prévisionnel, des volumes totaux attendus d'une
8 catégorie de clients, ça implique qu'on va pouvoir
9 se contenter de taux unitaires plus bas. Mais quand
10 on se contente de taux unitaires plus bas, en vertu
11 de ce processus-là, pour une année témoin, l'année
12 suivante, quand on va regarder les revenus générés
13 par les tarifs actuels, donc les taux établis
14 l'année précédente, la probabilité qu'on constate
15 une insuffisance de revenus qui va devoir être
16 compensée par un ajustement des taux à la hausse,
17 en contrepartie, lors de l'année témoin plus un,
18 bien, c'est presque automatique là, tout le reste
19 étant égal, par ailleurs.

20 (14 h 00)

21 Donc, on voit bien qu'à partir de ces
22 défauts, de ce que j'appellerais des « défauts
23 méthodologiques » dans les valeurs de base
24 utilisées pour la prévision de clients, l'incidence
25 sur les volumes totaux qui sont projetés,

1 l'incidence sur les hypothèses budgétaires, sur
2 l'application de la méthode d'allocation des coûts,
3 quels qu'ils soient d'ailleurs et quels que soient
4 les pourcentages d'allocation. Il y a des
5 distorsions qui apparaissent et je suis pas en
6 train de vous dire c'est les clients résidentiels
7 qui sont plus particulièrement et nécessairement
8 les victimes de ça, ça peut être les clients
9 résidentiels qui sont avantagés ou désavantagés.
10 Mais au coeur de l'appréciation de la justesse du
11 plan d'approvisionnement, de l'appréciation des
12 taux finaux qui doivent être fixés pour générer les
13 revenus attendus de chaque catégorie de clients, ça
14 a des répercussions sur toute la ligne.

15 Alors, sur cette question-là, je suis
16 complètement en désaccord avec la position défendue
17 par Gazifère à l'effet que la prévision du nombre
18 de clients est indifférente dans le cadre de
19 l'appréciation des éléments sans trop, c'est ce
20 qu'on doit décider dans un dossier tarifaire. Et je
21 pense que c'est suffisant puis ça conclut ma
22 présentation.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Alors monsieur Blain est disponible pour le contre-
25 interrogatoire. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci Monsieur Blain. Est-ce que vous avez des
3 questions? Vous êtes en réflexion?

4 Me ADINA GEORGESCU :

5 Nous sommes effectivement en réflexion. Est-ce que
6 c'est possible d'avoir quelques minutes avant de
7 poser des questions en contre-interrogatoire?

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui. Vous demandez combien de minutes? Six?

10 Me ADINA GEORGESCU :

11 On me dit sept, de façon très précise.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui.

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Moi je vous dirais que probablement cinq minutes
16 devrait suffire.

17 LE PRÉSIDENT :

18 O.K. Alors, nous allons suspendre cinq à sept
19 minutes. Merci.

20 Me ADINA GEORGESCU :

21 Merci.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors vous avez des questions?

3 Me ADINA GEORGESCU :

4 Et finalement non, il n'y aura pas de questions.

5 Toutefois, il y aura fort probablement une courte,
6 très courte contre-preuve.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bien sûr. Alors des questions de la part des
9 intervenants? Donc, nous avons prévu FCEI, pas de
10 questions? SÉ-AQLPA non plus? Donc nous allons
11 directement à maître Rondeau. Vous n'avez pas de
12 questions?

13 Me PIERRE RONDEAU :

14 Pas de questions, Monsieur le Président.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Vous avez toujours un petit quelque chose
17 habituellement. Là, c'est correct? Oui.

18 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

19 Mme FRANÇOISE GAGNON :

20 Q. **[157]** Bonjour Monsieur Blain, peut-être juste une
21 petite question sur ce que vous avez dit, je vais
22 prendre mes notes, quand vous parliez pour le
23 nombre de clients, vous dites que ça devrait être
24 sur une tendance de trois à cinq ans, calculer le
25 niveau historiquement. Est-ce que vous avez testé

1 cette méthode-là que vous suggérez?

2 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

3 R. Bien, en fait, régulièrement quand j'examine un
4 thème en particulier dans un dossier, j'essaie
5 d'avoir toujours à peu près cinq années de
6 résultats historiques pour commencer à départager
7 les tendances. C'est pas beaucoup cinq années
8 historiques, ça m'apparaît être un minimum parce
9 que c'est un minimum qui nous permet de voir
10 quelles sont les tendances lourdes, quels sont les
11 facteurs structurels puis quelles sont les
12 situations d'exception qui sont venues embrouiller
13 ça.

14 Par exemple, sur cinq ans, on peut voir,
15 bon, la troisième année de cinq, il y a quelque
16 chose qui semble être une discontinuité dans la
17 suite des données puis si on fouille un peu dans
18 les dossiers, bien, ah oui, il y a eu tel
19 événement.

20 Par exemple, on peut prendre l'exemple des
21 programmes en efficacité énergétique. Là, ah oui,
22 il y a eu tel programme qui a été abandonné et donc
23 là, tout à coup, tu dis ah oui, ça c'était le
24 programme performant mais, pour une raison
25 quelconque, il est arrivé à terme.

1 (14 h 10)

2 Et là, du coup, tu te poses la question :
3 O.K. si je sors ce programme-là complètement de
4 l'horizon historique que j'examine, qu'est-ce que
5 ça me donne comme résultat pour les autres? Ce
6 programme-là, il y avait toujours un nombre de
7 participants réel plus élevé que prévu, il était
8 performant, il avait un coût en mètre cube en
9 dollar par mètre cube plus faible que prévu, il
10 avait, bon, tous ces facteurs, tous les ratios, en
11 fait, réels versus prévus étaient positifs. Mais
12 pour des raisons disons quelconques, il a été
13 arrêté. Ça veut dire donc que si je sors ce
14 programme-là, je vous donne une exemple d'analyse
15 sur cinq ans, si je sors ce programme-là des
16 résultats que j'examine. Pour le reste des autres
17 programmes, bien là, la moyenne de performance va
18 nécessairement diminuer et donc, ça va me donner
19 une vision différente. Alors, votre question c'est
20 pourquoi prendre un horizon de trois à cinq ans?
21 Parce que historiquement, c'est un horizon de
22 données qui est le minimum pour pouvoir départager
23 des facteurs structurels, lourds, de situations
24 plus conjoncturelles et donc, d'établir non
25 seulement des valeurs moyennes qui sont sûres, mais

1 une tendance dans l'évolution des valeurs moyennes.

2 Si on parle plus particulièrement, disons,
3 des clients résidentiels de Gazifère, dans les
4 dernières années, les additions de clients sans
5 chauffage se sont mis à augmenter beaucoup plus
6 rapidement que celles des clients avec chauffage.
7 En fait, dans un pourcentage plus élevé que leur
8 part, dans l'ensemble des clients résidentiels.
9 Donc, la proportion de clients avec chauffage
10 diminue lentement.

11 La proportion de clients sans chauffage
12 augmente un peu et aussi, on voit des variations
13 qui ne suivent pas les mêmes tendances dans les
14 consommations moyennes par client. Volumes moyens
15 par client. Les volumes moyens par client chauffage
16 diminuent tranquillement. Les consommations
17 moyennes des clients, avec chauffage, diminuent
18 tranquillement. Les consommations moyennes par
19 client, sans chauffage, augmentent. Donc, il y a
20 des ajouts d'équipements périphériques ou les
21 nouveaux clients sans chauffage font des
22 consommations plus importantes pour certains
23 usages.

24 Mais donc, si on n'examine pas les données
25 historiques, puis qu'on ne fait pas une analyse un

1 peu différenciée, approfondie, raffinée de ces
2 différences-là dans les tendances, bien on peut
3 attribuer un volume moyen qui correspond à la
4 moyenne de tous les clients résidentiels, sans
5 tenir compte de l'évolution des proportions de
6 clients avec ou sans chauffage, puis sans tenir
7 compte des tendances opposées des volumes moyens de
8 chacun de ces deux groupes-là.

9 Ça fait que tout ça ça donne des résultats
10 beaucoup plus approximatifs au niveau prévisionnel.
11 C'est pour ça qu'on ne peut pas... Évidemment, le
12 passé n'est pas toujours garant de l'avenir, mais
13 quand on prend la peine de départager dans des
14 données historiques ce qui relève d'événements
15 ponctuels non récurrents, du reste, on a une mausus
16 de bonne base d'analyse pour évaluer le caractère
17 raisonnable des prévisions qui sont soumises qu'on
18 pourrait faire.

19 Mme FRANÇOISE GAGNON :

20 Q. **[158]** Je comprends que sur un horizon de cinq ans,
21 ça devient beaucoup plus précis... En fait, c'est
22 plus précis qu'un horizon de deux, trois ans. Ça je
23 le comprends très bien, mais ma question c'était
24 surtout si vous aviez testé, vous aviez fait les
25 calculs pour ce que vous avancez?

1 R. Dans le cas précis de la prévision de clients,
2 secteur résidentiel, non, je ne l'ai pas mis à
3 l'épreuve. J'aurais pu, mais je n'ai pas...
4 D'ailleurs, en passant, il n'y a pas de conclusions
5 immédiates à cette préoccupation-là que j'ai
6 développé aujourd'hui. Dans notre preuve, il y a
7 une demande à l'effet de considérer un examen plus
8 approfondi de ces différents facteurs-là dont j'ai
9 parlé. C'est ça la seule demande qui est soumise à
10 la Régie par l'ACEFO dans le cadre du présent
11 dossier. Pas de modifier sa décision quant à la
12 fixation des tarifs de façon immédiate là, mais ça
13 fait plusieurs dossiers que ces choses-là sont
14 effleurées et puis il me semblait là, rendu cette
15 année, avec une dynamique d'encadrement
16 réglementaire qui change et surtout un contexte
17 d'affaires qui change, comme l'a affirmé Gazifère.
18 Là on parle plus d'ajouts de clients de grands
19 volumes. On parle plus de projets d'investissements
20 dans des extensions de réseaux significatives sur
21 le plan régional.

22 On évoque même la possibilité que
23 l'allocation des coûts des conduites et peut-être
24 même d'autres éléments de l'allocation des coûts
25 soient suffisamment influencés par ça, qu'il faille

1 la réévaluer. Alors, donc, ça m'apparaît être un
2 élément important à examiner plus à fond dès le
3 prochain dossier. C'est ça notre conclusion.

4 Q. [159] Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Q. [160] Je vous amènerais, Monsieur Blain, à la pièce
7 B-0310. On va prendre la pièce à la page 4 de 8. Le
8 tableau au bas. Et je suis un petit peu pratico
9 pratique dans la vie et je me posais la question
10 sur les écarts entre le réel et le prévisionnel et
11 je voyais que ça variait point zéro deux (.02),
12 moins deux zéro deux (-.02) en deux mille quinze
13 (2015), un virgule huit (1,8) en deux mille seize
14 (2016), zéro virgule trois (0,3) en deux mille dix-
15 sept (2017) et un virgule trois (1,3) en deux mille
16 dix-huit (2018). Et à travers ces dernières années-
17 là, il y a des impondérables qui s'expliquent par
18 des inondations et tornades.

19 (14 h 20)

20 La question que je me posais, c'est, si on
21 améliore ces prévisions-là, est-ce qu'on ne devient
22 pas plutôt du réel? Est-ce que c'est des écarts
23 significatifs selon vous? Est-ce qu'une prévision
24 ne demeure pas notre prévision? Parce que,
25 honnêtement, je me dis, si je réussis à prévenir

1 l'avenir avec un point huit pour cent (1,8 %)
2 d'écart, c'est possible que je sois assez précis.
3 Comprenez-vous mon interrogation? Est-ce que ça
4 demande à ce point un raffinement en fonction des
5 chiffres que nous avons sous les yeux?

6 R. En fait ce qu'on a sous les yeux, c'est les écarts
7 de quatre années entre le réel et le prévisionnel.
8 Et on a pour deux de ces quatre années-là des
9 écarts qui sont négligeables, moins zéro virgule
10 deux ou plus zéro virgule trois. Et on a pour deux
11 autres de ces quatre années-là des écarts qui sont
12 relativement significatifs. Ça peut paraître petit.
13 Un virgule trois pour cent (1,3 %) ou un virgule
14 huit pour cent (1,8 %). Mais quand on traduit ça en
15 volumes totaux puis qu'on est à apprécier la
16 pertinence d'autoriser une augmentation de zéro
17 virgule cinq pour cent (0,5 %) ou zéro virgule
18 quatre pour cent (0,4 %), ce n'est pas négligeable,
19 loin de là.

20 Donc, ce que ça nous indique, c'est que, en
21 fait, la prévision, est-ce qu'elle a été si précise
22 que ça deux années sur quatre par hasard? Est-ce
23 qu'elle a été si éloignée de la perfection deux
24 autres des quatre années également par pur hasard?
25 Si c'est par pur hasard dans les deux cas, que ce

1 soit précis ou imprécis, bien, c'est signe que ça
2 pourrait donner des résultats qui se distancent
3 plus de la neutralité. C'est signe qu'il y a des
4 éléments qui entrent dans les valeurs de base qui
5 sont considérées, qui sont fragiles ou qui sont
6 aléatoires ou qui sont mal calibrées.

7 D'ailleurs, les trente-neuf (39) clients
8 perdus au total à cause des inondations de deux
9 mille dix-sept (2017) et des tornades de deux mille
10 dix-huit (2018), là, sur quarante-deux mille
11 (42 000) clients, ça vous donne un centième de un
12 pour cent (1 %). Ça fait que ce n'est pas les
13 événements climatiques qui ont une incidence sur
14 les écarts ici, là.

15 Q. **[161]** Et dites-moi, je vous entendais tout à
16 l'heure souligner qu'un écart dans le nombre de
17 clients, par exemple, de un virgule huit pour cent
18 (1,8 %) aurait un impact de un virgule huit pour
19 cent (1,8 %) sur les approvisionnements. Est-ce
20 qu'il y a une corrélation si directe ou il peut y
21 avoir d'autres facteurs externes selon vous? Je dis
22 externes, ou autres facteurs que celui d'une erreur
23 sur le nombre de clients?

24 R. O.K. Soyons clair! Il y a toutes sortes de facteurs
25 autres que l'exactitude de la prévision du nombre

1 de clients qui peuvent avoir une incidence plus ou
2 moins marquée sur les volumes réels par rapport aux
3 volumes totaux, dont des facteurs qui ne sont même
4 pas sous le contrôle du Distributeur. Mais si on
5 dit toute autre hypothèse s'avérant autre que le
6 nombre de clients, bien oui. Et je disais aussi,
7 j'ajoutais aussi la réserve, à condition que le
8 volume moyen par client qui est utilisé est
9 correct, est bien calculé. Une surestimation de un
10 virgule cinq pour cent (1,5 %) du nombre de clients
11 au niveau prévisionnel va se traduire par une
12 surestimation, toutes autres hypothèses étant
13 égales, de un virgule cinq pour cent (1,5 %) des
14 volumes totaux si le volume moyen par client
15 utilisé est approprié.

16 Q. **[162]** Je n'ai pas d'autres questions. Ça complète.
17 Alors ça met fin aux questions, Maître?

18 Me STEVE CADRIN :

19 Oui. Pas de réinterrogatoire. Je vous remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Donc, nous sommes prêt à procéder avec la FCEI.

22 Nous libérons le témoin. On me rappelle. Vous aviez
23 compris?

24 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

25 R. Oui. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous aviez annoncé? J'essaie de vérifier le temps.

3 Vous aviez annoncé quinze (15) minutes? Est-ce que
4 c'est toujours quinze (15) minutes?

5 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

6 Tout à fait.

7 LE PRÉSIDENT :

8 O.K. Merci.

9 (14 h 25)

10

11 PREUVE DE LA FCEI

12 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

13 Bonjour, Monsieur le Président, Madame la
14 Régisseuse, Monsieur le Régisseur. Pierre-Olivier
15 Charlebois pour la Fédération canadienne de
16 l'entreprise indépendante. Donc, est venu le moment
17 de la présentation de la preuve de la FCEI. Madame
18 la Greffière, monsieur Gosselin a pris place et il
19 est prêt pour être assermenté.

20

21 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quinzième (15e)
22 jour du mois d'avril, A COMPARU :

23

24 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
25 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

5 Q. **[163]** Merci, Madame la Greffière. Bonjour, Monsieur
6 Gosselin. Dans le présent dossier, vous avez déposé
7 une preuve sous la cote C-FCEI-0030. Est-ce que
8 cette preuve a bien été préparée par vous ou sous
9 votre supervision?

10 M. ANTOINE GOSSELIN :

11 R. Oui.

12 Q. **[164]** Avez-vous des corrections à faire à ce
13 document?

14 R. Oui, je ferais deux légères corrections. À la page
15 3, la note de bas de page 1 est en blanc. Il aurait
16 dû y avoir une référence qui est le B-0302, page 5.
17 Ensuite, à la page 4, dans le grand paragraphe qui
18 est au centre là qui commence pas « Selon la
19 FCEI », à la neuvième ligne de ce paragraphe-là, il
20 y a les mots :

21 [...] alloué ce montant de manière
22 significative [...]

23 qui se trouvent là qui ne devraient pas y être.

24 Donc, la phrase devrait se lire :

25 Les dépenses en ventes et

1 communications excèdent à elles seules
2 le montant total dont il est tenu
3 compte dans l'analyse de rentabilité
4 de 2019 pour les trois prochaines
5 années au moins.

6 Ça devrait être la phrase qui est là.

7 Q. **[165]** Merci, Monsieur Gosselin. Alors, avec ces
8 deux modifications-là, est-ce que vous adoptez ce
9 document comme étant votre preuve écrite dans le
10 présent dossier?

11 R. Oui.

12 Q. **[166]** Alors, Monsieur le Président, monsieur
13 Gosselin va donc, comme vous l'avez demandé,
14 relever des faits saillants de sa preuve et sera
15 disponible pour le contre-interrogatoire par la
16 suite. Alors, Monsieur Gosselin, la parole est à
17 vous.

18 R. Merci. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et
19 Monsieur les Régisseurs. Donc, pour commencer, je
20 veux juste revenir un petit peu sur les discussions
21 que peut-être vous avez eues tout à l'heure avec
22 maître Charlebois, on veut s'assurer que ce que
23 l'on recherche est bien compris.

24 Dans votre décision procédurale, vous avez
25 très clairement exclu du dossier l'analyse des

1 dépenses d'exploitation, mais ma lecture de la
2 décision, c'est que c'était fait en relation avec
3 l'indicateur de dépenses d'exploitation et donc
4 vous trouviez que les dépenses étaient sous cet
5 indicateur-là, donc on n'en parle pas. Donc, la
6 compréhension qu'on avait, qu'on a toujours, c'est
7 que ça a été fait dans une perspective de revenu
8 requis. Donc, on ne va pas se mettre à analyser
9 pour savoir si les dépenses qui sont demandées
10 devraient ou pas être incluses dans le revenu
11 requis, on les accepte.

12 Par contre, je pense, quand l'indicateur a
13 été mis en place par la Régie, l'objectif de
14 l'indicateur, c'était ça le contrôle du revenu
15 requis dans le fond, mais je ne pense pas que ça
16 visait de ne pas regarder les questions de
17 rentabilité du développement, la rentabilité des
18 plans de développement.

19 Évidemment, quand on regarde la rentabilité
20 du plan de développement, il y a un item là-dedans
21 qui s'appelle O&M, les dépenses d'exploitation, qui
22 affecte directement l'appréciation qu'on va faire
23 de la rentabilité du plan de développement. Et
24 puis, bien, nous, on s'est intéressé à cet élément-
25 là, mais évidemment cet élément-là dépend

1 directement des dépenses d'exploitation parce qu'il
2 représente une portion de ces dépenses-là.

3 Alors, Évidemment, si on veut discuter de
4 cet élément-là, on a comme pas le choix de se poser
5 des questions sur les dépenses d'exploitation. Et
6 c'est pour ça qu'on pose des questions par rapport
7 à ça, pour bien comprendre, dans le fond, comment
8 est-ce que cet... les montants que vous avez
9 reconnus, je donne un exemple, un cent mille
10 dollars (100 000 \$), par exemple, pour un poste,
11 bon, il est reconnu, il est dans le revenu requis,
12 il n'y a pas de problème. Mais, comment est-ce
13 qu'il affecte ce montant-là? Comment on va
14 apprécier la rentabilité des projets? Donc, c'est
15 vraiment la perspective qu'on avait par rapport aux
16 questionnements, aux questions qu'on a posées.

17 Donc, ceci étant dit, je veux d'abord
18 revenir un peu sur l'importance selon nous de bien
19 apprécier le coût marginal en dépenses
20 d'exploitation qui est intégré dans les analyses de
21 rentabilité des projets ou du plan de
22 développement.

23 (14 h 30)

24 Évidemment, les décisions qui sont rendues par la
25 Régie, que ce soit au niveau du plan de

1 développement ou dans les projets de plus de quatre
2 cent cinquante mille dollars (450 000 \$) qui sont
3 déposés individuellement dépendent de l'ensemble
4 des paramètres de l'analyse de rentabilité et,
5 entre autres, de ce paramètre-là.

6 Alors évidemment, si ce paramètre-là est
7 mal évalué, ça peut affecter la décision
8 directement qui va être rendue sur des plans de
9 développement puis ça peut l'affecter aussi même au
10 quotidien chez Gazifère quand ils font des analyses
11 de rentabilité sur des projets de moins de quatre
12 cent cinquante mille dollars (450 000 \$) qui, dans
13 le fond, ne viennent jamais à votre attention mais
14 qui, quand même, il y a une décision qui est prise
15 basée sur des paramètres.

16 Et donc, toutes les décisions
17 d'investissement sont affectées par ça. Alors,
18 c'est important que ces paramètres-là soient bien
19 évalués. Évidemment dans un contexte où on a une
20 rentabilité du plan de développement ou de projet
21 qui est à la limite du seuil de rentabilité, ça
22 devient encore plus important.

23 Alors, la raison pour laquelle on regarde
24 ça dans ce dossier-ci, c'est parce qu'il y a eu des
25 éléments déclencheurs qui ont attiré notre

1 attention. Et en particulier, il y avait beaucoup
2 de dépenses liées à la promotion puis à la
3 communication qui étaient en lien avec le projet
4 Thurso et ce projet-là avait eu sa propre analyse
5 de rentabilité avec des dépenses d'exploitation qui
6 étaient standards, si vous voulez, génériques, qui
7 étaient les mêmes qu'on utilise dans un projet qui
8 se trouve non pas à Thurso mais en plein coeur de
9 Gazifère ou pour le plan de développement en
10 général.

11 Alors évidemment, ça soulève la question
12 est-ce que les dépenses d'exploitation qu'on a dans
13 un projet comme ça reflètent vraiment les coûts que
14 ce projet-là implique une fois qu'on le met en
15 place. Puis Gazifère nous disait, bien, je dois
16 faire des dépenses pour annoncer ma venue, pour
17 dire aux gens qu'ils doivent faire attention à la
18 sécurité pour essayer d'aller chercher d'autres
19 clients aussi donc tout ça. Donc, c'est des
20 dépenses significatives qui se font sur au moins
21 trois ans qui, a priori, on croit pas qu'elles
22 soient intégrées dans ce montant marginal là.

23 Et puis si elles le sont, bien, ça soulève
24 aussi une question d'une certaine façon parce que,
25 évidemment, vous avez pas besoin de faire ce genre

1 d'activités là quand vous faites un projet
2 d'identification dans le milieu de Gatineau. Donc,
3 est-ce que d'utiliser le coût générique dans les
4 deux cas, évidemment, où il y a des besoins
5 différents, il peut y avoir au moins une des deux
6 places, sinon les deux, où le coût est pas
7 nécessairement celui qu'on devrait considérer.

8 Évidemment, il y avait aussi dans le
9 dossier plusieurs ajouts de ressources dans
10 différents secteurs d'activités, là où on voyait
11 qu'il pouvait y avoir un lien avec l'ajout de
12 clients et le développement en général et qui était
13 susceptible d'affecter les coûts marginaux qui sont
14 utilisés dans l'analyse de rentabilité.

15 Et c'est pour ça que, dans le fond, on vous
16 a recommandé de permettre que dans une phase
17 ultérieure il y ait une analyse plus approfondie de
18 cette question-là qui soit faite. On a parlé d'un
19 réexamen.

20 Ce matin, on a eu le bénéfice du témoignage
21 des gens de Gazifère puis on a appris un certain
22 nombre de choses. On a appris que, bien, ces
23 analyses-là, en fait, elles existent déjà, elles
24 sont faites annuellement, on les met à jour chez
25 Enbridge et donc, c'est pas quelque chose qui

1 devrait être fait de zéro, l'exercice existe.

2 On a aussi entendu une chose, puis je sais
3 pas si c'est moi qui ai mal compris ou qu'on s'est
4 mal exprimé mais on a parlé de coût moyen, qu'il y
5 avait comme une évaluation par rapport au coût
6 moyen puis que c'était le coût moyen qu'on
7 reflétait dans ces analyses-là.

8 (14 h 35)

9 Alors ça, ça soulève une certaine
10 préoccupation chez moi parce que normalement dans
11 une analyse de rentabilité, vous voulez regarder un
12 coût marginal et non pas un coût moyen, c'est le
13 coût que ça entraîne à la marge de rajouter un
14 client, ce qui quand même peut être très différent
15 du coût moyen. Et donc, je doute que ce soit
16 vraiment le coût moyen qui soit intégré dans ces
17 analyses-là. Mais tout de même, je pense que ça
18 serait une bonne chose de pouvoir aller s'assurer
19 que ce n'est pas le cas puis que, dans le fond, le
20 coût marginal qui est utilisé est le bon.

21 On a parlé aussi de la similitude du coût
22 marginal qu'on utilise par rapport à ce qu'on
23 retrouve chez Énergir. Bon. Ça peut être une
24 certaine indication là. C'est vrai que ce n'est pas
25 complètement dénué de toute pertinence de se poser

1 une question puis de comparer un peu avec les
2 autres, mais ce n'est pas parce qu'Énergir a un
3 coût marginal de cent vingts dollars (120 \$) que
4 nécessairement ça va être exactement la même chose
5 chez Gazifère. Puis une différence de quelques
6 dizaines de dollars (10 \$) pour chaque client
7 pendant quarante (40) ans, cinquante (50) ans, dans
8 l'analyse de rentabilité, ça peut avoir un impact
9 considérable. Donc, je ne pense pas que simplement
10 parce qu'on a quelque chose là qui n'est pas trop
11 loin de ce que l'autre Distributeur a, c'est une
12 raison de dire : Bien. Finalement, ne regardons pas
13 ça là. On est correct.

14 Alors, considérant tout ça et puis,
15 notamment, considérant ce qu'on a entendu par
16 rapport au fait que l'exercice existe, qu'il est
17 présent à Toronto... Dans le fond, je pense qu'on
18 pourrait reformuler un petit peu la demande qu'on
19 vous fait.

20 Je pense que si Gazifère pouvait déposer,
21 dans la Phase 6 du présent dossier ou dans un autre
22 forum que vous jugerez approprié, vous pouvez
23 déposer, dans le fond, cet exercice-là qui existe,
24 qui est fait. Qu'on nous explique comment c'est
25 fait puis qu'on justifie, dans le fond, la manière

1 dout c'est fait. Je pense que ça pourrait être
2 suffisant, dans un premier temps, à tout le moins,
3 comme exercice. C'est relativement peu lourd puis
4 ça permettrait à la Régie et à tout le monde, je
5 pense, de se rassurer quant à la validité de ces
6 chiffres-là qui sont dans les analyses de
7 rentabilité. Et ça m'apparaît d'autant plus
8 pertinent de faire ça que ce que je comprends, ce
9 qu'on nous a dit ce matin, c'est que la Régie n'a
10 jamais regardé ça. Ce montant-là, il est là dans
11 toutes les analyses depuis la nuit des temps, mais
12 il n'a jamais été regardé, n'a jamais été approuvé
13 par la Régie. Alors, c'est un paramètre important.
14 Je pense que ça serait tout à fait utile que la
15 Régie s'intéresse à ce paramètre-là et se penche
16 sur ça, sur son exactitude. Alors, voilà, ça
17 complète ce que j'avais à dire.

18 Q. **[167]** Merci beaucoup, Monsieur Gosselin.

19 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

20 Alors, le témoin est disponible pour le contre-
21 interrogatoire.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Des questions, Maître?

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Il n'y aura pas de question de notre côté. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça va. Au niveau de l'ACEFO, de la SÉ-AQLPA?

3 Me STEVE CADRIN :

4 Pas de question, Monsieur le Président.

5 Me PIERRE RONDEAU :

6 Pas de question.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Vous non plus? Bon. Pas de question.

9 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

10 LE PRÉSIDENT

11 Q. **[168]** J'ai une précision, peut-être. Donc, ce que
12 vous dites, c'est toutes vos questions qui tournent
13 autour des dépenses d'exploitation portent sur le
14 Plan de développement. C'est ce que j'ai compris?

15 R. Tout à fait.

16 Q. **[169]** Et il y a une question que vous soulevez à
17 savoir est-ce que c'est une erreur de la part de
18 Gazifère d'avoir référé au coût moyen au lieu du
19 coût marginal. Donc, peut-être que vous avez prévu
20 une contre-preuve, peut-être. Vous pourrez
21 préciser, Maître... Maître Gazifère... Georgescu!
22 Ça commence semblable, il y a un « G », mais ce
23 n'est pas... le reste n'était pas vrai là?

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Oui.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Georgescu...

3 Me ADINA GEORGESCU :

4 C'est correct.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui. Peut-être, ça pourrait être précisé, ça
7 soulèverait... ça écarterait un autre enjeu.

8 Me ADINA GEORGESCU :

9 Tout à fait.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Et j'ai bien compris votre point par rapport à la
12 Phase 6. Peut-être que c'est un point qui pourrait
13 être également discuté, s'il y a réouverture
14 d'enquête. Alors, je n'ai pas d'autre question,
15 quant à moi là, alors... quant à nous. Alors, merci
16 bien, vous êtes... Bien. Il n'y a pas évidemment de
17 réinterrogatoire, vous êtes libéré.

18 R. Merci, Monsieur le Président.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci bien.

21 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

22 Merci, Monsieur le Président.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Écoutez. La journée est jeune encore. Il reste une
25 demi-heure. Maître Neuman, est-ce que vous êtes

1 disponible pour commencer? Oui.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Oui.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui? Alors, on peut y aller. J'ai bien dit que
6 monsieur Gosselin était libéré, Madame la
7 Greffière?

8 LA GREFFIÈRE :

9 Oui.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui. Merci.

12 (14 h 40)

13 LE PRÉSIDENT :

14 Vous aviez annoncé vingt (20) minutes.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. À peu près. Oui.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui. O.K. Merci. Donc, vous ciblez autrement dit
19 sur les enjeux...

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui, absolument. Le timing est parfait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci.

24

25

1 PREUVE DE SÉ-AQLPA

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Alors, bonjour, Monsieur le Régisseur. Bonjour,
4 Madame et Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman
5 pour Stratégies énergétiques et Association
6 québécoise de lutte contre la pollution
7 atmosphérique. Nous avons comme témoin monsieur
8 Fontaine, Jacques Fontaine, qui est prêt à être
9 assermenté.

10

11 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quinzième (15e)
12 jour du mois d'avril, A COMPARU :

13

14 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
15 place d'affaires au 10946, avenue de Rome, Montréal
16 (Québec);

17

18 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
19 solennelle, dépose et dit :

20

21 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Q. **[170]** Oui. Bonjour, Monsieur Fontaine. Donc, je
23 vous demanderais d'identifier comme ayant été
24 préparés par vous ou sous votre supervision, les
25 trois documents suivants qui sont cosignés de vous

1 et également de moi puisqu'il y a certains aspects
2 juridiques dans les textes. Donc, le premier
3 document, c'est C-SÉ-AQLPA-0042, SÉ-AQLPA-4,
4 Document 1 qui est le rapport en phase 4. Ensuite,
5 il y a C-SÉ-AQLPA-0043 qui est la version rectifiée
6 des pages 8 à 11 de cette pièce SÉ-AQLPA-4,
7 Document 1. Et le troisième document, c'est C-SÉ-
8 AQLPA-0045, SÉ-AQLPA-4, Document 2 qui est la
9 réponse à la demande de renseignements numéro 1 de
10 la Régie sur le rapport en phase 4.

11 Donc, est-ce que vous reconnaissez ces
12 documents comme ayant été préparés par vous ou sous
13 votre supervision, avec ma collaboration?

14 M. JACQUES FONTAINE :

15 R. Oui.

16 Q. **[171]** Merci.

17 R. Je les reconnais.

18 Q. **[172]** Merci. Donc, pour commencer, Monsieur
19 Fontaine, vous vous inquiétez dans votre rapport de
20 la croissance rapide du nombre de clients
21 résidentiels qui ne chauffent pas. Est-ce que vous
22 pourriez élaborer?

23 R. Bien, nous avons... nous avons constaté que le
24 nombre de clients résidentiels non-chauffage
25 augmente de plus de six pour cent (6 %) par année,

1 alors que le nombre total de clients résidentiels
2 n'augmente lui que de un virgule six pour cent
3 (1,6 %) par année.

4 Interrogée à ce sujet, Gazifère nous a
5 répondu que l'augmentation prévue du nombre de ces
6 clients résidentiels non-chauffage ne mettait pas
7 sa rentabilité en jeu. Nous recommandons malgré
8 tout que la Régie demande un suivi périodique sur
9 cette question dans le cours du présent dossier et
10 dans les dossiers ultérieurs de Gazifère.

11 Nous soulignons aussi que nous aurions été
12 plus rassurés si Gazifère avait indiqué que, dans
13 les coûts, tous les cas de clients résidentiels
14 sans chauffage, les immeubles occupés étaient eux
15 chauffés au gaz naturel, avec un client unique et
16 que les clients sans chauffage n'étaient facturés
17 directement que pour les autres usages.

18 Q. **[173]** Je vous remercie. Sur un autre sujet, à
19 savoir les degrés-jour. Vous êtes étonné de voir
20 que Gazifère voit les degrés-jour normaux croître
21 en deux mille dix-neuf (2019) et en deux mille
22 vingt (2020), donc la température refroidir. Est-ce
23 que vous pourriez élaborer sur ce sujet?

24 R. Bien là, compte tenu du réchauffement climatique,
25 on se serait attendu à ce que le nombre prévu de

1 degrés-jour diminue, les degrés-jour normaux. Nous
2 avons constaté que la méthodologie utilisée...

3 Q. **[174]** Excusez. Vous avez dit « degrés-jour
4 normaux ». Oui. Oui.

5 R. Oui.

6 Q. **[175]** C'est ça. O.K. Oui.

7 R. Nous avons constaté que la méthodologie utilisée
8 par Gazifère est différente de celle utilisée par
9 Énergir et par Hydro-Québec Distribution. Ces deux
10 distributeurs retiennent la méthode Ouranos qui
11 consiste à réchauffer les degrés-jour selon la
12 tendance linéaire constatée depuis mil neuf cent
13 soixante et onze (1971), donc un historique pas mal
14 long.

15 (14 h 45)

16 En utilisant une température normale plus
17 froide qu'Ouranos, qu'Hydro-Québec et qu'Énergir,
18 Gazifère est à risque de surestimer ses ventes et
19 donc d'avoir des manques à gagner dans son rapport
20 annuel qui sera neutralisé par le compte d'écarts
21 de température et donc transféré aux clients
22 d'année ultérieure. Ce biais de surestimation des
23 ventes va à l'encontre des objectifs que nous
24 promouvons de réduire autant que possible les
25 transferts de coûts entre génération de clients.

1 Donc, à moins de démontrer que la région de
2 Gatineau jouisse d'un microclimat spécifique, nous
3 croyons que la Régie devrait inviter Gazifère à
4 s'inspirer de la méthode utilisée par Énergir pour
5 établir ses degrés-jour? Je vais ajouter que
6 récemment, dans son rapport d'octobre deux mille
7 dix-huit (2018), le groupe d'experts
8 intergouvernementaux sur l'évolution du climat, le
9 GIEC, insiste notamment sur la nécessité des
10 entreprises de s'adapter aux changements
11 climatiques déjà existants. Il faut comprendre que
12 cette recommandation est peut-être pas mal plus
13 large, puis elle inclut prévoir les tornades, puis
14 les inondations, puis les ouragans, mais ça veut
15 dire s'adapter.

16 Q. **[176]** Merci. Monsieur Fontaine, vous vous inquiétez
17 du taux de gaz perdu prévu pour deux mille dix-neuf
18 (2019) et deux mille vingt (2020) de zéro virgule
19 quatre-vingt-seize (0,96 %) du gaz acheté. C'est-à-
20 dire zéro virgule neuf six neuf trois pour cent
21 (0,9693 %) du gaz vendu. Est-ce que vous pourriez
22 élaborer sur ce sujet?

23 R. Oui et puis peut-être qu'on pourrait inviter,
24 Madame la greffière, à projeter la page 9 de notre
25 document B-0043, C-SÉ-AQLPA-0043. Je suis tellement

1 habitué de dire des B.

2 Q. [177] 0043? C'est l'erratum au rapport. Si on
3 descend, je ne sais pas si on voit...

4 R. Page 9.

5 Q. [178] Allez... Non. C'était le bon document.
6 C'était un amendement à la page 9. C'était en
7 remplacement de la page 9. Donc, si vous...

8 R. La page après.

9 Q. [179] C'est ça. On parlait de la baisse de
10 température.

11 R. Alors, en consultant l'historique de gaz perdu de
12 deux mille huit (2008) à deux mille dix-sept
13 (2017), qui se trouve au tableau que l'on voit à
14 l'écran, nous constatons que ce taux a été soit
15 proche d'un pour cent (1 %), soit encore plus élevé
16 toutes les années, sauf en deux mille dix (2010) et
17 en deux mille quinze (2015); nous ne pouvons donc
18 que constater que les mesures adoptées par Gazifère
19 qui sont citées dans notre rapport à cette page-là,
20 à la page 9 de l'erratum, n'ont pas pleinement
21 porté fruit. Gazifère devrait par ailleurs
22 soumettre à la Régie une quantification du motif
23 possible de perte de gaz mesuré qu'elle a présenté
24 aujourd'hui, à savoir, les écarts de gaz
25 autoconsommé par elle au poste indiqué.

1 Nous ne comprenons pas que ce qui empêche
2 Gazifère de mesurer son autoconsommation de gaz et
3 si dans le gaz perdu, il y a des éléments qu'on
4 peut vraiment mesurer, bien on devrait les sortir,
5 les identifier comme tels, mais pas les mettre
6 comme valeur de gaz perdu.

7 Nous recommandons donc à la Régie de
8 demander à Gazifère de réétudier la problématique
9 du gaz perdu, de s'assurer qu'il ne s'agit pas de
10 gaz fugitif.

11 Une telle étude ne vise pas a priori à
12 abaisser le seuil maximal de gaz naturel perdu d'un
13 pour cent (1 %) établi par la Régie de l'énergie
14 dans la décision D-2010-112, paragraphe 58, mais
15 plutôt à revoir et analyser les causes de cette
16 persistance de taux réel de gaz perdu supérieur à
17 un pour cent (1 %), notamment en deux mille dix-
18 sept (2017) et la proximité avec ce taux pour
19 d'autres années.

20 Il pourrait toutefois être possible que
21 l'étude, lorsqu'elle sera complétée, amène à
22 réévaluer le seuil maximal de gaz naturel perdu de
23 un pour cent (1 %) établi par la Régie de l'énergie
24 dans sa décision que je viens de citer, mais cela
25 ne constitue pas l'objectif de notre recommandation

1 d'obtenir une telle étude.

2 Nous sommes, par ailleurs, favorables à la
3 suggestion d'aujourd'hui de la Régie, afin que
4 Gazifère dépose systématiquement ses résultats de
5 gaz perdu réels. Nous l'avions déjà demandé à
6 Gazifère pour l'année deux mille seize (2016) et ça
7 nous avait été refusé.

8 (14 h 50)

9 Q. **[180]** Je vous remercie. Que pensez-vous, Monsieur
10 Fontaine, du non ajustement à la cause tarifaire
11 deux mille dix-neuf (2019) du PGEÉ de Gazifère, le
12 Plan global en efficacité énergétique?

13 R. Oui. Devant la formation de la Régie au dossier
14 R-4043-2018 sur le Plan directeur quinquennal de
15 TEQ, Gazifère a présenté un plan ambitieux
16 d'accroissement de son PGEÉ, ceci afin de répondre
17 aux objectifs que nous considérons ambitieux du
18 gouvernement du Québec en efficacité énergétique et
19 réduction de la consommation de pétrole. Il est
20 d'après nous extrêmement dommage que Gazifère
21 retarde la mise en oeuvre de ce programme plus
22 ambitieux ou retarde l'accroissement de son budget
23 de PGEÉ tant que le dossier R-4043-2018 ne sera pas
24 terminé. On perd en effet un temps précieux alors
25 que beaucoup d'intervenants dont SÉ-AQLPA, via le

1 regroupement RTIEÉ ont démontré au dossier R-4043-
2 2018 que le plan de TEQ était insuffisant à
3 atteindre les cibles gouvernementales. Il faut donc
4 non seulement réaliser ce qui est déjà prévu mais
5 aller... même aller pas mal au-delà.

6 Nous croyons donc que les programmes
7 « Mesures et budgets » de Gazifère en transition,
8 innovation et efficacité énergétique tels
9 qu'actuellement bonifiés par Gazifère dans son
10 projet devraient être présentés à la Régie au
11 présent dossier pour fins d'adoption avec ou sans
12 modification par celle-ci après avoir entendu les
13 intervenants et entre-temps aussi la demande de
14 Gazifère d'étendre l'amortissement de ce programme,
15 la partie investissement, sur dix (10) ans. Mais il
16 faudrait traiter ça parce qu'on a pas établi le dix
17 (10) ans précédemment.

18 Q. **[181]** Merci. Monsieur Fontaine, vous avez remarqué
19 un accroissement de l'interfinancement en faveur du
20 tarif 2 en deux mille dix-neuf (2019), qu'en
21 pensez-vous?

22 R. Oui. Alors...

23 Q. **[182]** Des financements proposés.

24 R. Oui. C'est un changement de tendance et je vous
25 réfère au tableau 5.1 de la page 14 qui est la page

1 20 de notre rapport puis là c'est C-SÉ-AQLPA-0042.

2 Q. **[183]** Madame la greffière, si vous voulez le
3 placer. C'est la page Adobe 20. Alors, on va
4 essayer la page 14.

5 R. 14, oui.

6 Q. **[184]** Oui, c'était... Oui, c'était... c'est le bon
7 tableau, le tableau 5.1.

8 R. Le bon tableau, oui. Alors, on voit en deux mille
9 dix-neuf (2019) un changement de tendance qui était
10 quand même relativement soutenu depuis deux mille
11 quatorze (2014). Alors, Gazifère nous a répondu
12 qu'il aurait été inapproprié de baisser les autres
13 tarifs et de n'augmenter que le tarif 2. C'est
14 noté, mais nous proposons de laisser les autres
15 tarifs inchangés et de n'augmenter que le tarif 2,
16 ce qui nous permet de maintenir la tendance à la
17 réduction de l'interfinancement. Ceci afin que
18 chaque catégorie de consommateurs reçoit un signal
19 de prix plus juste pour qu'ils consomment de façon
20 responsable.

21 Q. **[185]** Donc, je vous remercie beaucoup, Monsieur
22 Fontaine. Monsieur Fontaine est prêt à répondre à
23 d'autres questions.

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Pas de question de notre côté. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Du côté de la salle de l'ACEFO, pas de question ni
3 FCEI ni maître...

4 Me PIERRE RONDEAU :

5 Pas de question, Monsieur le Président.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Ça va ici.

8 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. **[186]** Et là, j'aurais une question, Monsieur
11 Fontaine, par rapport au gaz perdu.

12 R. Oui.

13 Q. **[187]** En deux mille dix (2010), la Régie avait
14 rendu une décision suite à un exercice pour
15 comprendre la question du gaz perdu puis on avait
16 décidé au paragraphe 58 de la décision D-2010-112,
17 la Régie avait dit :

18 La Régie ordonne à Gazifère de déposer
19 une analyse des causes de gaz naturel
20 perdu lorsque le taux constaté en fin
21 d'année dépasse un pour cent (1 %) et
22 demande que cette preuve comprenne
23 également les actions prévues pour
24 maintenir le taux de gaz naturel perdu
25 en-deçà du seuil de un pour cent

1 (1 %).
2 (14 h 55)
3 Donc, il y a eu un travail de fait, il y a eu une
4 décision et maintenant on se retrouve bon an, mal
5 an en bas de un pour cent (1 %). Et mieux que ça,
6 on a retrouvé du gaz qui était perdu ce matin. Il y
7 a une certaine portion de ce gaz, on n'a pas le
8 pourcentage, mais qui se trouve à être utilisé par
9 Gazifère dans ses installations. Donc, on est
10 probablement encore plus bas que le seuil. La
11 question que je me posais. Vous cherchez le gaz
12 fugitif. Mais si on réduit les chiffres que nous
13 avons tout à l'heure, est-ce que ce n'est pas un
14 exercice, demander beaucoup à Gazifère alors qu'il
15 y a beaucoup d'autres enjeux à traiter actuellement
16 et d'autant plus qu'il y a une décision qui a été
17 rendue, une ordonnance et qui est respectée jusqu'à
18 ce jour?

19 R. C'est que suite à l'ordonnance et de fait, dans les
20 deux années qui ont suivi, le taux de gaz perdu
21 s'est amélioré. On a vu après deux mille treize
22 (2013), on a eu zéro quatre-vingt-dix (0,90 %), on
23 a eu zéro trente-sept pour cent (0,37 %). Ce n'est
24 pas ce tableau-là. C'est celui de la page 9 de
25 C-0043. Mais depuis ce temps-là, on revient en

1 haut. Le chiffre de un virgule vingt-sept (1,27) en
2 deux mille dix-sept (2017) a été expliqué. On l'a
3 expliqué, mais on n'a pas modifié la série
4 antérieure pour pouvoir le comparer. Alors, là,
5 est-ce que...

6 Q. **[188]** Mais il a été expliqué quand même? Il est
7 descendu à point quatre-vingt-quatre (,84) il me
8 semble.

9 R. Oui, peut-être un petit peu plus.

10 Q. **[189]** Ou quatre-vingt-sept (87).

11 R. ... quatre-vingt-quatre (84). Mais on n'a pas fait
12 l'exercice pour voir comment il se comparait ce
13 nouveau taux, cette méthode-là avec l'antérieur.
14 Est-ce que c'est deux mille seize (2016) qui, à ce
15 moment-là, aurait été à un point vingt-six (1,26),
16 et l'autre après, plus bas? On avait zéro quatre-
17 vingt-quatorze (0,94) en deux mille seize (2016)
18 sans corriger. Si on corrige deux mille dix-sept
19 (2017), normalement, on aurait dû corriger aussi
20 deux mille seize (2016), au moins, au moins deux
21 mille seize (2016) pour faire ça. Alors, nous, on
22 trouve qu'il n'y a pas vraiment d'amélioration. Si
23 Gazifère identifie du gaz qu'elle considérait comme
24 perdu, dont on ne tenait pas compte, puis elle peut
25 en tenir compte, bien, là, oui, c'est déjà une

1 piste.

2 Q. **[190]** C'est ce qu'elle a dit effectivement. Non, je
3 n'ai pas d'autres questions. Est-ce qu'il y a un
4 réinterrogatoire?

5 RÉINTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui.

7 Q. **[191]** Simplement une précision sur votre dernière
8 réponse, Monsieur Fontaine. Donc, en ce qui
9 concerne le gaz perdu mais sur lequel Gazifère
10 indique qu'il y a une piste possible, que c'est
11 peut-être son autoconsommation, donc ce que vous
12 recommandez à ce propos, c'est quoi?

13 R. Bien, d'en tenir compte, de considérer d'avoir une
14 catégorie utilisée par la compagnie. Il y a
15 plusieurs entreprises qui ont ça. Hydro-Québec a
16 une consommation interne. Il y a aussi chez le
17 producteur d'électricité la consommation interne
18 des centrales qui est tenue compte, qui n'est pas
19 calculée comme... De l'électricité, ça ne se perd
20 pas, mais ça peut se voler. Alors subtilisation.

21 Q. **[192]** Je vous remercie bien. Merci, Monsieur le
22 Président.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Neuman. Merci, Monsieur Fontaine.

25 Alors vous êtes libéré. Si je comprends bien,

1 demain, nous devrions reprendre avec une contre-
2 preuve. Est-ce que ça tient toujours?

3 Me ADINA GEORGESCU :

4 Oui. Je pense qu'on en aurait pour dix à quinze
5 (10-15) minutes à peu près.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Dix, quinze (10-15) minutes.

8 Me ADINA GEORGESCU :

9 Oui.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Le tout pourrait se poursuivre avec les plaidoiries
12 et réplique. Donc, on pourrait terminer demain sans
13 problème?

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Ah oui, je pense que ça devrait.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Je prendrai le risque quand même de commencer à
18 neuf heures (9 h) si ça ne vous dérange pas. Je
19 sais qu'on a pris beaucoup d'avance, mais je veux
20 m'assurer qu'on respecte les souhaits de notre
21 sténographe et de tout le monde, effectivement,
22 également. Nous allons commencer à neuf heures
23 (9 h) demain. Comme ça, on sera assuré de finir
24 calmement et que tout le monde ait le droit de
25 parole le plus entier possible. Merci. À demain

1 matin. Bonne soirée.

2

3 AJOURNEMENT

4

5

6 Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE
7 MORIN sténographes officiels, certifions sous notre
8 serment d'office que les pages ci-dessus sont et
9 contiennent la transcription exacte et fidèle de la
10 preuve en cette cause, le tout conformément à la
11 Loi;

12

13 Et nous avons signé :

14

15

16

17 _____
JEAN LAROSE

18 Sténographe officiel

19

20

21

22 _____
CLAUDE MORIN

23 Sténographe officiel